

- Un éditorial de Claude Ryan: les 100,000 emplois: engagement ou truc électoral? (page 4)
- Le ministre annonce un plan quinquennal de réaménagement de l'enseignement supérieur (page 3)
- Le cas Robert Mackay à l'arbitrage: Radio-Canada réclame et obtient le huis clos (page 2)

la météo

Généralement ensoleillé. Maximum de près de 20.

Office ferial

# LE DEVOIR

Fais ce que dois

VOL. LXII - NO 5

Montréal, vendredi 8 janvier 1971

15 CENTS

## La cour siègera au quartier général de la SQ

# Premier procès de Paul Rose, le 25 janvier

par Guy Deshaies

Le premier des quatre présumés assassins de Pierre Laporte qui subira son procès pour meurtre sera Paul Rose, le 25 janvier prochain, devant le juge Marcel Michel, en 4e division des assises.

Cette cour siègera au quartier général de la Sûreté du Québec, rue Parthenais, où, le 8 février, devrait commencer le procès de l'un des trois autres accusés du meurtre de M. Laporte:

Ces dates et assignations ont été fixées hier par le juge Antonio Lamer qui présidait l'ouverture de la première session de 1971 des assises du Banc de la Reine du district de Montréal.

Les vedettes de ce long et triste défilé d'accusés devant le juge Lamer sont les accusés du meurtre de M. Laporte, les présumés membres du FLQ, les accusés en vertu des lois d'exception et MM. Michel Chartrand, Robert Lemieux,

Pierre Vallières, Charles Gagnon et Jacques-Larue-Langlois. Deux d'entre eux, Jacques Rose et Claude Morency, ont du reste reçu des condamnations d'outrage au tribunal à la suite de propos injurieux tenus à l'égard du tribunal.

Michel Chartrand, malgré l'air de sagesse que lui confère une longue barbe grisonnante, a fait valoir ses griefs dans un style et selon un vocabulaire

qu'on lui connaît mais ne s'est pas attaqué au tribunal par l'injure et l'outrage et le juge Lamer n'a pas négligé d'expliquer soigneusement au bouillant leader syndical pourquoi il ne pouvait, à ce stade-ci des procédures, entendre les requêtes de M. Chartrand.

Les premiers amenés ont été, dans l'ordre, Paul Rose, son frère Jacques, Francis Simard et Bernard Lortie. Paul Rose, la même chemisette bleue,

le même tricet brun, le même visage désespéré s'est présenté criant "Vive le FLQ". Il avait l'air abattu, les vêtements défraîchis et un peu déchirés. A peine avait-on lancé la date de son procès qu'on le traînait à l'extérieur de la cour en vitesse non sans qu'il ait pu crier "Vive le Québec libre!"

Même scénario pour Francis Simard, Bernard Lortie, déjà résigné, rompu, pourrait-on dire, à sa nouvelle carrière

de prisonnier, s'est tenu droit, calme et a lancé tranquillement son gentil "Vive le Québec libre", sans plus.

C'est Jacques Rose qui a été le plus rebattif. En entrant dans la cour, menotté à son gardien, il s'écrie: "Maudit calvaire de Québécois!"

"Procès le 8 février", interrompit le greffier. C'est alors que le juge, réprochant la manière de parler de l'accu-

Voir page 6: Paul Rose

## Claude Castonguay

# Il ne faut pas cacher le coût réel des programmes sociaux

par Pierre-L. O'Neill

M. Claude Castonguay a lancé hier l'opération "vérité", en vue d'établir un tableau fidèle et à jour de la situation financière de tout le secteur des affaires sociales. "Il faut envisager l'assainissement financier et des mesures préventives."

Parlant devant l'Association des étudiants comptables agréés du Québec, M.

Castonguay a notamment révélé qu'au seul chapitre des projets d'immobilisations, la dette du Québec, dépasse largement le demi-milliard de dollars.

Selon le ministre des affaires sociales, les faux-fuyants et les budgets sous-estimés composent l'artifice qui a permis de ne pas inscrire cette dette d'un demi-milliard aux comptes publics.

Répondant aux questions des journalistes, le ministre s'est refusé à jeter le blâme sur les gouvernements précédents de l'Union nationale ou de Jean Lesage. "C'est une situation historique à laquelle nous devons faire face. C'est tout. On se rend compte que ce qui était bon ne l'est plus. Le ministère des affaires sociales peut faire son propre usage de la maxime: "Savoir compter et rendre public."

"Il peut apparaître séduisant à des esprits qui se prétendent progressistes de dissimuler le coût réel de programmes sociaux dont on craint l'impopularité si la population venait à en connaître les implications", souligne le ministre qui croit qu'une meilleure appréciation du coût des mesures sociales est indispensable à leur sain développement dans une société démocratique.

Au chapitre des dépenses courantes de fonctionnement, M. Castonguay parle également de déficits cumulatifs croissants, dont l'existence n'est pas administrativement reconnue, mais qui n'en sont pas moins très réels. Ces déficits prennent la forme d'emprunts auprès des banques et des fournisseurs. "L'Etat étant malgré tout un bon débiteur, souligne-t-il, institutions financières

Voir page 6: Castonguay



Un ciel bas, des ombres qui se brisent sur la neige, des arbres à la chevelure glacée: l'hiver a parfois comme cela une splendeur fantomatique. (Téléphoto CP)

## La cellule André Ouimet s'attaque à la Brink's

Un attentat à la bombe incendiaire a été perpétré contre le garage de la compagnie Brink's, mercredi soir, et la cellule "André Ouimet" du FLQ en revendique la responsabilité.

Au début de l'après-midi, hier, Le Devoir a reçu un appel téléphonique d'une femme l'informant qu'un attentat avait été perpétré la veille contre la Brink's et qu'on trouverait un communiqué du FLQ à l'entrée du journal.

Ce communiqué, écrit à la main, et en lettres moulées et portant le traditionnel dessin d'un patriote armé d'un fusil, d'une tuque et d'un pipe, est intitulé "communiqué no 2 de la cellule André Ouimet" et explique le sens de l'attentat contre la Brink's.

Selon les informations que nous avons recueillies auprès de la compagnie et de la police, un bidon en matière plastique contenant de l'alcool et muni d'une meche a été projeté, vers 11h, mercredi soir, contre la porte du garage de la Brink's, rue Ottawa, dans le quartier Saint-Henri. Le "cocktail molotov" a pris feu et a légèrement endommagé la porte du garage avant d'être éteint par des employés de la compagnie.

Le communiqué felquistes dont Le Journal de Montréal et Québec-Press ont aussi reçu copie, explique ainsi l'attentat contre la compagnie Brink's Express of Canada: "Nous avons voulu leur faire ravaler leur cochonnerie des dernières élections provinciales. Nous n'avons pas fini de venger l'honneur du peuple du Québec. Que tous ceux qui partici-

Voir page 6: La cellule

## La Banque Mercantile accepte de devenir canadienne à 75 p.c.

par Michel Lefèvre

La Banque Mercantile du Canada deviendra canadienne dans une proportion de 75 p. cent. En effet le ministre des finances, M. Edgar Benson a approuvé en principe, hier, la requête de la Banque de porter graduellement son capital actions de \$10 millions à \$40 millions. De son côté, la Banque Mercantile s'engage à ne céder les nouvelles actions qu'à des résidents canadiens.

Ceci met donc un terme à la fameuse lutte épique que livre le gouvernement canadien au sujet de la propriété étrangère d'une banque à charte durant les années 1963 à 1967. Signalons que la Banque Mercantile avait jusqu'en 1972 pour remédier à son appartenance américaine selon les règles mises de l'avant par le gouvernement Pearson en 1967.

Cette nouvelle politique de la Banque Mercantile a été approuvée par les actionnaires, hier, lors de l'assemblée annuelle tenue à Montréal.

Rappelons que la Banque Mercantile, fondée en 1953 par un groupe bancaire des Pays-Bas, a été acquise par la First National Bank de New York en 1963. Ce changement de mains, qui a suscité à l'époque

une inquiétude certaine au gouvernement fédéral, se termine par l'insertion du paragraphe 72 (2) et (g) au projet de loi C-222.

Ce paragraphe prévoyait qu'une banque ne doit pas avoir en circulation un passif (y compris le capital versé, la réserve générale et les bénéfices non repartis) excédant 20 fois son capital social autorisé si plus de 25% de ses actions émises sont détenues par un ou plusieurs actionnaires non-résidents.

En définitive, par cette offre d'actions à des résidents canadiens, la Banque Mercantile se conforme donc aux dispositions de la loi concernant les banques et les opérations bancaires qui a été sanctionnée en mars 1967.

L'avis officiel qui sera publié dans la Gazette du Canada précise que les 1,000,000 d'actions possédant une valeur au pair de \$10, seront portées, en une première étape, à 1,500,000. Lorsque les résidents du Canada auront souscrit des actions additionnelles, la Banque procédera à de nouvelles adjonctions de capital jusqu'au moment où le capital aura atteint une valeur

Voir page 6: La Banque

## Aux Communes

# L'opposition se plaint du lourd fardeau des comités

OTTAWA (PC) — Les députés auront beaucoup à faire lundi après les vacances des Fêtes. Les comités des Communes, en particulier, seront très occupés.

De plus, un porte-parole de l'Opposition a déclaré que les adversaires du gouvernement seront "intraitables" si le parti au pouvoir ne réduit pas les travaux confiés aux comités. On compte présentement 18 comités permanents de la Chambre, deux comités spéciaux et un comité mixte.

Selon des informateurs gouvernementaux, une dizaine de projets seront déposés au cours des prochaines semaines et tous, sauf quelques-uns, devront être étudiés par les comités.

Ces mesures comprennent notamment un règlement pour le contrôle de la pollution de l'air, la réforme du système de cautionnements et la création d'une société canadienne de développement.

Les députés de l'Opposition, qui, depuis des mois, se plaignent du fait qu'il leur est impossible d'assister à toutes les réunions des comités auxquels ils siègent, désirent que le gouvernement modifie quelque peu les procédures.

Le leader du parti conservateur en chambre, M. Gerald Baldwin, a souligné que chaque député de l'Opposition siège dans au moins trois comités.

Sept projets de loi laissés en suspens avant les vacances de Noël sont toujours devant les comités, dont:

- Le bill visant à créer un conseil canadien de mise en marché des produits agricoles, à l'étude devant le comité de l'Agriculture;
- Le bill visant à changer le nom du

Voir page 6: plaintes

## \$50 millions pour le Niger?

OTTAWA (d'après CP) — A son retour d'Afrique, où il a représenté le Canada aux fêtes du 10e anniversaire de l'indépendance du Niger, M. André Ouellet, secrétaire parlementaire du ministre des affaires extérieures du Canada, a déclaré dans une interview à la Presse Canadienne que l'ensemble des projets, parachevés récemment, en cours de réalisation ou à l'étude, pourraient amener l'Agence canadienne de développement international à engager,

Voir page 6: Le Niger

## Trudeau s'entretient avec Yahya Khan

# Le Pakistan craint l'usage que l'Inde pourrait faire du plutonium canadien

RAWALPINDI, Pakistan (CP) — Le Pakistan craint que le Canada ne soit en train d'aider l'Inde à devenir une puissance nucléaire.

C'est ce qui ressort d'une déclaration faite à Rawalpindi, capitale provisoire du Pakistan, par un porte-parole du ministère pakistanais des affaires étrangères à l'issue des entretiens que M. Trudeau a eus avec le président du Pakistan, le général Yahya Khan.

Le Pakistan, selon ce porte-parole, serait préoccupé par l'augmentation des effectifs militaires en Inde et par les déclarations du premier ministre de l'Inde sur le potentiel nucléaire de son pays.

"Il est intéressant de noter que le Canada accorde une aide importante à l'Inde dans le domaine de la recherche nucléaire" a poursuivi le représentant du ministère des affaires étrangères du Pakistan.

Le Canada a construit le premier réacteur nucléaire de l'Inde à Trombay, près de Bombay. Les déchets de ce réacteur peuvent servir à la production du plutonium nécessaire aux armes nucléaires.

Interrogé à ce sujet, le secrétaire de presse du premier ministre Trudeau, M. Peter Roberts, s'est contenté de dire: "C'est leur version", refusant d'ajouter quoi que ce soit.

En plus d'avoir participé à la construction du réacteur de Trombay, le Canada aide actuellement la Commission indienne de l'énergie atomique à construire un nouveau réacteur au Rajasthan.

Les entretiens entre le premier ministre Trudeau et son hôte, le général Yahya, ont également porté hier sur l'intention de la Grande-Bretagne de reprendre ses livraisons d'armes à l'Afrique du Sud et sur les répercussions d'une telle décision sur le Commonwealth; sur une politique commune à l'égard de la Chine et sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun européen.

Selon des sources canadiennes, les deux hommes d'Etat ont également réaffirmé leur désir de demeurer au sein du Commonwealth.

Aux dires d'un porte-parole pakistanais, MM. Trudeau et Yahya ont évoqué le problème de la sécurité dans l'Océan Indien, où les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont convenu de maintenir une base commune de communi-

cautions sur l'île de Diego Garcia, et où les forces navales soviétiques manifestent une certaine activité.

Des questions économiques ont également été abordées, notamment les échanges commerciaux entre les deux pays. Le Pakistan a suggéré des mesures pour équilibrer sa balance commerciale et exprimé l'espoir que le Canada l'aiderait dans l'exécution de son quatrième plan quinquennal.

Le premier ministre du Canada doit quitter Rawalpindi samedi vers l'Inde où il séjournera quatre jours avant de se rendre à la conférence des premiers

ministres du Commonwealth, à Singapour.

Le programme du séjour de M. Trudeau en Inde a été précisé hier.

M. Trudeau s'entretiendra notamment à la Nouvelle-Delhi avec le premier ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, de la préparation de la conférence de Singapour ainsi que des rapports économiques, des relations commerciales et de la coopération nucléaire entre les deux pays.

Ils auront également des échanges de vue sur la situation dans le monde et particulièrement au Vietnam. Leurs

discussions porteront sans doute sur le rôle de la Commission internationale de contrôle dont les deux pays font partie.

Le programme officiel prévoit que M. Trudeau arrivera samedi à Accra, dans le nord de l'Inde. Le lendemain matin, il visitera le fameux mausolée mogol de Taj Mahal puis il s'envolera pour Benares. Lundi, il descendra le Gange avant de partir par avion vers la Nouvelle-Delhi où il sera reçu à l'aéroport par Mme Gandhi et par les membres du gouvernement indien.

Voir page 6: Le Pakistan

## Moins de 50 plaintes contre les enseignants

QUEBEC (PC) — L'enquêteur spécial, nommé par le ministre de l'Education, M. Guy Saint-Pierre, pour examiner des plaintes de propagande politique, dans les écoles, présumément faite par des enseignants, n'en a retenu à l'examen que quelques-unes.

C'est ce qu'a annoncé, jeudi, au cours d'une conférence de presse, M. Saint-Pierre.

Il a déclaré que, selon toute probabilité, moins de 50 de quelques

centaines de plaintes présentées à l'enquêteur, l'abbé Gérard Dion, doyen de la faculté des Sciences politiques de l'Université Laval, donneront lieu à des plaintes formelles.

M. Saint-Pierre a dit que l'abbé Dion retenait à l'examen environ 200 plaintes et qu'il formulerait son avis, à leur égard, plus tard. L'abbé Dion a été nommé à ce poste d'enquêteur spécial du ministère de l'Education, le 1er décembre et son mandat prend fin le 1er mars.

## Aux États-Unis

# Une 3ème baisse du taux d'escompte en deux mois

Le Conseil de la réserve fédérale des États-Unis a annoncé hier une réduction de 5,50 à 5,25 pour cent du taux d'escompte de 10 des 12 banques du système fédéral de réserve. Il ne fait aucun doute que les deux autres banques — celles de Dallas et d'Atlanta — suivront ce mouvement qui met le taux d'escompte à

son plus bas niveau depuis août 1968.

La réduction entre en vigueur dès aujourd'hui et intervient le lendemain de l'abaissement par les grandes banques commerciales de New York de leur prime rate, c'est-à-dire du taux d'intérêt qu'elles accordent à leurs

Voir page 6: Taux d'escompte

## Trois gardiens d'Orsainville sont destitués

QUEBEC — Le ministère de la justice a annoncé, hier, que trois gardiens à l'emploi du nouvel établissement de détention de Québec, seront destitués de leurs fonctions à compter du 11 janvier 1971.

De plus, le ministère de la Justice recommande à la Commission de la fonction publique d'instituer une enquête en vue de destituer le directeur de l'institution, M. Marc P. O'Neill et l'assistant — chef des surveillants, M. Stanley Somerville.

Dans un communiqué remis à la presse, le ministère précise que les personnes révoquées sont MM. Marcel Mathieu, Hector Lamoureux et Yves Mecteau, qui avaient été suspendus le 1er décembre 1970.

Le ministère a cependant refusé de dévoiler les motifs qui ont amené ces révo-

cations. Cette nouvelle institution pénitentiaire a été ouverte à la fin de l'été 1970 et des enquêtes ont été instituées, notamment sur les causes des nombreuses évasions qui s'y sont produites, et sur des présumés actes de brutalité des gardiens à l'endroit des prisonniers.

Par ailleurs, le directeur de l'établissement

Voir page 6: Orsainville

# radio / télévision

## Huis clos, éducation et scope-couleur

par Gilles Constantineau

A 10h.15 hier matin, la lourde brochette de représentants que la Société Radio-Canada comptait, à la séance d'ouverture de l'arbitrage portant sur le licenciement du journaliste Robert Mackay (renvoyé en même temps qu'un collègue, à la fin de l'été dernier, suite à l'affaire du magazine "Point de Mire"), témoignait de l'importance que la Société accordait officiellement à la cause: le directeur général de la radiodiffusion française lui-même, Raymond David, était présent, accompagné du directeur de l'information, Marc Thibault, du directeur du service des nouvelles du réseau français, Pierre Charbonneau, de quelques représentants du service des relations industrielles de la maison ainsi que des indispensables avocats, toutes ces personnes échangeant des chuchotements et des petits bouts de papier pliés en deux.

Le côté syndical était lui aussi lourdement représenté, non seulement par le procureur de la CSN, Robert Burns, non seulement par Judith Jasmin, la nouvelle présidente du SGCT (le syndicat des journalistes de Radio-Canada, qui se trouve directement impliqué), mais aussi par des envoyés du Syndicat canadien de la fonction publique, qui a plusieurs centaines de cotisants dans différents départements de la Société.

Cause importante, donc, puisqu'elle tranchera en principe la question de savoir si un journaliste de la Société d'Etat peut, du moins sous l'empire de sa convention de travail actuelle, collaborer à une autre entreprise d'information non concurrente.

Fidèle cependant à une attitude qui ne se dément plus en matière d'information, à 10h.25, par la voix de

son avocat Pierre Sébastien, la Société Radio-Canada demande l'exclusion des journalistes qui étaient sur les lieux de l'audience, dans une salle du 5e de l'immeuble de la Chambre de Commerce. "Radio-Canada a-t-elle des choses à cacher?", s'enquiert moqueusement Robert Burns. Pierre Sébastien proteste que non, mais maintient sa requête, en invoquant le caractère "privé" de la convention sur l'interprétation de laquelle porte toute l'affaire.

Dix minutes plus tard le juge Gaston Lacroix (de la cour du bien-être social), qui joue le rôle d'arbitre, se prononce: "Je ne veux pas compromettre la paix qui règne ce matin," explique-t-il en annonçant qu'il se rend à la demande de Radio-Canada.

Les journalistes se retirent, non sans noter cependant qu'un nouveau principe semble ainsi s'établir: c'est que le service d'information du réseau français de Radio-Canada entend régler en secret, à huis clos et en l'absence de tout journaliste, les causes d'arbitrage syndical qui posent la question de la liberté de l'information.

Ce qui par ailleurs n'empêchera pas le syndicat impliqué de faire connaître tous les jours sa version du déroulement de la cause, et qui par contre empêchera Radio-Canada de reprocher à la presse, pour une fois, de ne présenter qu'un côté de la situation.

Une lectrice de Saint-Lambert, informée elle ne sait plus comment d'un rumeur selon laquelle l'émission éducative "Les Oriolens" serait appelée à disparaître à la fin de la présente saison "scolai-

re", s'inquiète de cette possibilité: elle trouve l'émission excellente, ses voisines la trouvent excellente aussi, tout comme ses jeunes enfants et comme ceux des autres.

A Radio-Québec, qui produit cette série diffusée matinalement par Radio-Canada, le directeur du service d'information, Ronald Corey, répond de façon rassurante. Il est possible que le rumeur soit née, ces temps derniers, du fait qu'on procédait "un peu à tâtons", en s'interrogeant sur la formule de l'émission.

Mais tout à été résolu, en ce sens qu'on a conservé la même formule et qu'on entreprendra en février de produire 125 nouvelles émissions de la même série.

Quant au lecteur qui se plaignait, lui, qu'on lui projetait en noir et blanc, au cinéma de fin de soirée de Radio-Canada, un film originellement en scope-couleur comme "Le grand Meaulne" (où les effets de couleur sont partie essentielle de l'oeuvre), il convient de l'exhorter à la patience. L'auteur de cette chronique a consacré exactement quatre heures, hier, à tenter de découvrir qui, à Radio-Canada, dit lui fournir les explications techniques que demande cette bizarrerie. Il a successivement demandé les postes téléphoniques de diverses personnes attachées à divers services traitant du film, notamment MM. Chevalier, Gingras, Beaudoin, Desrosiers, Laurin et David, mais n'était pas parvenu, au milieu de l'après-midi, à rejoindre l'ultime porte-parole.

Il ne faut pas désespérer. Nous sommes sûrs de pouvoir trouver le renseignement demandé, un jour ou l'autre.

### Rapport aux maires de banlieue

## Coordination plutôt qu'intégration des services de police de la CUM

par André Charbonneau

"La réorganisation des services policiers à la grandeur de l'île doit se faire par étapes." Après être arrivé à cette conclusion fondamentale, le sous-comité de la conférence des maires de la banlieue de Montréal, présidée par le maire Pierre Desmarais II d'Outremont, suggère comme première étape "la création d'une commission de police... indépendante du conseil de la communauté urbaine, sauf pour l'approbation de son budget... sous l'autorité de la Commission de police de Québec" et pour seconde étape, "la nomination d'un responsable chargé, au début, d'organiser et d'établir la coordination entre les différents services existant déjà".

Ces conclusions, les cinq maires membres du sous-comité, formé le 7 octobre dernier pour étudier la question de l'intégration des forces de police, les ont soumises hier à leurs confrères dans un rapport déposé à l'assemblée de la conférence des maires de banlieue de Montréal qui avait lieu à Saint-Laurent. Ceux-ci auront à les étudier et à les adopter s'il y a lieu avant qu'elles ne deviennent la position officielle des maires de banlieue.

Après avoir consulté les représentants de diverses municipalités concernées et du conseil de sécurité, ainsi que les autorités torontoises, le sous-comité a noté que "l'immense majorité des banlieues n'est pas favorable à

l'intégration totale des services de police, dans l'immédiat". Pour certains, note le rapport, "les besoins policiers n'étant pas les mêmes dans tous les secteurs", il n'existerait aucun avantage à créer un service gigantesque à la grandeur de l'île. D'autres jugent préférable de fusionner les services de quelques municipalités en respectant la diversité des besoins d'un secteur à l'autre.

Tous cependant admettent que, dans l'immédiat, il importe avant tout d'établir une coordination de certains services tels que l'escouade des enquêtes criminelles, un centre d'information unique, l'entraînement, l'uniformisation des formulaires et des rapports. De plus, souligne le rapport, il devrait y avoir coordination des escouades spécialisées concernant les émeutes, le terrorisme et les narcotiques.

Pour ce qui a trait à la séparation des services de police et d'incendie, le sous-comité juge qu'elle devrait se faire par étapes et il propose un délai de trois ans qui "éviterait d'augmenter le fardeau financier des contribuables".

D'une façon générale, le sous-comité fait remarquer que "plusieurs des recommandations du conseil de sécurité publique, tout en étant très valables, ne peuvent certainement pas être réalisées, soit dans une intégration totale ou partielle, avant qu'une étude sérieuse en ait été faite".

Pour assurer que cette préparation soit adéquate et que la réorganisation soit progressive, le sous-comité suggère la création d'une commission autonome de police composée de cinq membres dont trois seraient nommés par la province, soit un juge, qui agirait comme président, et deux autres choisis en dehors des corps de police et des représentants élus. Le président du comité exécutif et un membre du conseil de la CUM, de Montréal et de la banlieue alternativement, complèteraient cette commission.

Celle-ci aurait pour principal objectif d'établir les politiques et les structures pour établir la surveillance et la coordination des services de police à la grandeur de l'île. Elle établirait les standards d'admission, verrait à l'organisation et au maintien des écoles d'entraînement, négocierait la convention collective et établirait son propre budget qu'elle devrait cependant soumettre pour approbation au conseil de la CUM.

En deuxième étape, le sous-comité suggère la nomination d'un responsable qui pourrait s'appeler "directeur de la sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal". Sa fonction au début serait d'organiser et d'établir sous l'autorité de la Commission de police la coordination entre les différents services déjà existants.

## L'Alliance pour la vie relance sa campagne contre l'avortement

OTTAWA (PC) — L'Alliance pour la vie a entamé sa campagne 1971 contre la tolérance légale de l'avortement. Elle a projeté un diapositive montrant un fœtus de 18 semaines bien formé, mais mort et recouvert de sang au fond d'une bassin.

Le Dr Mireille Lapointe, conseillère de cette association hostile à l'avortement, a déclaré une conférence de presse, que la décoloration de la face indiquait que le fœtus avait vécu quelque temps après avoir été extrait du sein de sa mère, au cours d'une opération d'avortement faite aux États-Unis.

L'association affirme compter dans ses rangs plus de 1.200 personnes venues de tous les milieux politiques et religieux. La présidente, Mme Joan Lusignan, de Hull, Qué., a précisé qu'il y a des membres fondateurs est un athée.

Tous estiment que l'avortement — sauf quand la vie de la mère est en danger — est une affaire d'intérêt public et non privé.

En vue d'éventuels débats parlementaires, cette année, sur la question, l'Alliance pour la vie entend mener une campagne pour obtenir l'abrogation de la loi de 1969, qui autorise l'avortement sur attestation de médecins que la vie de la mère serait compromise par la grossesse.

Pour Mme Lusignan, le gouvernement

se plaît à semer la confusion sur la question, et la presse a été influencée par la propagande tapageuse que font les partisans de l'avortement.

Quant au ministre de la justice, M. John Turner, ses déclarations de l'an dernier selon lesquelles il n'est pas question de rendre plus libérale la loi sur l'avortement, ce n'est que du "baratin". L'alliance s'efforcera, pour sa part, de rendre publics des faits qui l'inciteront à plus de fermeté.

M. Phil Cooper, d'Ottawa, seul homme au comité exécutif de l'association, estime que les partisans de l'avortement se servent d'arguments fallacieux pour appuyer leur campagne. Ainsi, dit-il, le Dr Henry Morgenthaler, de Montréal, avait dit que 2.000 femmes canadiennes meurent chaque année par suite d'avortements illégaux. Or, ajoute M. Cooper, seules 4.000 femmes en âge de maternité meurent au Canada chaque année de diverses maladies.

Les braves inférieurs gauche et droit de la suspension avant peuvent avoir été inversés lors de l'installation, explique la compagnie, qui précise que cette erreur n'affecte en rien le fonctionnement sûr des véhicules et que le rappel des automobiles ne constituait qu'une mesure préventive.

Les propriétaires des voitures affectées par ce rappel en seront informés par courrier.

se plaît à semer la confusion sur la question, et la presse a été influencée par la propagande tapageuse que font les partisans de l'avortement.

Quant au ministre de la justice, M. John Turner, ses déclarations de l'an dernier selon lesquelles il n'est pas question de rendre plus libérale la loi sur l'avortement, ce n'est que du "baratin". L'alliance s'efforcera, pour sa part, de rendre publics des faits qui l'inciteront à plus de fermeté.

M. Phil Cooper, d'Ottawa, seul homme au comité exécutif de l'association, estime que les partisans de l'avortement se servent d'arguments fallacieux pour appuyer leur campagne. Ainsi, dit-il, le Dr Henry Morgenthaler, de Montréal, avait dit que 2.000 femmes canadiennes meurent chaque année par suite d'avortements illégaux. Or, ajoute M. Cooper, seules 4.000 femmes en âge de maternité meurent au Canada chaque année de diverses maladies.

Les braves inférieurs gauche et droit de la suspension avant peuvent avoir été inversés lors de l'installation, explique la compagnie, qui précise que cette erreur n'affecte en rien le fonctionnement sûr des véhicules et que le rappel des automobiles ne constituait qu'une mesure préventive.

Les propriétaires des voitures affectées par ce rappel en seront informés par courrier.

### Un super-ministère?

## Le ministre François Cloutier nie qu'il ait menacé de démissionner

QUEBEC (PC) — Le ministre des affaires culturelles, M. François Cloutier, a démenti les rumeurs selon lesquelles il avait, la veille, menacé de démissionner du gouvernement de M. Robert Bourassa.

"Je n'ai fait aucune menace de démission," a affirmé M. Cloutier.

"J'ai dit toutefois et je puis le répéter, que je n'accepterais pas de demeurer dans un gouvernement qui ne donnerait pas sa vraie place aux affaires culturelles," a-t-il précisé.

"Là-dessus, il y a entente parfaite entre moi-même et le premier ministre M. Bourassa," a continué M. Cloutier.

Le ministre a souligné qu'un "bon nombre de ministres s'interrogent sur la restructuration administrative du gouvernement québécois".

Cette restructuration administrative, qui prévoit la création d'un certain nombre de super-ministères, était annon-

cée déjà dans le programme électoral du Parti libéral porté au pouvoir par les élections du 29 avril 1970.

M. Cloutier a noté hier qu'en vue d'assurer la restructuration administrative, le premier ministre avait formé un comité spécial de fonctionnaires. "Ce comité n'a pas encore présenté de rapport au conseil des ministres", a dit M. Cloutier, "et, au fait, le conseil des ministres n'a pas encore abordé la question de la restructuration administrative du gouvernement".

M. Cloutier se trouvait alors à confirmer des propos identiques tenus la veille, devant les journalistes, par M. Guy Saint-Pierre, ministre de l'éducation.

Au sujet du ministère des Affaires culturelles, M. Cloutier a déclaré par ailleurs que, selon lui, "il doit jouer un rôle de pointe, dans la société québécoise".

"Je le vois, a-t-il ajouté, comme devant s'élargir pour englober le secteur des loisirs et peut-être même le secteur des sports".

### La succession de Robarts: un cinquième candidat

TORONTO (CP) — Des six hommes que l'on considérait comme des aspirants sérieux à la succession du premier ministre John Robarts, cinq ont annoncé jusqu'ici leur candidature. Le cinquième est le secrétaire provincial Robert Welch qui a déclaré hier, lors d'une conférence de presse, que la province de l'Ontario pourrait faire un meilleur usage de son potentiel humain.

Par contre, le ministre de la santé, M. Thomas Wells, a annoncé à Toronto qu'il ne sera pas candidat à la direction du Parti progressiste-conservateur de l'Ontario lors du congrès qui sera tenu du 10 au 12 février.

M. Wells a déclaré qu'il appuiera la candidature de M. Allan Lawrence, ministre des mines et des affaires du Nord.

Les trois autres candidats sont le ministre de l'éducation, M. William Davis, le ministre des affaires municipales, M. Darcy McKeough, et le ministre des affaires financières et commerciales, M. Bert Lawrence.

Des candidatures qui ne sont pas à écarter sont celles de MM. George Kerr, ministre de l'énergie, Allan Grossman, ministre des services pénitentiaires, Léo Bernier, député de Kenora, Leonard Reilly, député de Toronto Eglinton, et Arthur Maloney, ancien député fédéral de Toronto Parkdale.

De tous les aspirants, c'est M. Davis qui semble jouir du plus grand appui de la part des ministres du cabinet des députés conservateurs. Treize députés se sont déclarés en sa faveur, de même que le ministre de l'agriculture, M. William Stewart, le trésorier Charles MacNaughton, le ministre de la voirie George Gomme, le ministre du travail Dalton Bales et le ministre du revenu John White.

### 9 hommes à bord

## Un B-52 tombe dans le lac Michigan

CHARLEVOIX, Michigan (AP) — Un B-52 de l'aviation militaire des États-Unis s'est écrasé hier soir dans le lac Michigan, avec ses neuf occupants, près de Beaver Island. On ignore s'il y a des survivants. L'avion venait de la base de Westover, Mass. Ses débris ont été localisés dans l'eau par des hélicoptères et des navires de la garde côtière. Des gens de la région disent avoir entendu une explosion et vu des débris enflammés tomber dans le lac peu après 19 heures.

**RESIDENCES FUNÉRAIRES**  
**Magnus Poirier Inc.**  
6603 BOUL. ST-LAURENT  
6520 ST-DENIS  
10526, ST-LAURENT  
185 est DeCASTELNEAU  
Tél.: 277-2135

**Découvrez une nouvelle cuisine italienne authentique**  
**Vito Restaurant Italien**  
5412 Côte-des-Neiges, Montréal  
(entre Lacombe et Édouard-Montpetit)  
Tél.: 735-3623

**COMPTABLES AGRÉÉS**  
MEMBRES DE  
**L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC**  
-- Établi en 1880 --  
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif  
Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Laguchetière - Tél. 861-1891

**ARCHAMBAULT, MARCHAND, BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE**  
Comptables agréés  
Donat Marchand, C.A.  
J. Henri Boivin, C.A.  
Gerald Arbour, C.A.  
Paul Lafleur, C.A.  
Roger Archambault, L.S.C., C.A.  
Jacques Bruneau, C.A.  
159 o., rue Craig 861-1491

**ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS**  
Comptables agréés  
3785 ouest, Jean-Talon RE. 1-7601  
Ville Mont-Royal

**BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS**  
Comptables agréés  
F.J. Bastien, C.A. R. Barrière, C.A.  
G. Bordeau, C.A. J. Guy Beaulac, C.A.  
J.M. Durois, C.A. Pierre Trudel, C.A.  
Y. Joyal, C.A.  
Édifice Banque Canadienne Nationale  
500 Place d'Armes, Suite 1564  
Montréal 126, Qué. - 844-4445

**BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & CIE**  
Comptables Agréés  
L.H. Benoit, C.A. R. Bertrand, C.A.  
J.P. Diry, C.A. A. Paquette, C.A.  
R. Crever, C.A. B. Vermette, C.A.  
Édifice Le Cherrier  
3500 Parc Lafontaine, suite 506  
Montréal 132, Qué.  
Téléphone: 527-9221

**LORENZO, BÉLANGER & ASSOCIÉS**  
Montréal - Paris, France  
Chicoutimi, Qué.  
En collaboration avec  
**SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET COMPTABLES**  
Société d'Expertise Comptable,  
inscrite au tableau de l'Ordre de Paris  
Paris, France - Montréal  
1980 ouest, rue Sherbrooke  
937-4238

**BESNER, TREMBLAY, BOURDELAIS, RICHARD & CIE**  
Comptables Agréés  
Marcel Besner, C.A.  
H. Denis Tremblay, C.A.  
René Bourdelais, C.A.  
Claude Chevalier, C.A.  
Louis Philippe Chamberland, C.A.  
J.F. André Prud'homme, C.A.  
ASSOCIÉ, RESIDENT - QUÉBEC  
Édifice Richard, C.A.  
MONTRÉAL  
222 est. Henri-Bourassa  
Montréal 357, Qué.  
Tél.: (514) 389-5995

**BERNIER & BISSON**  
Comptables agréés  
Georges Bernier, C.A.  
Marcel Bisson, C.A.  
60 St-Jacques Suite 601  
Montréal 845-0209

**PAUL E. BONNIER**  
Comptable agréé  
Suite 3100, Place Victoria  
Montréal 3, Qué.  
861-5741

**CLARKSON, GORDON & CIE**  
Comptables Agréés  
R.V. Barnett, C.A. H.E. Bell, C.A.  
A.M. Camrand, C.A. H.M. Caron, C.A.  
L.J. Carrière, C.A. M.A. Denega, C.A.  
W.A. Farling, C.A. J.B. Gick, C.A.  
A.W. Gilmer, C.A. G. Gingras, C.A.  
J.P. Gravelle, C.A. D.C. Hoover, C.A.  
G.P. Keating, C.A. K.A. MacKenzie, C.A.  
R. Pepl, C.A. R.A. Sinclair, C.A.  
W.J. Smith, C.A. S.S. Sutcliffe, C.A.

**ASSOCIÉS - résidents**  
Montréal - Québec  
Halifax - Saint-Jean - Québec  
Montréal - Ottawa - Toronto - Hamilton  
Kitchener - London - Windsor - Thunder Bay - Winnipeg - Regina - Calgary - Edmonton - Vancouver - Victoria - Arthur - Young - Clarkson - Gordon & Co. - États-Unis, Brésil  
Téléphone (514) 288-8281

**COULOMBE, LECOURT & CIE; BEAUDOIN, AUDET ET ASSOCIÉS**  
Comptables agréés incorporé  
Marcy, Gagnon & Cie  
Robert Maraou & Cie  
Michel H. Gosselin & Cie  
700 ouest, boul. Crémazie, Montréal 303, 270-3121

**CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS**  
Comptables Agréés  
Luc Cloutier, M.S.C., C.A.  
Raymond Fontaine, C.A. Guy Croteau, C.A.  
Claude Charbonneau, C.A.  
506 est. rue Ste-Catherine Suite 810  
Montréal 132 848-9281

**COURTOIS, FREDETTE, CHARTETTE & CIE**  
Comptables Agréés  
Florent Courtois, C.A. Yvonne Charette, C.A.  
Roger Poupard, C.A. Martin Lacombe, C.A.  
Hubert Mercier, C.A. Raymond Poirier, C.A.  
Louis Bellefleur, C.A. Gilles Favisie, C.A.  
Hansge Mercier, C.A. J. Claude Barthe, C.A.  
Jean-Paul Berni, C.A.

**COULOMBE, LECOURT & CIE; BEAUDOIN, AUDET ET ASSOCIÉS**  
Comptables agréés  
506 est. rue Ste-Catherine Suite 810  
Montréal 132 848-9281

**MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, QUIMET, DESMARIS & ASSOCIÉS, C.A.**  
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.  
Jacques Desmaris, L.S.C., C.A.  
Robert Houde, B.A., C.A.  
Yvon Marois, C.A.  
Guy Messier, L.S.C., C.A.  
André Montgrain, L.S.C., C.A.  
Guy Quimet, C.A.

**DECARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE**  
Comptables agréés  
50 ouest, Place Crémazie Suite 1010, Tél. 384-1890

**DECARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE**  
Comptables agréés  
50 ouest, Place Crémazie Suite 1010, Tél. 384-1890

**DECARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE**  
Comptables agréés  
50 ouest, Place Crémazie Suite 1010, Tél. 384-1890

**DECARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE**  
Comptables agréés  
50 ouest, Place Crémazie Suite 1010, Tél. 384-1890

**DENIS, DESMARIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS**  
Comptables agréés  
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.  
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.  
Germain Desmaris, C.A.  
Duncan J. Mooney, L.S.C., C.A.  
Oliver Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.  
60, rue Saint-Jacques  
Montréal 845-5208

**GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS**  
Comptables agréés  
Roger Gauvin, C.A.  
Bernard Dumais, C.A.  
Roger Forget, C.A.  
561 est. boul. Crémazie  
Montréal 354 384-1430

**GLENNING, JARRETT GOULD & CIE**  
Comptables Agréés  
715 Carre Victoria 844-3307  
Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops, Vancouver et représentants dans le monde.

**KENDALL, TRUDEL & CIE**  
Comptables agréés  
1015 Côte Beaver Hall 866-8563

**LACHANCE, BROUSSEAU, ALLARD & CIE**  
Comptables agréés  
B.F. Lachance, C.A. P.Y. Brousseau, C.A.  
D. Allard, C.A. R. Morin, C.A.  
Pierre L. Legault, C.A. P. Poirson, C.A.  
Louis Bourgeois, C.A.  
110 ouest, Place Crémazie  
Suite 750 - 381-9323

**LACOURSE, LAMARRE & CIE.,**  
Comptables agréés  
Bertrand Lamarre, C.A.  
2235 est. rue Sherbrooke  
Montréal 24 - 523-3189

**LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU**  
MacGILLIVRAY & CO.  
Comptables Agréés  
360 ouest, rue St-Jacques 849-8331  
Montréal, Toronto, Hamilton, Brantford, St. Catharines, Port Colborne, Calgary, Vancouver.

**MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALQUETTE & ASSOCIÉS**  
Comptables Agréés  
Société nationale affiliée  
COLLINS, LOVE, EDDIS, VALQUETTE, BARROW avec bureaux à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto Montréal et dans d'autres villes au Canada Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique  
507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Qué.  
Code 514 - 842-6651

**MALLETTE, NORMANDIN & CIE**  
Comptables agréés  
Yvon Normandin, C.A. Paul E. Mallette, C.A.  
Giles R. Normandin, C.A. André Rivest, C.A.  
Bertrand Dumais, C.A. Gilles Chouquette, C.A.  
Jean-J. LeCavaller, C.A. Jean La Courture, C.A.  
René Chénier, C.A. Jean Blondin, C.A.

**MCDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND**  
Comptables agréés  
630 ouest, boul. Dorchester Montréal 2 875-5140

**MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, QUIMET, DESMARIS & ASSOCIÉS, C.A.**  
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.  
Jacques Desmaris, L.S.C., C.A.  
Robert Houde, B.A., C.A.  
Yvon Marois, C.A.  
Guy Messier, L.S.C., C.A.  
André Montgrain, L.S.C., C.A.  
Guy Quimet, C.A.

**MCDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND**  
Comptables agréés  
630 ouest, boul. Dorchester Montréal 2 875-5140

**MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, QUIMET, DESMARIS & ASSOCIÉS, C.A.**  
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.  
Jacques Desmaris, L.S.C., C.A.  
Robert Houde, B.A., C.A.  
Yvon Marois, C.A.  
Guy Messier, L.S.C., C.A.  
André Montgrain, L.S.C., C.A.  
Guy Quimet, C.A.

**MCDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND**  
Comptables agréés  
630 ouest, boul. Dorchester Montréal 2 875-5140

**MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, QUIMET, DESMARIS & ASSOCIÉS, C.A.**  
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.  
Jacques Desmaris, L.S.C., C.A.  
Robert Houde, B.A., C.A.  
Yvon Marois, C.A.  
Guy Messier, L.S.C., C.A.  
André Montgrain, L.S.C., C.A.  
Guy Quimet, C.A.

**MCDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND**  
Comptables agréés  
630 ouest, boul. Dorchester Montréal 2 875-5140

**MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, QUIMET, DESMARIS & ASSOCIÉS, C.A.**  
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.  
Jacques Desmaris, L.S.C., C.A.  
Robert Houde, B.A., C.A.  
Yvon Marois, C.A.  
Guy Messier, L.S.C., C.A.  
André Montgrain, L.S.C., C.A.  
Guy Quimet, C.A.

**MCDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND**  
Comptables agréés  
630 ouest, boul. Dorchester Montréal 2 875-5140

**MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, QUIMET, DESMARIS & ASSOCIÉS, C.A.**  
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.  
Jacques Desmaris, L.S.C., C.A.  
Robert Houde, B.A., C.A.  
Yvon Marois, C.A.  
Guy Messier, L.S.C., C.A.  
André Montgrain, L.S.C., C.A.  
Guy Quimet, C.A.

**NADEAU, PAQUET & CIE**  
Comptables agréés  
Real Nadeau, C.A.  
Gilles Paquet, C.A.  
Michel Guerin, C.A.  
E.G.M. Mulligan, C.A.  
Gilles Mercier, C.A.  
1420 ouest, Sherbrooke, Ch 502 842-6812

**NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER, SÉNÉCAL & ASSOCIÉS**  
Incorporé  
ANDRÉ ROCHETTE & CIE  
GEORGES AUDET & CIE  
Comptables Agréés  
Membres de  
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, Grande-Bretagne, France, Belgique et autres pays.

## Le réaménagement de l'enseignement supérieur

# Un plan quinquennal, en trois étapes, débutera en 1973

par Gilles Lesage

QUEBEC - Le ministre de l'éducation, M. Guy Saint-Pierre, a annoncé hier qu'un premier plan quinquennal visant au réaménagement de l'enseignement supérieur sera mis en marche au Québec, par secteurs, en 1973.

Le premier secteur touché est celui des sciences appliquées, pour lequel un groupe de travail est déjà à l'oeuvre. Les sciences de la santé et la formation du personnel du système scolaire suivront dans quelques mois.

L'opération de rationalisation s'appliquera graduellement au sept ou huit secteurs définis dans l'enseignement supérieur. Elle comporte trois phases: un plan intérimaire pour 1971-73; un plan

quinquennal pour 1973-78; et les orientations pour un second plan quinquennal allant jusqu'en 1983.

Des mécanismes seront mis au point avec la collaboration du gouvernement, du monde universitaire, du milieu du travail et de l'industrie.

Pour chaque secteur, un Comité directeur du plan coordonnera les travaux de recherche, mettant l'accent sur l'efficacité et une meilleure utilisation des ressources humaines et physiques du Québec.

Les principaux objectifs de l'opération sont les suivants:

- meilleure orientation des étudiants en fonction du marché du travail;

- formation de spécialistes en plus grand nombre dans certains domaines;

- adaptation du contenu des cours à la réalité sociale;

- économie de certains moyens mal ou peu utilisés à l'heure actuelle.

M. Saint-Pierre estime qu'il s'agit d'une première réponse au manque de planification des ressources de l'enseignement supérieur au Québec. A son avis, le plan permettra de développer des centres d'excellence, de concentrer les efforts et d'éviter les redoublements, inutiles et coûteux. Les premières intéressées, les universités, sont d'accord avec cette démarche, qui répond d'ailleurs aux besoins des étudiants, dit-il.

### Le premier secteur

Le premier plan touchera l'ensemble du secteur des sciences appliquées au niveau post-CEGEP.

Le plan ne se limitera pas strictement à l'enseignement et à la formation des chercheurs. La préparation du plan est la responsabilité de la direction générale de l'enseignement supérieur du ministère de l'éducation.

Les travaux d'analyse et de prospective s'effectueront sous la responsabilité immédiate d'un comité directeur de quatre membres, MM. Gaston Denis, Pierre Cazalis, Pierre Grenier, Louis-Marc Gauthier.

Un comité d'expertise, composé d'une dizaine de personnes provenant du ministère, du milieu universitaire et industriel, proposera des orientations de recherche et des hypothèses de travail.

En attendant que le plan soit au point, le comité directeur devra faire en sorte que ne soient mis en oeuvre au cours des deux prochaines années que le minimum indispensable de nouveaux programmes.

Pour le secteur des sciences appliquées au niveau post-CEGEP, le gouvernement dépense \$15 millions l'an pour quatre mille élèves. Le coût de préparation du plan, le premier du

genre au Québec, coûtera environ \$180.000.

M. Saint-Pierre a dit que ce secteur avait été choisi le premier, de préférence à d'autres qui font l'objet de beaucoup de critiques, tel celui des sciences humaines, parce qu'il est plus facile de "chiffrer" les besoins, de mesurer le niveau des investissements divers et d'apporter les correctifs requis. C'est la première fois que, au Québec, les universités seront assujetties à une autorité extérieure quant au choix des programmes, et le ministre a dit hier que, dans un deuxième temps, le secteur secondaire et collégial fera également l'objet de plans quinquennaux de développement.

### Une initiative d'Oxfam

## Des étudiants prennent contact avec la misère extrême en Haïti

par Gérard LeBlanc

Six étudiants de la région de Montréal sont revenus hier d'un séjour d'une semaine à Haïti, les mains pleines de souvenirs (sculptures, colliers, chapeaux) mais surtout le coeur rempli d'une conscience vive de l'extrême pauvreté qui sévit dans ce pays.

Ce voyage, auquel participaient une douzaine de jeunes Montréalais (les six autres reviendront dans quelques jours fait partie d'un nouveau programme d'éducation-information sur les pays en voie de développement qu'Oxfam s'efforce de mettre sur pied.

Au début de cette nouvelle décennie, Oxfam se veut de plus en plus "en place", au Québec pour mieux informer la population, et dans le tiers monde pour y soutenir les efforts de développement. En 1971, Oxfam-Québec s'occupera principalement de deux pays francophones: le Rwanda en Afrique de l'Est et la république d'Haïti.

Plus de 400 Canadiens, missionnaires laïcs, religieux et prêtres (pour la plupart francophones), sont déjà à l'oeuvre dans la république haïtienne. Oxfam consacre l'argent recueilli au Canada (\$25.000.000) au soutien des projets que poursuivent les Canadiens à l'oeuvre dans ce pays: service de planification familiale, asile pour vieillards, fermes expérimentales, forage de puits artésiens, reboisement, construction de routes et de maisons, etc...

Les jeunes voyageurs montréalais, qui n'ont passé qu'une journée à Port-au-Prince lieu de séjour habituel des touristes, ont eu la chance de voir un peu le vrai visage d'Haïti. Tous ont été frappés par l'extrême pauvreté qui y règne: 15 heures pour franchir 150 milles de "routes", pas d'eau potable en dehors des grandes villes, 8.000 personnes entassées dans 1.200 petites maisons de 8' X 5' dans le quartier de Brooklyn à Port-au-Prince... A l'exception de 4 ou 5 villes, l'éclairage se fait encore à la chandelle et la petite municipalité de Milot (2.500 h.) où les voyageurs ont séjourné pendant quatre jours, jouit des avantages d'une grande ville parce qu'elle possède une usine d'électricité.

Les étudiants, qui ont défrayé le voyage à Haïti avec leurs économies, comptent diffuser l'information acquise et intéresser d'autres groupes à suivre leur exemple.

"Pas de commentaires" fut leur réponse unanime aux questions des journalistes sur la situation politique au pays de "papa Duvalier". L'omniprésence à la conférence de presse d'un certain Haïtien (aux multiples professions) très intéressé à tout ce qu'on dit sur son pays y était sans doute pour quelque chose.

### À Outremont

## Deux conseillers font campagne contre le règlement d'emprunt

par André Charbonneau

Deux conseillers de la ville d'Outremont ont adressé une lettre aux citoyens de cette ville les invitant à voter "non" au référendum que la ville tiendra les 14 et 15 janvier prochain au sujet de la relocalisation des courts de tennis au Parc Beaubien-Stuart, situé sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre les avenues Stuart et McEachran, et non à proximité du "saut-au-mouton" Rockland, comme le suggérait notre article d'hier.

C'est toutefois bel et bien à proximité du viaduc et de la voie ferrée du Canadien Pacifique que la ville d'Outremont compte installer, près de l'aréna, les terrains de baseball et de piste et pelouse. Ainsi le complexe de loisir aurait deux pôles situés au deux extrêmes de l'avenue Stuart. Au Parc Beaubien-Stuart, se trouverait les 10 tennis, le jeu de pétanque, un terrain de jeux et un chalet, sans qu'aucun arbre d'ailleurs ne soit touché par le nouvel aménagement.

Les conseillers Jean-Jacques Gladu et François Dionne accusent de leur côté la ville de fausser les données du problème lorsqu'elle affirme que le regroupement des tennis occasionnera des économies. Cette économie, soutient la ville, serait de \$40.000 par année pour 1971 et de \$19.000 par année pour les années subséquentes; ce qui représenterait la somme de \$381.000 pour une période de vingt ans, soit la durée du règlement d'emprunt de \$310.000 que les citoyens auront à approuver ou à rejeter lors du référendum sur la relocalisation.

Fondamentalement, ce que les conseillers Gladu et Dionne reprochent à l'administration Demarais c'est de n'avoir aucune politique globale et définitive au sujet des loisirs dans tous les quartiers. A titre d'exemple, il cite les déplacements successifs du terrain de baseball, "du terrain Rockland au terrain Bates au coût de 60.000 environ", puis "du terrain Bates au terrain Beaubien-Stuart, au coût de \$5.000" après que celui-ci fut avéré trop petit et enfin du terrain Beaubien-Stuart au terrain Rockland, avec terrain de piste et pelouse, au coût présumé d'environ \$67.000.

Ce reproche contre l'absence de planification et de prévision, les conseillers Gladu et Dionne l'étendent à d'autres domaines que celui du loisir. Ainsi, selon eux, le terrain Beaubien-Stuart serait beaucoup mieux utilisé si la ville s'érigeait un vaste ensemble domiciliaire. Les revenus qu'elle en retirerait seraient, selon ces conseillers, beaucoup

plus considérables que les économies qu'elle dit pouvoir réaliser au chapitre de l'administration des tennis.

Autre exemple des accusations visant la planification de la ville: les deux con-

seillers font remarquer que l'aménagement des terrains de baseball et de piste en pelouse implique la fermeture de la rue Dollard, depuis la rue Ducharme

Suite à la page 6

## Les citoyens protestent contre la fermeture des services de santé

Plusieurs citoyens ont protesté énergiquement cette semaine à la réunion du conseil municipal d'Outremont contre la décision de l'administration de fermer tous ses services de santé.

Les tiers de la population de cette municipalité a-t-on dit est constituée de néo-canadiens d'origine grecque, italienne et juive, et il s'agit de citoyens particulièrement défavorisés qui avaient recours fréquemment aux services publics de santé, surtout ceux offerts par la clinique des nourrissons. "Celle-ci, a déclaré au Devoir, Mme Kampouris qui a participé à cette protestation, se transformait en véritable centre communautaire pour les néo-canadiens qui y trouvaient des conseils précieux sur l'alimentation, l'hygiène de la grossesse, la planification familiale, l'éducation de leurs enfants, et même l'intégration de leur famille au milieu québécois".

Des soins dentaires d'urgence étaient assurés et des infirmières visitaient les écoles y jouant un rôle précieux de prévention des maladies. C'est ainsi que l'an dernier, l'on détecta dans l'une des écoles d'Outremont quelques cas de tuberculose, ce qui incita les services de santé à vacciner tous les écoliers, évitant ainsi une épidémie.

Des représentants de l'Association des parents d'Outremont (ATO) ont assisté à cette séance du conseil municipal et il est à prévoir qu'une action immédiate sera entreprise afin d'inciter l'administration à revenir sur sa décision en attendant que le ministère de la santé du Québec prenne à charge la clinique des nourrissons (qui devrait relever des unités sanitaires) et que la commission scolaire accepte d'assumer la responsabilité financière de l'emploi des infirmières visiteuses dans les écoles d'Outremont.

Le Dr Léo Ladouceur, directeur médical qui est le seul à demeurer au poste avec une infirmière, une secrétaire et un inspecteur de santé pour les établissements publics a déjà fait connaître sa désapprobation à une coupure aussi brusque des services de santé. "Il est vrai, a dit le Dr Ladouceur que depuis l'avènement de l'assurance-maladie, les citoyens peuvent obtenir de leurs médecins de famille les services de consultation et de vaccination qui étaient autrefois offerts par les cliniques, mais pour les néo-canadiens, la visite à la clinique des nourrissons constituait une véritable prise de conscience de la communauté et leur permettait d'acquiescer de saines habitudes d'hygiène et de prévention de la maladie".

Les parents qui ont déjà commencé à cette clinique des séries d'injections contre différentes maladies contagieuses de la petite enfance, devront s'adresser chez leur médecin de famille pour com-

pléter cette protection. Quant aux écoles, elles seront complètement dépourvues de services de santé et de prévention jusqu'à nouvel ordre.

La raison invoquée par l'administration du maire Desmarais II pour opérer cette coupure, en est une d'économie. Mais les citoyens qui ont assisté à la réunion du conseil municipal ont reproché à l'administration d'économiser sur la santé mais de dépenser exagérément pour installer un vaste complexe de loisirs. On sait qu'il y aura un référendum les 14 et 15 janvier dans cette municipalité au sujet de ce projet de complexe de loisirs.

## De nombreuses manifestations culturelles marquent le 150ème anniversaire de McGill

Pendant un an complet, l'université McGill va célébrer comme il se doit son 150ème anniversaire. Marquée de nombreuses manifestations culturelles, cette année de fierté et de remise en question a été inaugurée difficilement hier matin par le principal de l'université, M. Robert Bell.

Le "clou" de cette inauguration a été le lever du drapeau marqué d'un grand "150" rouge, en présence de la presse et des principaux administrateurs et professeurs de l'université. Après avoir frileusement écouté un chœur de chant, les invités sont allés se réchauffer, un

verre à la main, autour d'un modeste goûter.

Créée en 1821, l'université McGill a été longtemps une des plus prestigieuses en Amérique du Nord. Elle le reste encore, bien que la concurrence soit maintenant plus serrée. Cette année de réflexion et de réjouissance permettra à l'université de faire le point, d'évoquer ses succès, mais aussi de réfléchir davantage aux changements qu'exige la situation nouvelle du Québec.

Étalées sur une année complète, les fêtes de ce 150ème anniversaire seront nombreuses et très variées. Au nombre

des événements prévus, on note plusieurs expositions de toutes sortes, des concerts, des opéras, des pièces de théâtre, des banquets, une inauguration d'édifice, des symposiums et des débats sur la pollution ou sur le rôle de la femme, etc.

Il ne faudrait pas oublier non plus les congrès et les colloques internationaux sur les ressources arctiques, sur les entreprises multi-nationales, ou sur la phonétique. Il y aura aussi des journées d'étude sur la formation des maîtres et la théologie ainsi que de multiples conférences sur toutes sortes de sujets, de la planification gouvernementale à la poésie, en passant par la recherche en biologie.

Le point culminant de cette année anniversaire sera probablement la période du 15 au 17 octobre 1971 qui sera directement consacrée à l'examen du rôle de McGill au sein de la société actuelle et dans le secteur des arts et des sciences.

Alors que McGill doit faire des prodiges pour combler un déficit de plus de \$3 millions, d'aucuns, parmi les professeurs et les étudiants, se demandent si la somme investie dans ces activités (\$150.000) est trop élevée.

Par contre, les gouverneurs font valoir que l'association des anciens s'est engagée à rembourser l'université à même les sommes recueillies par ses souscriptions. Dans cette perspective, les manifestations sont davantage considérées comme un véritable investissement: elles attirent l'attention sur McGill et plusieurs souscripteurs consentiront sans doute un effort particulier à cette occasion.

**SURPRISE TRANQUILLE EN JANVIER**

Tél.: 844-6571

### COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

(Séminaire de Philosophie)

### COURS DU SOIR

EN VUE DU DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Début de la Session d'hiver: 25 janvier 1971

Inscriptions ouvertes dans les cours suivants:

ARTS PLASTIQUES 102 ..... Mardi

Langage de l'espace - théorie et travaux: structures en 3 dimensions avec matériaux variés - sculpture - modelage - collage - mobiles etc....

BIOLOGIE 401 ..... Lundi - jeudi

FRANÇAIS 401 ..... Jeudi

HISTOIRE 923 ..... Mercredi

HISTOIRE DE L'ART 203 ..... Jeudi

MATHÉMATIQUES 203 ..... Mardi - vendredi

PHILOSOPHIE 201 ..... Lundi

POLITIQUE 950 ..... Jeudi

SCIOLOGIE 963 ..... Jeudi

SCIENCES RELIGIEUSES 912 ..... Vendredi

### ÉDUCATION PERMANENTE

1001 est, boul. Crémazie  
Montréal 352  
(Métro Crémazie)

Renseignements - 388-5745  
de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi

jean-louis baudouin  
jacques fortin  
denis szabo

**terrorisme et justice**

entre la liberté et l'ordre:  
le crime politique

éditions du jour

VIENT DE PARAÎTRE...

# TERRORISME ET JUSTICE

par JEAN-LOUIS BAUDOIN, JACQUES FORTIN, DENIS SZABO

- Un exposé succinct des principales questions d'ordre juridique soulevées par les récents attentats terroristes qui ont bouleversé le Québec.
- Un ouvrage d'information qui s'impose.

En vente partout à \$2,50 - Distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328. (si la ligne est occupée: 849-2228)

ÉDITIONS DU JOUR

**g**

ÉDITIONS DU JOUR...  
Président et directeur général Jacques Hébert

# éditorial

## Les 100,000 emplois : engagement ou truc électoral?

Aux journalistes qui l'interrogent sur ses chances d'atteindre en 1971 l'objectif de 100,000 emplois nouveaux, M. Robert Bourassa répond que l'argument électoral du printemps dernier n'était pas une promesse mais une façon d'illustrer l'importance qu'il accorderait, une fois élu, au développement économique du Québec.

Il serait vain d'instituer à ce sujet une querelle de mots. Qu'il suffise de rappeler que, lorsqu'il parlait en avril dernier de 100,000 emplois nouveaux, M. Bourassa s'exprimait sur le ton d'un homme assuré de pouvoir atteindre son objectif. Au lendemain de la victoire du 29 avril, Peter Newman, du Toronto Star, s'était empressé d'aller interroger M. Bourassa à Québec. Voici ce que lui déclarait au sujet des 100,000 emplois le nouveau premier ministre élu: "C'est une promesse qui ne sera pas aussi difficile à tenir qu'il peut sembler. L'expansion normale de l'économie devrait créer 60,000 emplois nouveaux. Cela veut dire que je devrai trouver 40,000 emplois en surplus. Cela pourrait être difficile si je n'avais remporté que 65 sièges. Mais avec ma forte majorité, le Québec devrait avoir la sorte de gouvernement stable capable d'attirer en abondance le capital étranger".

Cette interview fut accordée le 2 mai. Huit mois plus tard, les perspectives ne sont plus aussi roses. Le chômage, loin de diminuer, a augmenté. Le nombre des emplois nouveaux créés en 1970 se situe à l'un des niveaux les plus bas depuis dix ans: c'est à peine s'il dépassera les 10,000. Les emplois devant découler de la mise en oeuvre de projets comme l'aéroport et les installations routières annoncées récemment par M. Bourassa seront moins nombreux qu'on ne l'avait prévu. Surtout, le Québec n'est pas près de sortir de l'état de stagnation qu'il subit depuis plusieurs années au chapitre des investissements privés.

M. Bourassa, au début de son mandat, voyait les investisseurs se diriger vers le Québec comme vers une nouvelle terre promise. Mercredi soir, à la télévision, il a dû reconnaître que le Québec fait présentement face à un ralentissement inquiétant. Le climat des derniers mois n'a sans doute pas été propice à la multiplication des investissements au Québec. Il serait cependant excessif de vouloir tout expliquer par la crise d'octobre. L'investisseur privé pense d'abord à la sécurité et au rendement du capital. Or, à ce chapitre, le Québec fait face à d'importants handicaps.

Pourquoi des projets sur lesquels comptait M. Bourassa n'ont-ils pas vu le jour? Pourquoi d'autres ont-ils été mis de côté ou reportés à plus tard sans même que le gouvernement en soit informé? Maintes décisions tiennent sans doute à des facteurs objectifs tels que la géographie, la proximité des marchés, le loyer élevé de l'argent, la stagnation générale de l'économie nord-américaine, etc. Mais on ne saurait minimiser le rôle de certains facteurs politiques propres au Québec. Interrogé l'autre jour par le Financial Post, l'analyste mont-réalais Stephen Jarilowsky rappelait notamment trois facteurs dont il est souvent question dans les milieux d'investisseurs:

1. L'instabilité qui règne toujours quant à l'avenir politique du Québec incite les investisseurs à se montrer prudents, à prévoir dès maintenant des aménagements nouveaux tenant compte d'un changement

possible dans le statut politique du Québec. "La menace de sécession est, pour parler en termes nets, un problème à propos duquel l'homme d'affaires se doit de faire quelque chose", explique l'analyste. Ce "quelque chose" est plus souvent qu'autrement défavorable au Québec.

2. L'ordonnance imprécise et flottante des priorités qui inspirent les décisions gouvernementales et aussi une forte cause d'hésitation dans les milieux d'affaires. L'analyste cite à ce sujet deux exemples: la politique linguistique, et le rapport entre les dépenses dites "productives" et les dépenses dites "productives" dans les budgets publics.

3. Le climat de l'opinion en ce qui touche l'entreprise privée, le rôle des profits, et la place du secteur privé dans l'ensemble de l'économie.

On peut contester ces réactions des milieux d'affaires; on peut les juger égoïstes et mesquines. Elles n'en existent pas moins. Et elles ont inspiré ces dernières années de très nombreuses décisions défavorables au Québec.

L'attitude actuelle des milieux d'affaires à l'endroit du Québec est extrêmement dangereuse. Si elle devait se maintenir, cette attitude serait très probablement suivie d'un échec retentissant de l'expérience Bourassa. On se demande si les milieux d'affaires, après avoir ouvert les bras à M. Bourassa au lendemain de son élection, ne sont pas déjà retombés, dans une indifférence qui risque de décevoir la confiance que le chef du gouvernement québécois avait mise en eux.

Toutefois, M. Bourassa doit se rendre compte qu'il a peut-être trop improvisé jusqu'à maintenant dans ses rapports avec les investisseurs et les responsables d'entreprises.

M. Bourassa a eu l'occasion à maintes reprises d'exposer ses vues en matière économique devant des dirigeants du monde financier, commercial et industriel. Chaque fois, il s'est montré soucieux de plaire, attaché à quelques thèmes comme la priorité du français, d'efficacité gouvernementale et le rôle-clé des industries de pointe. En aucune circonstance, cependant, le chef du gouvernement n'a exposé une politique cohérente décrivant, chiffres et données précises à l'appui, les attentes de son gouvernement à l'endroit des secteurs privé, coopératif et public dans tel et tel domaine de l'économie, et indiquant les moyens envisagés pour faciliter la mise en oeuvre de cette politique.

M. Bourassa s'est montré sympathique à l'entreprise privée dans ses rencontres avec celle-ci, à la formule coopérative dans ses contacts avec le mouvement Desjardins, à l'entreprise étatique dans ses entretiens avec ses collaborateurs du secteur public. Quelles sont, au juste, ses priorités? Quels secteurs, quelle formule entend-il promouvoir en premier lieu? Ni M. Bourassa, ni ses ministres "économiques" ne semblent être en possession des dossiers minutieusement établis qui leur permettraient de parler avec autorité en ces matières, de proposer à chaque secteur des défis précis, et de laisser entrevoir les conséquences susceptibles de découler d'un défaut de collaboration de la part de l'un ou l'autre secteur.

Les grands investisseurs qui aiment se faire servir des discours ronflants sur l'u-

rité canadienne à leurs banquets annuels ont des choses dures à se faire dire par le premier ministre du Québec. Ils attendent de celui-ci des propositions précises. M. Bourassa n'a pas pu, jusqu'à maintenant, leur tenir les propos qu'il eût fallu, parce que lui-même n'a pas encore défini clairement ses positions en matière de politique économique.

En matière d'investissements publics, l'action du gouvernement québécois dépendra beaucoup du concours du gouvernement fédéral. M. Bourassa a opté à cette fin pour la collaboration et l'ouverture.

Or, l'aide fédérale vient à doses beaucoup plus faibles qu'on ne l'avait souhaité. Le gouvernement fédéral met fortement l'accent sur les programmes qui favorisent son intervention directe et peuvent ainsi lui rapporter d'intéressants dividendes politiques. En fait de concessions ou d'aide financière au gouvernement québécois, M. Bourassa n'a pas obtenu davantage, note cette semaine le Financial Post en éditorial, que ce que tout autre premier ministre québécois eût pu décrocher. Il suffit d'ailleurs d'examiner les projets courants d'investissement du gouvernement québécois pour constater que la réalisation de plusieurs d'entre eux reste suspendue à des décisions fédérales au sujet desquelles les pourparlers sont encore en cours", de l'aveu même de M. Bourassa.

L'un des secteurs où l'aide fédérale devrait être le plus sensible est celui de l'habitation. Ottawa pourrait, dans ce secteur, coopérer à plein avec l'organisme compétent qu'a mis sur pied le gouvernement du Québec. Mais le programme Andras d'aide à la construction d'habitations à loyer modique est, à sa manière, un arrogant pied de nez au principe de la responsabilité provinciale au matière de logement.

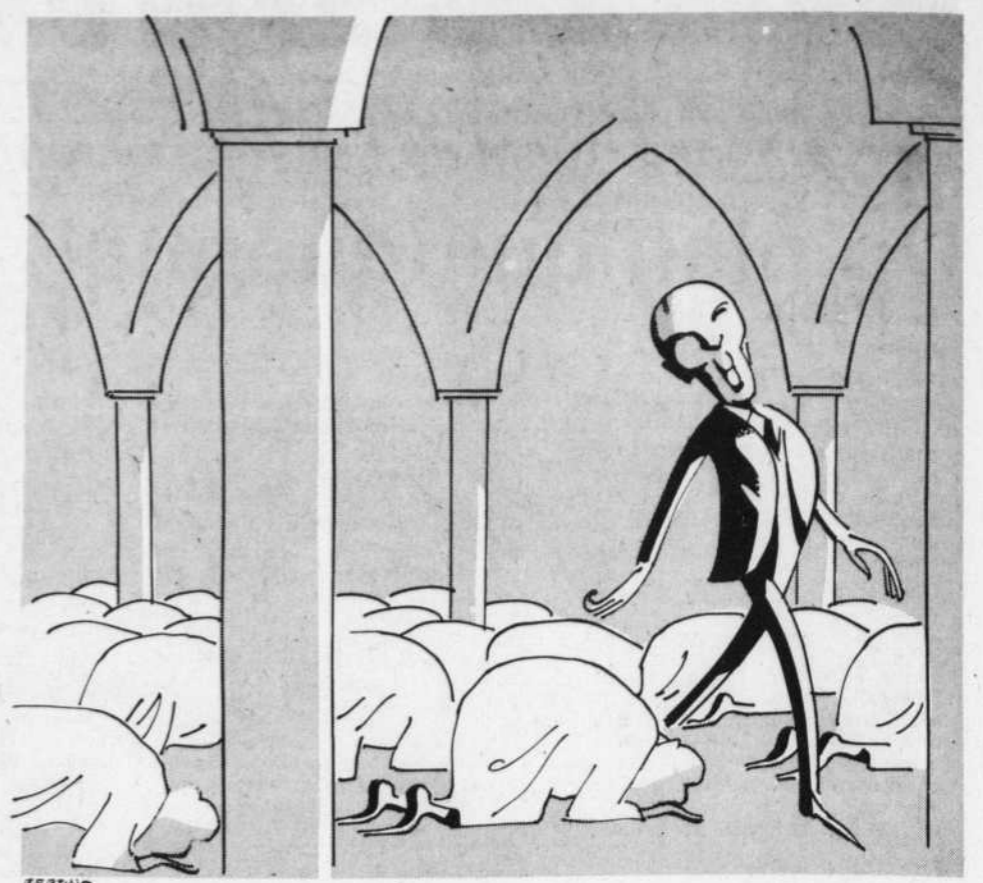
On a également fait état, à l'occasion du budget Benson, des prêts spéciaux qu'Ottawa consentira au Québec au cours des prochains mois. On n'a pas assez souligné que les prêts seront consentis à des fins qui auront dû recevoir l'approbation préalable d'Ottawa et qu'on retourne ainsi à ce que l'ancienne philosophie des programmes conjoints avait de plus inacceptable pour le Québec.

M. Bourassa a cru obtenir davantage du gouvernement central ou recourant à la diplomatie discrète. A la longue, la politique d'affirmation vigoureuse suivie par ces prédecesseurs est plus efficace, même du point de vue économique.

M. Bourassa a contracté le printemps dernier un engagement moral envers la population du Québec en faisant miroiter aux yeux de celle-ci la perspective de 100,000 emplois nouveaux en 1971. Aucune pirouette ne saurait le dégager de cet engagement. Il lui incombe de définir les politiques capables de donner un sens concret à sa promesse.

Quant à ceux — notamment les maîtres d'oeuvre du secteur privé — dont la collaboration est absolument indispensable au succès de l'économie, le Québec les attend. Chaque silence, chaque départ, chaque retard injustifié ne pourra que contribuer à précipiter plus vite le Québec vers cette socialisation accrue qu'ils redoutent comme la peste.

Claude RYAN



— Je me croirais au parlement

### LIBRE OPINION

## Le pouvoir est un sourd

par PIERRE VADEBONCOEUR

Certes il y a eu crime. C'est une chose. Mais il en est une autre: l'ordre a été et n'a pas fini d'être odieux. Laissons-le dénombrer ses votes probables: Duplessis en faisait autant, Lyndon Johnson aussi, Nixon ne le fait pas moins: la démocratie aliénée et cuisinée produit à peu près comme elle se réclame. Il n'y a rien d'admirable de ce côté. On s'étonne seulement que des démocrates ayant quelque culture puissent accorder à ce jeu le moindre intérêt, plutôt qu'à l'effort d'une autre multitude, inférieure et déjetée, qui travaille de refus et d'espoir une histoire usurpée par le système. Cet effort est pour ma part la seule démocratie qui m'intéresse.

#### Un qui s'étonne

M. Jean-Paul Lefebvre s'étonne de la violence avec laquelle les Mesures de guerre ont été critiquées par l'opposition soudaine qu'elles ont suscité.

Que M. Lefebvre ne se force pas les meninges: il n'en serait pas plus avancé. Il ne s'agit pas ici de bon sens trop court, ni de pragmatisme dilué. C'est une question où il n'y a guère autre chose à saisir que le sentiment, d'oppression que les éléments vivants de la démocratie éprouvent devant une politique conservatrice, altière et arrogante et devant le comportement des gouvernements fédéral, provincial et municipal à l'endroit des vraies oppositions, celle de la jeunesse, celle des défavorisés, celle des syndicats, celle de la majeure partie des intellectuels, celle des indépendantistes, qui ont depuis cinq ou six ans renouvelé la conscience politique du Québec.

M. Lefebvre n'a pas à se surprendre. Quand un régime, par ses représentants successifs, emprisonne des professeurs en grève, fixe les conditions de travail à coups de lois d'exception et sous menace de prison, expulse les pauvres gens de leurs lochs par dizaines de milliers, tolère et même provoque un chômage de crise, matraque les badauds pour le passage d'une reine, dilapide les fonds publics, calomnie par personnes interposées les syndicats et s'attaque au deuxième front, fausse gravement le jeu des élections, méprise et pourchasse la jeunesse militante, refoule et déjoue les aspirations nationales d'un peuple, adopte le projet de loi 63, gouverne d'abord pour la minorité anglophone, compromet l'existence même de la nation, outrage publiquement la langue avariée de ce peuple, se bouche les oreilles pour ne pas entendre les admonestations multipliées qu'il reçoit, bref brandit constamment la force publique pour n'avoir à tenir compte de rien de ce qu'on lui crie, il faut être très sot ou très aveuglé pour ne pas voir que, dans ces conditions, dans les conditions d'un peuple ainsi régi, on a, à cette fois-ci, c'était le bouquet, dépassé d'emblée toute mesure et choqué profondément ceux qui restent conscients, fiers et désireux de liberté.

Que voulez-vous? L'Etat, depuis au moins cinq ans, conservateur en toutes choses, aliéné entre les mains des forces qu'on sait, se moque éperdument des éléments considérables qui indiquent, par leurs analyses, que des changements radicaux s'imposent. Tout ce qu'il y a de vivant et d'énergie dans la population politiquement avertie est combattu depuis des années avec morgue, avec suffisance, avec l'insolence de la force publique, grâce aussi au concours incessant de la foule de ceux qui grouillent et se bouclent autour de la mangoire. Eh bien! vous du pouvoir, ce que vous ne paraissez pas comprendre est pourtant très simple: vous gouvernez par-dessus la tête de cette nation, de ce peuple, de ce futur souverain, et de ces foules, de ces mécontents, de ces hommes libres, de ces victimes de toutes sortes, qui constituent l'opposition militante, réelle et consciente, comme si cette vaste opposition n'existait pas. Rien que cela. Ignorez comment cette aberration peut vous apparaître dans votre système de pensée politique, et même si un fait aussi énorme vous effleure seulement l'occupé. (1) Je ne sais pas même si l'on réfléchit à cet aspect des choses dans les écoles. Vous gouvernez directement et cavalièrement contre le vœu, contre la passion et contre la raison de toute l'opposition réelle, qui est comme vous le dites vous-mêmes, minoritaire, ce qui ne vous aide pas à comprendre, vu votre système. Pouvez-vous seulement vous rendre compte de ce que c'est, dans une démocratie, dans notre démocratie, que de braver sans répit, qui les chômeurs, qui la jeunesse et toute l'opinion indépendantiste, qui les citoyens défavorisés, qui les syndicats et particulièrement les syndicats nationaux, qui les petits groupes qui ça et là traînent leurs problèmes sociaux ou syndicaux depuis des mois ou des années et qui ne mettent qu'une chose en évidence: votre situation privilégiée de gouvernants myopes, ou votre indifférence devant les problèmes même les plus particuliers et les mieux définis, comme devant la partie active de l'opinion.

Vous gouvernez, tout le monde gouverne, dans cette démocratie dépassée, contre le principe même qui parmi les foules est censé l'animer, lui donner valeur et même la légitimer: ce noyau de forces fortes ou moins fébriles, ces forces neuves, alertes, conscientes des causes économiques, sociales et nationales qu'elles défendent, et seules forces de profond renouvellement sur lesquelles les sociétés puissent compter. Chacun sa démocratie. Vos

précis préfèrent leur nombril, juste milieu d'une démocratie princière provisoirement accordée à l'inertie du nombre.

Certains rappels pourront aider l'acumen défaillant de certains, celui de M. Pelletier, par exemple. Nous nous sentons collectivement comme devant Duplessis, devant son mépris, devant sa démagogie électorale, sa possession ferme et insolente du pouvoir, son bill 5, ses matraques, sa répression anti-ouvrière, sa surdité incurable, ses opérations politiques douteuses, son service de l'impérialisme, son gouvernement appuyé sur les majorités les plus silencieuses qui aient jamais été.

Nous pensons que le gouvernement duplessiste a été mortel en ce qu'il a constamment réprimé la démocratie vivante. Sachez que vous ne la combattez pas moins, au Québec, à Montréal, partout.

Dans la démocratie vivante, les forces de renouvellement mènent le jeu. Dans la démocratie décadente, c'est le contraire. Ne vous étonnez donc pas que votre pouvoir nous soit devenu également odieux. Davantage, devrais-je dire, car l'option politique que vous avez prise, certains d'entre vous, nous le voyons clairement maintenant, signifiait que vous abandonniez les forces créatrices de la politique après les avoir servies, ce qui vous mettait dans la nécessité d'essayer de les abattre. Vous avez fait un long chemin. Hissés pour les uns par le parti libéral, vous avez cru faire l'économie d'un combat jadis entrepris, mais, combattant toujours, vous retournez forcément votre énergie contre le camp que vous avez quitté. Les intentions ne sont rien. Le pouvoir est un sourd.

En outre, vous êtes ridiculement prostrés devant une idole creuse, le fédéralisme. Ce fétiche est une bien mince raison pour un aussi grand abandon. Je sais que c'est la vôtre, vous l'avez assez dit. Seulement, une toquade est une piètre excuse à invoquer quand on en est rendu à se trouver à la tête de l'impérialisme et au premier rang du combat dirigé contre un peuple engagé dans le plus grand effort de son histoire pour se ressaisir globalement. Ce peuple était le vôtre: il ne faut pas oublier ce détail.

Dénombrer donc vos votes possibles. Mais faites vite: vos majorités pourraient fondre. L'histoire ne démontre pas que ce peuple ait le goût du suicide.

(1) "Partie postérieure inférieure de la tête, depuis le milieu du vertex jusqu'au grand trou occipital." Littré.

## bloc-notes

### Un scandale à prévenir

Les taux d'intérêt sur les obligations sont à la baisse depuis quelques mois déjà. Or les emprunts contractés par la province de Québec ou avec sa garantie tendent à retarder sur ce mouvement et les contribuables québécois ont à assumer et à payer des taux plus élevés que ne le justifient les conditions du marché.

En novembre dernier, la province d'Ontario a emprunté à moins de 9 pour cent. Quelques jours plus tard, la province de Québec empruntait \$60 millions à des taux de 9 1/2 et de 9 3/4 pour cent. Les obligations à 9 1/2 pour cent, avec échéance en 1995 furent vendues \$98.25 pour \$100, ce qui donnait aux prêteurs un rendement de 9.69 pour cent. Nous avons protesté à l'époque contre ces taux abusifs.

Or, on peut craindre que cela se répète. La province du Manitoba vient d'emprunter \$40 millions au taux de 8 pour cent et l'émission a été souscrite rapidement. La baisse des taux est donc évidente. D'ailleurs, on a constaté que l'Hydro-Québec a emprunté récemment \$75 millions à 8 3/4 pour cent.

Toutefois, selon un rumeur qui

circule dans les milieux financiers, il semble que certaines institutions du Québec, dont des hôpitaux, et des institutions d'enseignement, emprunteraient bientôt des sommes importantes à un taux de 9 1/2 pour cent. Comme ces emprunts sont garantis, capital et intérêts, par le trésor provincial, de tels taux seraient encore plus excessifs aujourd'hui qu'il y a deux mois.

Tant mieux si ces rumeurs ne sont pas fondées. Mais il est bon que l'opinion publique soit alertée, afin d'éviter que l'on se trouve devant un fait accompli. Les obligations que le Québec a émises en novembre dernier à 9 1/2 pour cent et qui ont été vendues au-dessous du pair à \$98.25, valent aujourd'hui sur le marché plus de \$105. La prime considérable qui s'est ajoutée à ces titres en quelque deux mois est une preuve de plus que l'application des mêmes taux d'intérêt à des emprunts effectués actuellement avec la garantie de la province serait un véritable scandale. Le ministre des finances du Québec, M. Garneau, doit veiller à empêcher de tels abus.

Paul SAURIOL

### I hope — well I know

La différence entre la loi et l'arbitraire, c'est que sous l'empire de la première les citoyens savent à quoi s'en tenir quant à leurs droits et obligations, et que sous la férule du second la justice est à la merci de la juteotte des officines gouvernementales. Un rappel clair et net de la loi Turner aurait rétabli au Québec le régime constitutionnel ordinaire qui garantit les libertés de chacun. La solution dite de compromis annoncée mercredi soir par le premier ministre Bourassa va au contraire laisser la population dans cette incertitude malsaine qui tient lieu de climat juridique et politique depuis la nuit du 16 octobre.

Bon prince, M. Bourassa renonce au statu quo. La loi Turner ne sera plus appliquée. Homme prudent, le premier ministre refusera cependant d'en demander le rappel au gouvernement d'Ottawa. La loi Turner pourra continuer de s'appliquer. Elle ne s'applique plus mais elle pourra s'appliquer. On n'a pas avancé d'un pouce. Dès l'adoption de la loi Turner, telle était la situation: on n'avait à appliquer la loi que dans la mesure où il le fallait. Autrement, c'était de l'abus.

Comme le savent les milliers de citoyens chez qui des perquisitions ont été effectuées et les centaines d'autres qui ont été arrêtés puis relâchés sans accusation il n'y a pas eu d'abus. Seulement un peu d'arbitraire.

Mais, dira-t-on, il n'y aura pas d'arbitraire maintenant, puisque le premier ministre a précisé que la loi ne sera invoquée que dans des "circonstances exceptionnelles".

#### Les circonstances exceptionnelles

Quelles sont ces circonstances exceptionnelles? Le professeur Robert Bourassa en a donné trois, comme exemple:

- une nouvelle crise;
- un enlèvement;
- un assassinat.

Mais l'homme politique a ajouté immédiatement une quatrième catégorie: "d'autres qui restent à préciser". Voilà qui est clair et précis et de nature à rassurer les citoyens retranchés contre l'arbitraire.

Et qui va préciser toutes ces circonstances exceptionnelles? "Les autorités politiques et les autorités policières".

Tout cela après une heure de discussion au cabinet à Québec. Il eût pourtant été plus simple de faire lecture aux ministres puis aux journalistes de la décision déjà prise à Ottawa en la matière et annoncée lundi soir dans la capitale fédérale par le premier ministre du Canada.

Après sa rencontre avec le comité des Huit, M. Trudeau interrogé par les journalistes sur la possibilité d'un rappel de la loi Turner, a dé-

claré: "... j'espère que le Québec... je veux dire que je sais que le cabinet du Québec envisagera de recourir à cette loi de moins en moins sans toutefois demander son rappel". Dans la transcription originale publiée sur l'initiative du bureau du premier ministre, pour dissiper les équivoques sur la confusion des intellectuels, voici comment M. Trudeau annonce cette nouvelle, deux jours avant la réunion du cabinet provincial: "... I hope the Quebec — well I know the Quebec cabinet will consider using the act less and less without actually asking for its repeal."

Si les Huit sont coupés du Québec, décidément, Ottawa n'est pas coupé du cabinet Bourassa.

Après le fédéralisme coopératif, le Québec aura droit pour quelques mois encore à l'arbitraire coopératif.

Et si, cette loi rappelée, une crise éclatait? C'est la thèse gouvernementale, affirmée lundi soir par M. Trudeau, et répétée mercredi soir par M. Bourassa. A cela il faut répondre, le moins cyniquement possible: si le pouvoir n'a pas encore le plein contrôle de la situation après la mise en application des pouvoirs exorbitants qui ont été donnés à la police, il ne l'aura pas davantage même en conservant la discrétion extraordinaire de la loi Turner. Si au contraire le gouvernement avait des motifs de voter une telle loi, il avait assez de renseignements pour reprendre en main la situation. Dans les deux cas, si la sécurité de l'Etat n'est pas rétablie à ce point qu'on puisse encore redouter un effondrement de l'ordre public, ces messieurs du pouvoir devraient céder leur siège à d'autres.

Plutôt que de brandir des crises hypothétiques et de se retrancher derrière des circonstances exceptionnelles, M. Bourassa devrait commencer par s'inquiéter de la crise toujours ouverte des libertés fondamentales au Québec. Mais ce n'est pas de lui qu'il faut attendre un appel au gouvernement du Canada. Il a trop d'autonomie pour cela. I don't hope, I know.

J.-C. LECLERC

### propos d'actualité

"Il faut démontrer par l'action de l'Etat, par celle des entreprises et des syndicats que l'on peut recréer des communautés humaines pour surpasser les effets de l'urbanisation massive et de l'industrialisation irresponsable."

Extrait d'un discours prononcé par le ministre de la Justice Jérôme Choquette, devant la Chambre de commerce de Montréal, le 15 décembre 1970.

"Loin de nous l'idée de condamner en bloc les pouvoirs en place ou de laisser entendre qu'ils seraient dépourvus des caractéristiques que nous avons reconnues à ces "nouveaux pouvoirs": nous constatons avec satisfaction que bon nombre de ces pouvoirs en place ont su accomplir leur rajeunissement, s'ajuster à des méthodes plus démocratiques et favoriser au maximum un véritable "courant alternatif" entre le sommet et la base."

("Les nouveaux pouvoirs", Message des évêques canadiens à l'occasion de la fête du travail 1969).

### LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910  
 Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan  
 Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy  
 Directeur de l'information: Jean Francoeur  
 Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 101. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. À l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Édition du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

LIBRE OPINION

# Les Juifs sont-ils victimes d'antisémitisme en Europe de l'Est?

par STAN SLOSAR

Il suffit de feuilleter un manuel d'histoire universelle pour constater que les Juifs y tiennent une place à part, tant par leur succès que par leurs misères. L'Etat d'Israël "défraie la chronique" depuis sa fondation et la guerre de Six jours n'a fait qu'augmenter l'intérêt porté aux Juifs et leur inséparable compagnon de route - l'antisémitisme. Les limogeages massifs des Juifs en Pologne, le traitement particulièrement sévère réservé aux Juifs membres de l'équipe de Doubeck en Tchécoslovaquie et le récent procès de Leningrad ont suscité des vagues d'indignation et de protestation. Un peu paradoxalement, elles émanaient de ces heureux pays où le "problème juif" a toujours été quasi-inexistant. Les puissances communautaires juives nord-américaines mènent de vigoureuses campagnes de sensibilisation du public et accusent les régimes du bloc soviétique de poursuivre une politique antisémite pure et simple. Humainement compréhensibles, ces actions n'ont cependant jamais eu comme objectif - et elles ne pouvaient l'avoir - de montrer toute la complexité du "fait juif" en Europe de l'Est.

En Europe de l'Est

Les Juifs, dispersés dans le monde entier, arrivaient dans chaque nouveau pays d'établissement suffisamment tard pour ne plus pouvoir s'occuper de l'agriculture, les terres arabes disponibles étant déjà exploitées. Ils exerçaient donc d'autres métiers, notamment le commerce, l'artisanat, plus tard les professions libérales. Cet état de choses a eu d'embliées des graves conséquences, même si elles sont aujourd'hui difficiles à comprendre dans un pays riche, né et immédiatement engagé dans l'ère industrielle. En effet, en Europe de l'Est, comme dans tous les pays essentiellement agricoles à l'origine, l'échelle de valeurs sociales était basée sur la possession de la terre et celle de valeurs morales - sur les canons de la religion catholique romaine. Seuls les propriétaires terriens étaient citoyens à part entière et seuls les revenus tirés de la terre étaient dignes, pour ne pas dire légitimes. Or, les Juifs n'étaient ni propriétaires, ni catholiques! Ils vivaient dans les villes et certains, grâce à une assiduité et une application devenues proverbiales, arrivaient à accumuler des fortunes et, munis d'un véritable esprit d'entreprise, à monter des banques et des manufactures. Mais déjà, au mépris nourri par les indigènes, se sont joints la xénophobie et la crainte de concurrence ou de domination, se traduisant par les interdictions d'exercer certains métiers, les impôts, enfin les banissements. L'obscurantisme des masses faisait le reste: le Juif boutiquier, grossiste, financier, était un "écorcheur", un "escroc".

Vint le moment de la conversion économique du féodalisme au capitalisme. Elle s'est effectuée en Europe de l'Est tardivement et dans des conditions politiques et économiques défavorables. Les capitaux faisaient défaut, ainsi que le "savoir faire" industriel, mais une bonne partie de ce qui était disponible, se trouvait tout naturellement entre les mains des Juifs, épaulés parfois par les apports étrangers. Ainsi, dès que les socialistes ont appris aux ouvriers de faire opposition à l'incroyable exploitation du jeune capitalisme, on pouvait accoler aux Juifs industriels une troisième épithète.

Cible très exposée

Ces derniers étaient donc, ne serait-ce que par leur position sociale, une cible très exposée à la haine aveugle des masses et désespérées. De surcroît, les Juifs s'exposaient eux-mêmes. Privés pendant des siècles de leur patrie, mais répétant le vœu traditionnel: "l'année prochaine à Jérusalem!", ils sauvegardaient leur religion, leurs coutumes alimentaires et vestimentaires, leur langue distincte. Ils considéraient que cela était nécessaire à la survie de la nation et l'histoire leur a donné raison. Mais en même temps ils se condamnaient à vivre en minorité nationale, quel que soit par ailleurs le degré de leur intégration à la vie du pays d'accueil et il était souvent très élevé. L'organisation de la communauté religieuse était en même temps celle d'entraide mutuelle humaine, que chaque minorité vigilante établit quand elle se sent menacée. C'était aussi le risque: la communauté était trop scellée et distincte de façon voyante; l'homme barbu et en calotte, la bouchette "kosher" et la synagogue constituaient des objectifs faciles à identifier et à attaquer.

La deuxième guerre mondiale a fait horriblement disparaître en majeure partie plusieurs millions de Juifs européens ainsi que les structures économiques et sociales étant à l'origine de la distinction de la minorité juive. Il n'en restait que l'antisémitisme, atténué et rarement exprimé, mais latent et gardé comme une vieille et profonde rancune par les peuples qui ont trop souffert pour ne pas en chercher des responsables ou des boucs émissaires. Il en survit aussi, avec les Juifs, le système d'entraide, chose naturelle, puisque l'antisémitisme persistait.

Mais son application fut modifiée. Avant la guerre déjà, la nombreuse intelligentsia juive militait dans les rangs des mouvements de gauche, socialiste ou communiste. Ses représentants se sont retrouvés après 1945 au sein des organes du pouvoir. Le système d'un certain "patronnage" pouvait donc commencer à fonctionner, car, en plus des habitudes, les circonstances y poussaient. Le recrutement aux postes de fonctionnaires se faisant surtout par nomination ou par cooptation, les points de repère politiques et moraux changeant vite et de façon inattendue, puisque les maîtres à penser de la veille devenaient le lendemain, après un congrès du Parti, des criminels ou des incapables, qu'est-ce qui pouvait mieux assurer la stabilité et le confort que des bonnes relations personnelles des uns et des autres? Le procédé ayant une application générale et quotidienne, comment s'étonner que la minorité s'en servait, surtout que l'intelligentsia juive, très soucieuse de l'éducation, possédait des qualités intellectuelles inépuisables. Ainsi, il était notamment connu que certaines branches de l'administration ont été monopolisées, ou presque, par des Juifs ou des gens considérés comme tels. Or, il s'agissait des pays où l'administration détient des compétences très étendues et parfois discrétionnaires, ce qui était susceptible d'attiser les convoitises et former un

esprit de revanche antisémite. En plus, l'Etat d'Israël existait déjà et les Juifs n'étaient plus le peuple sans patrie.

Phénomène inévitable?

Il est douloureux, mais logique, d'en conclure, que dans ces conditions socio-économiques l'antisémitisme, d'abord celui des masses ignorantes et ensuite celui de la classe politique communiste, était probablement un phénomène inévitable, même si les responsabilités en seraient inégalement réparties. Le sort des Juifs est-européens n'était pas, du reste, unique au monde: que l'on se souvienne de celui des Chinois de l'Indonésie - assassinés massivement parce que commerçants, et de celui des Ibos du Biafra - élite du Nigeria. En général, tant qu'il y aura lieu à dénoncer les injustices sociales criardes, les minorités nationales risquent d'être des proies faciles du mécontentement de la foule et en même temps, indirectement, des victimes des succès trop voyants de leurs propres élites. Tout le monde ne sait pas encore apprécier les vertus distinctement de l'origine de l'individu et l'inverse n'est pas pour demain.

Cependant, l'antisémitisme est une chose et son exploitation ou sa tolérance par les gouvernements en est une autre. Personne ne devancera dans ce domaine Adolf Hitler, qui a réussi à faire croire aux Allemands que les Juifs et les communistes étaient responsables des difficultés économiques de ce pays, où, précisément, les Juifs furent pendant des siècles parfaitement intégrés et assimilés. Le régime tzariste allait même à organiser contre les Juifs des expéditions punitives appelées "pogroms" - un des rares mots russes employés par les Français, qui n'en connaissent pas l'équivalent!

Les motifs d'antisémitisme figuraient en filigrane des grands procès politiques qui se sont déroulés en URSS dans les années 30 et dans les autres pays communistes environ 15 ans plus tard. Bon nombre des accusés se recrutaient parmi des communistes juifs de longue date et leur origine était à maintes reprises mise en relief en vue de faire accréditer la thèse de leur participation à un complot international visant le renversement du régime.

LIBRE OPINION

# Chypre, ou une révolution à refaire

par CHRISTIAN CHRISTODOULIDIS

Intellectuel cyprite maintenant établi au Canada, M. Christodoulidis a suivi de près les événements qui ont marqué l'avènement de l'Etat de Chypre. Dans cette libre opinion, il donne une version grecque des affrontements qui ont paralysé le développement de cette île de la Méditerranée.

Le 16 août 1960, soit il y a un peu plus de dix ans, l'administration coloniale britannique de Chypre remettait officiellement le pouvoir à un gouvernement cyprite légalement constitué d'autochtones, en application du traité de Londres qui élevait l'île au rang d'un Etat souverain et indépendant.

Ce traité signé le 23 avril 1959 entre le Royaume-Uni, la Turquie et la Grèce, entérinait lui-même l'accord gréco-turc, conclu quelques mois auparavant à Zurich. Fruit de négociations laborieuses, l'accord en question prétendait apporter une solution "juste et équitable" au problème cyprite et faire disparaître toutes les difficultés inhérentes à la cohabitation des deux éléments rivaux, le grec et le turc, dont les relations demeuraient dangereusement tendues depuis le jour où les Turcs s'étaient solidarisés avec les Anglais dans leur campagne répressive contre les patriotes.

En fait, de nouvelles difficultés allaient surgir de cet arrangement, considéré à tort comme un pis-aller par ses protagonistes, qui érigèrent en principes premiers l'illogisme et l'arbitraire jusqu'à l'absurde! En effet, pressés de sortir d'une situation sans issue, Caranalis, le président du conseil grec d'alors, et Averof, son ministre des affaires étrangères, avaient accepté pour le compte des Cyprites-Grecs - à leur corps défendant, il est vrai - une constitution qui reconnaissait formellement à la collectivité turque des privilèges jamais consentis à une minorité ethnique dans aucun pays du monde. Il y était stipulé, entre autres, que le vice-président turc de la nouvelle république pouvait exercer en toute circonstance le droit de veto.

D'autre part, les membres de la communauté turque, outre qu'ils jouissaient d'une autonomie totale en matière d'éducation et de culte, ne pouvaient être justiciables que de leurs propres tribunaux. Enfin, bien que ne composant que le cinquième de la population, ils se voyaient autorisés à former les cadres gouvernementaux dans la proportion d'un tiers, alors que, parallèlement, les effectifs de l'armée turque envoyés par Ankara devaient être dans la même proportion par rapport aux effectifs grecs envoyés par Athènes.

Obstructionnisme systématique des Turcs

Dès ses premiers balbutiements, la république nouvelle, enfantée dans des conditions aussi difficiles, laissait prévoir qu'elle allait s'accommoder péniblement de ce régime hybride. Le Dr Fazil Kutchuk, élu vice-président par ses coreligionnaires, bien que de tendances modérées, usait

et abusait à l'assemblée nationale de son droit de veto manifestement poussé par les extrémistes, dont le porte-parole, Raouf Dektache, lui soufflait constamment la ligne de conduite. Ces manœuvres dilatoires non seulement mettaient en péril les nouvelles institutions cyprites, mais menaçaient également l'économie nationale d'effondrement, le veto turc paralysant toute action gouvernementale et entravant fatalement l'essor du nouvel Etat. Quant à la justice rendue par les tribunaux turcs, elle était des plus discutables et propre à irriter encore davantage la majorité grecque: pour un délit grave pour lequel un Grec éclopait de six mois à un an de prison, le Turc ne récoltait que... 5 ou 6 livres d'amende, surtout si la victime appartenait à la communauté adverse!

De guerre lasse, l'archevêque - président Makarios prit résolument le parti de faire échec à l'obstructionnisme systématique des Turcs en faisant voter les lois par la seule majorité grecque. Les accords de Zurich avaient prévu pareille éventualité et pour y parer ils avaient institué une cour spéciale, présidée par un Irlandais qui avait pour tâche de se prononcer sur la constitutionnalité des lois. Dès lors, Kutchuk commença à saisir à tous de bras cette cour constitutionnelle de plaintes contre les prétendues "exactions grecques" sans pour autant arrêter l'élan de l'archevêque et sa détermination d'appliquer intégralement son programme de mise en valeur de l'île.

A cette tactique, les ministres turcs ripostèrent par leur absence aux débats parlementaires, pendant que leur organe de presse officiel - dont le nom caractéristique de "Mozgurd" (le loup) était déjà tout un programme - se livrait à une campagne virulente contre les Grecs, où il n'était question, ni plus ni moins, que de "guerre sainte contre les mécréants".

Grave conflit intercommunautaire

A la veille de l'hiver 1963, les choses semblaient mûres pour un conflit intercommunautaire. Entre-temps, les deux camps fourbissaient fébrilement leurs armes et n'attendaient que le prétexte qui allait mettre le feu aux poudres. Ce prétexte fut fourni aux Turcs par l'application du nouveau tarif douanier, que leurs ministres avaient refusé de voter tout simplement parce que le commerce de la minorité cyprite-turque, évoluant en vase clos, restait désespérément déficitaire. La crise qui couvait depuis trois ans éclata finalement le jour de Noël, jour choisi à dessein par les Turcs qui croyaient que les festivités chrétiennes allaient prendre les Grecs au dépourvu - ce en quoi ils se trompaient lourdement. De véritables batailles rangées furent alors livrées entre les deux camps rivaux, qui ensanglantèrent l'île d'un bout à l'autre. Elles devaient consommer définitivement le divorce entre les deux éléments et inaugurer une ère d'insécurité et de terreur dans les villes et les villages cyprites. Les Turcs songèrent à recourir à une solution radicale, celle mise en avant quelques années plus tôt

par le secrétaire turcophile du Colonial Office, Lennox-Boyd, et qu'ils ne cessent de ressasser depuis: le partage de l'île selon un tracé arbitraire. Et pour donner plus de consistance à leur projet fantaisiste, ils ordonnèrent à ceux de leurs compatriotes qui vivaient dans les villes et les villages grecs, de quitter ceux-ci pour s'installer dans la partie nord-ouest de l'île où l'élément turc prédominait et qui, selon leurs plans, devait être rattachée à la Turquie à brève échéance. En fait, ils y avaient aménagé un immense camp de concentration dont la garde fut confiée à une bande de jeunes fanatisés, chargés de tirer à bout portant sur toute personne qui tenterait de s'évader de cet enfer pour regagner ses foyers.

Une affaire de dictature

Les impitoyables sentences de Leningrad relèvent d'un autre principe: personne ne punit plus sévèrement les atteintes à son autorité qu'un dictateur. Dans un pays qui n'a connu que des dictatures et où la vie humaine n'a jamais valu trop cher, il serait à craindre que les Russes y seraient passibles de peines similaires pour tentatives de bafouer l'autorité.

Ces deux affaires permettent toutefois d'entrevoir le problème essentiel, où s'inscrit l'éventuel antisémitisme des autorités communistes. C'est celui du monopole du pouvoir et de l'influence spirituelle, que les partis communistes au pouvoir ont toujours défendu le plus farouchement, même au prix des entorses à l'idéologie et à la tactique élémentaire. C'était une façon de garder le pouvoir acquis par la force et d'assu-

rer son avenir. Non sans raison Lénine et Staline appliquaient, dès les premières années d'existence de l'Etat soviétique, une rigoureuse "politique des nationalités". Elle comportait notamment la désintégration géographique et culturelle des minorités - au besoin au moyen de la force armée - et l'absorption ou la disparition de leurs cadres. Ainsi on annihilait l'assise nationale en tant que base et cadre du pouvoir politique; elle devait être remplacée par le parti communiste et son idéologie comme filière unique. Le souci de sauvegarder l'unité d'un Etat multinational y est facilement perceptible, mais il interdit à une minorité l'émancipation politique, même si cette dernière reste ouverte aux individus assimilables à la majorité. La situation n'est actuellement rétablie que sur le plan culturel.

A titre de comparaison, l'Etat communiste a livré la même bataille aux autres "pouvoirs concurrents" potentiels, comme l'Eglise et les partis politiques non-communistes, en les démantelant de diverses manières. Si on renoue actuellement avec l'Eglise c'est qu'elle ne représente plus aucun danger politique; au contraire les minorités nationales et les partis politiques sont toujours susceptibles d'être porteurs d'idéologies concurrentes dangereuses, comme cela s'est vérifié en Tchécoslovaquie. Le centralisme autoritaire y est toujours de mise, mais il ne s'exerce pas contre les Juifs comme tels, il agit contre chaque groupe social pouvant mettre en question le monopole de décision politique du parti communiste. On peut estimer cependant, que le sort particulièrement pénible des Juifs soviétiques, tient à la fois à la susceptibilité de l'URSS (on n'émigre pas de la patrie du socialisme et on empêche de l'émigrer la diffusion des récits peu flatteurs ainsi que leur exploitation par la propagande adverse) et à la conviction que la minorité juive, culturellement riche, assez peu imperméable aux influences idéologiques, bien organisée et précieuse comme potentiel humain, demande des mesures de mise au pas spéciales.

Ainsi, encore une fois, les Juifs seraient victimes de leur propre excellence. Qui sait si ce n'est pas la raison pour laquelle on ne tâche pas d'extirper l'antisémitisme...

ref son avenir. Non sans raison Lénine et Staline appliquaient, dès les premières années d'existence de l'Etat soviétique, une rigoureuse "politique des nationalités". Elle comportait notamment la désintégration géographique et culturelle des minorités - au besoin au moyen de la force armée - et l'absorption ou la disparition de leurs cadres. Ainsi on annihilait l'assise nationale en tant que base et cadre du pouvoir politique; elle devait être remplacée par le parti communiste et son idéologie comme filière unique. Le souci de sauvegarder l'unité d'un Etat multinational y est facilement perceptible, mais il interdit à une minorité l'émancipation politique, même si cette dernière reste ouverte aux individus assimilables à la majorité. La situation n'est actuellement rétablie que sur le plan culturel.

A titre de comparaison, l'Etat communiste a livré la même bataille aux autres "pouvoirs concurrents" potentiels, comme l'Eglise et les partis politiques non-communistes, en les démantelant de diverses manières. Si on renoue actuellement avec l'Eglise c'est qu'elle ne représente plus aucun danger politique; au contraire les minorités nationales et les partis politiques sont toujours susceptibles d'être porteurs d'idéologies concurrentes dangereuses, comme cela s'est vérifié en Tchécoslovaquie. Le centralisme autoritaire y est toujours de mise, mais il ne s'exerce pas contre les Juifs comme tels, il agit contre chaque groupe social pouvant mettre en question le monopole de décision politique du parti communiste. On peut estimer cependant, que le sort particulièrement pénible des Juifs soviétiques, tient à la fois à la susceptibilité de l'URSS (on n'émigre pas de la patrie du socialisme et on empêche de l'émigrer la diffusion des récits peu flatteurs ainsi que leur exploitation par la propagande adverse) et à la conviction que la minorité juive, culturellement riche, assez peu imperméable aux influences idéologiques, bien organisée et précieuse comme potentiel humain, demande des mesures de mise au pas spéciales.

Ainsi, encore une fois, les Juifs seraient victimes de leur propre excellence. Qui sait si ce n'est pas la raison pour laquelle on ne tâche pas d'extirper l'antisémitisme...

Intellectuel cyprite maintenant établi au Canada, M. Christodoulidis a suivi de près les événements qui ont marqué l'avènement de l'Etat de Chypre. Dans cette libre opinion, il donne une version grecque des affrontements qui ont paralysé le développement de cette île de la Méditerranée.

Prévisions... autres éclaircies à partir de maintenant...



PENSEZ-Y MAINTENANT et rendez-vous compte des deux faits les plus importants au sujet de la calvitie. M. R.-A. PIERRE, Trichologue, vous dit:

La perte de cheveux est progressive. Elle commence habituellement par une affection commune du cuir chevelu comme les pellicules. On devrait y remédier, mais on ne le fait pas. Dès ce moment, on commence à perdre ses cheveux petit à petit, jusqu'à ce qu'il n'en reste à peu près plus, ou pas du tout.

La perte des cheveux s'arrête mais pas en essayant n'importe quoi dont vous entendez parler. Quand vous aurez fini, vous constaterez que vous avez perdu votre temps et que la calvitie s'est accrue.

Recourez aux services compétents et spécialisés. Et faites-le en premier lieu et non en dernier lieu, parce que le plus de cheveux que vous possédez encore au moment où vous commencerez le traitement, le plus de cheveux vous aurez l'assurance de conserver.

Vous ne devez pas, évidemment, vous contenter de conserver seulement les cheveux que vous possédez, c'est d'ailleurs le moins que vous devriez attendre du traitement et des soins que vous prendrez par la suite. Vos cheveux auront meilleure apparence, meilleure santé.

Vous êtes peut-être timide...ou trop occupé pour vous rendre régulièrement à notre centre qui est un bureau non médical. Dans ce cas, demandez au Spécialiste de vous expliquer comment vous soigner vous-même dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes explications requises pour ce genre de traitement.

LD2 TRICHOLOGUE, CENTRE CAPILLAIRE PIERRE Edifice Place Canadienne 450 est, SHERBROOKE angle Berri - Suite 390 Tél.: 288-3823-288-7378

lettres au Devoir

Menaces à la liberté de qui?

La lecture du compte rendu du colloque sur la "démocratie au Québec" (Le Devoir, 14-12-70) a provoqué une impression pénible par son esprit négatif. En écrivant cette lettre, je pense et j'espère exprimer également l'opinion de la majorité anonyme des Québécois. M. Guy Rocher affirme que "nous vivons dans un état de menace permanente créé par la loi des mesures de guerre et la loi Turner". Menace pour qui? Les mesures d'ordre ont-elle jamais constitué une menace pour le citoyen honnête? Tous ces grands mots à l'accent pathétique sur la "conscience de la liberté" sonnent faux! De quelle liberté s'agit-il? Celle de kidnapper, assassiner, poser des bombes? Ou celle de vivre et travailler en paix et en sécurité, protégés des excès de fanatiques de tout acabit? Les droits d'un petit nombre de mécontents doivent-ils prévaloir sur ceux de la majorité pacifique? Parlant de "haine" et de "peur" du gouvernement, ne renverse-t-on pas la situation? Les déclarations exagérées de certains orateurs participant au colloque relèvent un état de névrose et une

haine envers le gouvernement fédéral qui ne font que les discréditer. D'ailleurs, la description de l'effet dérivé sur l'assemblée par l'apparition de M. Marc Lalonde me paraît assez caractéristique d'un groupe de personnes qui se sent pris en faute.

M. Dumont a l'air de prendre bien à la légère l'assassinat de M. Pierre Laporte, membre respecté d'un gouvernement démocratique, et la détention honteuse et injustifiée du diplomate étranger qui, selon lui, ne sont qu'un "prétexte" pour l'action gouvernementale. Est-ce que les mots "démocratie" et "liberté" sont synonymes de pagaye? Je ne pense pas que beaucoup de citoyens du Québec partagent les opinions exprimées par certains participants du colloque. Alphonsine PARE HOWIETT Montréal 16-12-70

LANGUAGES IN CONFLICT

Richard J. Joy La perspective historique du fait français au Canada 145 pages - relié - \$6.00 Disponible chez l'auteur C.P. 2402, Sta. D, Ottawa

VOS INVITÉS SE SOUVIENDRONT LONGTEMPS

D'UN DINER "AU LUTIN" • Spectacles • Pas de frais de couvert • Pas de minimum

Reservations: 271-1188 DÉJEUNER: LUN. - VEN. - DÎNER TOUTS LES SOIRS: DE 5 P.M. À LA FERMETURE

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

COURS DE CULTURE POPULAIRE

Personnalité féminine I, II - Décoration intérieure - Alimentation I, II - Couture et habillement I, II, III - Comment joindre les deux bouts - Comment réussir avec vos enfants - Comment comprendre vos adolescents - Vivre à deux - Vie Sexuelle - Famille d'aujourd'hui - Qu'est-ce qui se passe en éducation? - Relations humaines - Le citoyen face au pouvoir - La loi et la vie courante - Comment comprendre l'économie - L'automobile pour tous I, II - Pays et voyages - Montréal, cet inconnu II - Botanique et jardinage - Bricolage pratique - Initiation à la musique I, II - Comment parler en public - Arts plastiques I, II - Reliure I, II.

N.B. Ces cours sont dispensés dans 30 centres différents.

FORMATION PROFESSIONNELLE

École des Métiers commerciaux 1097, rue Berri  
École des Métiers de l'automobile 3755, rue St-Denis

Inscription: 11 - 12 - 13 janvier 1971  
entre 7 h. p.m. à 9 h. p.m.  
Renseignements: 525-2531

**suites de la première page**

**CASTONGUAY**

et fournisseurs ont donc prêté en définitive au gouvernement des sommes qui n'apparaissent pas dans les comptes publics gouvernementaux. Nous ne connaissons pas le montant exact.

Dans un régime de décentralisation administrative du secteur para-public constitué par des centaines d'institutions affiliées au ministère des affaires sociales, M. Castonguay se demande s'il est dans l'intérêt général que le crédit à court terme soit si largement accessible de la part des banques et des fournisseurs.

Une fois rendue publique cette situation déficitaire, le ministère des affaires sociales entend prendre des mesures pour y apporter la solution la moins mauvaise possible. A cette fin, il a récemment demandé aux conseils d'administration des institutions où ces problèmes sont susceptibles de se poser avec le plus d'acuité, de lui aider à établir les faits en cause.

**Des services plus accessibles**

"Dans le passé, rappelle le ministre, la gratuité s'est trop souvent attachée à des institutions, (par exemple les services diagnostiques à l'hôpital, les médicaments gratuits au foyer pour personnes âgées), encourageant ainsi la fréquentation des institutions pour des fins en définitive abusives."

Le ministère des affaires sociales va donc s'attacher à affirmer cette distinction entre les services assurés et les institutions et cela, de deux manières:

a) faire en sorte que tous les services qui actuellement sont accessibles à la clientèle des institutions, dans la mesure où ils n'appartiennent pas vraiment aux services absolument essentiels, ils donneront lieu à une contribution financière équitable de la part du bénéficiaire.

b) quant aux services accessibles à la clientèle des institutions, dans la mesure où ils n'appartiennent pas vraiment aux services absolument essentiels, ils donneront lieu à une contribution financière équitable de la part du bénéficiaire.

A cet égard, les contributions des usagers au coût de fonctionnement des institutions (par exemple, le supplément pour chambres privées dans les hôpitaux) feront l'objet d'un examen attentif de la part du ministère des affaires sociales. Cet examen sera guidé par les principes directeurs suivants:

- 1) les contributions privées des usagers devraient être égales aux coûts additionnels impliqués par la prestation, au bénéfice des usagers, de services non couverts;
- 2) ces contributions devraient demeurer comparables aux prix et tarifs pratiqués par des institutions entièrement privées pour des services équivalents;
- 3) ces contributions ne devraient pas dépasser la capacité contributive de l'usager dans tous les cas où le recours au service visé n'est pas purement électif.

Quant aux services jugés essentiels ou nécessaires, M. Castonguay affirme que le ministère des affaires sociales se trouve souvent dans une "zone grise" en constante évolution. "Dans chaque cas, explique-t-il, doit entrer la perception commune de ce qui est socialement nécessaire" et aussi la considération de ce qui est économiquement possible. A ce problème, le ministre fait remarquer qu'il n'existe pas de réponses toutes faites ou de réponses "technocratiques". Ces jugements, estime-t-il, doivent être posés démocratiquement au nom de l'ensemble de la société, en tenant compte de ce qui est possible.

Enfin, le ministre Castonguay est d'avis que le gouvernement doit viser à un financement mieux identifié à de grandes catégories de services publics ayant une signification directe et générale pour la population et de relier directement le niveau des contributions à l'évolution du coût des programmes désignés.

Une telle formule, affirme M. Castonguay, aurait l'avantage d'inspirer un plus grand réalisme aux discussions publiques de certaines politiques sociales et aussi, dans une époque où la main-d'œuvre qualifiée est très mobile, de permettre une comparaison mieux ajustée aux différences réelles, du niveau relatif de la fiscalité au Québec et ailleurs.

**LA BANQUE**

au pair de \$40 millions.

En vertu des accords de principe conclus avec le gouvernement, le programme devra être entièrement terminé pour le 31 décembre 1980. La First National City Bank garantira la réalisation de cet objectif en déposant auprès d'un fiduciaire canadien 75 p. cent de son avoir présent en titres.

Si ce programme de ventes d'actions nouvelles de la Banque à des résidents canadiens, dont l'établissement est prévu sur une période de dix ans, n'est pas complété à temps, la fiduciaire devra vendre un nombre suffisant d'actions détenues par la société mère afin d'augmenter à 75% la participation canadienne au capital de la Banque.

Grâce à cette formule, la First National City Bank ne pourra détenir au 31 décembre 1980 plus de 25% du total du capital-actif. Des lors, on peut se demander de quelle façon cette dernière stipulation pourra être justifiée sans entrer en conflit avec une autre section de la loi des banques en vertu de laquelle aucun particulier ou groupement ne doit posséder un lot d'actions supérieur à 10% du capital autorisé. Le règlement demeure muet sur cet état de fait.

Par ailleurs, tant que la participation des résidents n'aura pas atteint le quota requis, les dispositions de l'article 75 (2) (g) de la loi dur les banques continueront d'être en vigueur.

Interrogé au sujet du règlement, M. Paul Austin, président de la Banque Mercantile, déclare qu'il envisage l'avenir avec une grande

confiance. Il a précisé que les dates d'émission des actions dépendent de diverses circonstances, dont la croissance des affaires et les conditions économiques en général.

Ledit règlement est sujet à approbation par le gouverneur en conseil selon les dispositions de l'article 32 de la loi des banques.

**PAUL ROSE**

sé déclare: "Je vous trouve coupable d'outrage au tribunal, sentence le..."

Mais Jacques Rose le coupe! "Je peux en prendre des outrages..."

Le juge Lamer ordonne qu'on l'expulse et Jacques Rose, bousculé vers la sortie, s'écrie: "Vive le FLQ et continuez!"

Plus tard, il est ramené devant le président des assises qui lui annonce qu'il prononcera contre lui la sentence d'outrage au tribunal le 18 janvier prochain. En sortant, Jacques Rose s'exclame: "Nous ne ferons pas seulement l'habiter notre Québec, on va le posséder!"

Quant à l'intervention de Michel Chartrand, à laquelle les juges paraissent s'habituer lentement, elle a duré une bonne dizaine de minutes. "Quand on veut vous parler, vous n'êtes jamais là, et quand on nous amène devant vous vous ne voulez pas nous parler!"

C'est que Chartrand, vêtu de sa chemise orange portant une vénérable barbe et tenant quelques documents sous le bras, venait de dire au juge qu'il avait des requêtes à présenter. Mais le juge Lamer lui fit valoir qu'il était trop occupé à fixer des dates aux multiples accusés et que, de toute façon, ce n'était pas à lui à entendre des motions aujourd'hui.

"Ca fait trois mois qu'on est en prison sans avoir été jugé, de dire Chartrand. Vallières et Gagnon ont passé trois ans sans avoir été jugés. Quelle sorte de justice c'est ça, qu'est-ce que c'est que cette foutaise de conspiration? On comprenait cela des plus vieux, Lamer, mais on s'attend pas à cela de vous. On ne pensait pas que vous alliez endurer ça dans votre cour. De toute façon, je veux un procès séparé, c'est clair ça?"

"Dans trois semaines, M. Chartrand, dans trois semaines, fait le juge, c'est vite."

"Ah, c'est vite! Vous trouvez ça vite vous? Eh bien allez-y donc en prison durant trois semaines, sans soleil, sans femme, et allez-y avec ces gars-là (il désigne les procureurs de la Couronne) et vous me direz si vous trouvez ça vite". Qui va payer pour ce temps qu'on perd pour rien? Qui va réparer le tort qu'on nous fait? Hein? Et on se demande pourquoi il y en a qui veulent tout faire sauter. Bien moi, je vous dis qu'il y en a qui vont payer pour le temps que je passe en prison."

Le leader syndical rappelle au juge qu'on est en 1970, parle un peu de son passé, et s'écrie, de guerre lasse: "Bon, eh bien l'armée est partie, les folies sont finies, la police s'est calmée, les lois d'urgence ne seront plus appliquées, alors envoyez nous donc chacun chez nous et ça va finir là. Et puis, moi je ne me cache pas, je ne suis pas un politicien, je ne suis pas comme Choquette!"

"Je n'essaie pas d'échapper. Ici, quand on est libéral et qu'on le dit on a des promotions; quand on est contre les libéraux et qu'on le dit on a de la prison!"

Michel Chartrand sera devant le juge Ouimet ce matin au palais de justice en même temps que Me Lemieux afin de présenter leurs requêtes pour procès séparés. Lemieux demandera un cautionnement mais on ne sait si M. Chartrand en fera de même.

Tous ceux qui sont accusés uniquement en vertu de la "Loi prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada" ont déjà obtenu des cautionnements sauf un certain Jean-Luc Arène et leur cause a été reportée à la prochaine session des assises qui débutera le 1er mars.

Lise Rose, qui est accusée du même délit, mais qui a été condamnée à six mois de prison pour outrage au tribunal, subira son procès le 28 février. Entre-temps, elle présentera un bref de prohibition pour faire annuler la sentence de six mois prononcée contre elle. Jean-Luc Arène présentera pour sa part une requête en cautionnement. A son sujet Me Ducros, le procureur de la Couronne, a fait allusion à l'enlèvement de M. Pierre Laporte, mais Me Mergler, avocat de l'accusé, a vivement protesté en s'écriant que son client n'était pas accusé de complicité et qu'il ne faisait face qu'à une accusation portée en vertu de l'article 4-A de la loi Turner (Être membre du FLQ).

Les accusés de conspiration séditionnelle, MM. Chartrand, Lemieux, Vallières, Gagnon et Larue-Langlois subiront leur procès le 1er février. Entre-temps, ils présenteront une requête afin de subir des procès séparés pour ces accusations et demanderont aussi des cautionnements. "Certains accusés, hier, ont réclamé les services de Me Lemieux qui a pu donner brièvement quelques conseils juridiques à ses clients-compagnons de cellules".

Outre Jacques Rose, Bernard Lortie et Francis Simard, les détenus suivants doivent subir leur procès à compter du 8 février: Lise Balcer, Francine Belisle, Monique Verreault, Hélène et Denise Quesnel, François Belisle, Michel Viger, Yves Roy, Claude Larivière, Robert Dupuis.

Richard Therrien subira son procès le 11 janvier tandis que sa soeur Colette sera amenée devant ses pairs le 15 janvier. Toutes ces personnes sont accusées de complicité.

François Roux, accusé d'entrave à la justice en rapport avec les enlèvements, sera en cour le 8 février également. Il va sans dire que seuls quelques-uns d'entre eux commenceront à subir leur procès effectif le 8 février. Pour certains, les accusations étant les mêmes, il se peut qu'on accepte le procès des premiers comme "test case" sans quoi des dates ultérieures seront alors fixées."

Gilles Cormier, Côme Leblanc, Robert Langevin, Raymond Cormier, Claude Morency et Francis Lancôt doivent avoir leur procès le 11 janvier. Les premiers sont accusés d'appartenance au FLQ tandis que Morency et Lancôt sont accusés d'actes terroristes et notamment de complot pour enlever le consul des Etats-Unis.

Leur camarade André Roy connaîtra la date de son procès à l'ouverture de la prochaine session, le 1er mars.

En tout donc, parmi les accusés qui ont défilé devant le président des assises hier, 45 accusés en vertu de la loi Turner, dont plusieurs devront répondre en plus à divers délits prévus au code pénal depuis le meurtre jusqu'à l'enlèvement, la conspiration séditionnelle et la complicité.

**LE NIGER**

dans ce seul pays africain, une somme d'environ \$50 millions au cours des cinq prochaines années.

Les deux projets les plus importants, a dit M. Ouellet, sont le programme de "francophonisation" de masse et la construction de la route de l'unité qui permettra de relier les régions habitées du pays aux régions éloignées et désertiques, près du Lac Tchad, à la frontière du Nigeria. Pour cette route de 300 milles, le gouvernement canadien a déjà consenti un prêt de \$13.5 millions.

Le coût estimatif du programme de "francophonisation" est estimé à \$20 millions. Mais le président de l'ACDI, M. Gérin-Lajoie, a tenu à préciser hier soir que ce projet n'est encore qu'au stade de l'étude préliminaire.

**LA CELLULE**

pent à la promotion du système injuste que nous subissons se le tiennent pour dit."

Rejoint par téléphone, le gérant de la succursale de Montréal de la compagnie Brink's, M. Arnold Coley, a déclaré qu'au moment de l'attentat, les responsables de la compagnie ont fait venir la police sur les lieux et qu'ils ont cru que c'était là l'action d'adolescents du quartier. Lorsque nous lui avons appris qu'un communiqué du FLQ reliait cet attentat avec "l'incident des camions de la Brink's" la semaine précédente le scrutin provincial, il s'est exclamé: "Ah non! Pas encore cette affaire!"

Le communiqué déclare aussi: "Nous saluons nos camarades prisonniers politiques. Comme mentionné dans notre premier communiqué, la cellule André Ouimet est passée à l'action. Elle s'intensifiera jusqu'à la libération finale. On n'effouera pas l'esprit d'un peuple."

Le 20 décembre dernier, le Devoir ainsi que le Journal de Montréal et Québec-Presses avaient reçu, de la même façon, un premier communiqué de la cellule André Ouimet qui annonçait qu'elle passerait bientôt à l'action et qui reliait la lutte du FLQ à celles des divers mouvements de libération à l'œuvre un peu partout dans le monde.

**LE PAKISTAN**

Le soir même, M. Trudeau fera une visite de courtoisie au premier ministre indien qui l'invitera à un dîner officiel auquel participera M. Heath, le premier ministre de la Grande-Bretagne, qui se trouvera à la Nouvelle-Delhi ce jour-là.

M. Trudeau se rendra ensuite, en compagnie de son hôte, au Théâtre national, pour assister à un ballet classique.

Mardi matin, le chef du gouvernement canadien ira déposer une gerbe sur la mausolée de Gandhi. Il aura ensuite des entretiens avec Mme Gandhi pendant deux heures.

Il rendra également visite à M. Giri, président de la République, avant de participer à un déjeuner offert en son honneur par la communauté canadienne. Dans la soirée, après une conférence de presse, il donnera un dîner en l'honneur de Mme Gandhi.

Enfin, mercredi matin, M. Trudeau prendra l'avion pour Singapour.

**PLAINTES**

Bureau fédéral de la statistique en celui de Statistique-Canada et à permettre à cet organisme d'avoir accès aux informations fiscales du ministère du Revenu, à l'étude devant le comité des finances.

Le bill destiné à établir le système métrique au Canada, à l'étude devant le comité du bien-être.

Ces trois comités, de même que le comité spécial des dépenses électorales, le comité des comptes publics et le comité spécial de la pollution, doivent se réunir la semaine prochaine.

Le comité mixte de la constitution entreprendra, pour sa part une série d'audiences publiques à Winnipeg, Vancouver, Victoria, Kamloops, Lethbridge et Calgary.

Le comité de l'agriculture fera lui aussi une tournée à travers le pays à compter du 20 janvier, tenant des audiences publiques au sujet du projet de loi sur la mise en marché, à Halifax, Québec, Toronto, Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver.

Huit comités reprendront leurs travaux ce mois-ci, tandis que six autres, qui n'ont pas encore siégé depuis le début de la présente session, devraient se réunir bientôt pour étudier les prévisions budgétaires des ministères et les nouveaux projets de loi.

Les Communes devront également se réunir en séance plénière pour étudier le projet de loi touchant la réorganisation de la Chambre. Ce bill permettrait au premier ministre de nommer 14 nouveaux secrétaires parlementaires.

Le budget présenté par le ministre des finances, M. Edgar Benson, en décembre dernier, devra également être débattu par la Chambre.

Plus tard durant la session, on prévoit que le gouvernement présentera un projet de loi destiné à donner au Cabinet des pouvoirs d'urgence moins draconiens que la Loi sur les mesures de guerre.

Parmi les autres projets de loi susceptibles d'être déposés ce mois-ci, signalons:

- des amendements au Code pénal au sujet de la piraterie aérienne.
- la création d'un bureau de surveillance du textile;
- la révision des lois sur la citoyenneté.

**ORSAINVILLE**

sement, M. O'Neil a été suspendu de ses fonctions, avec traitement, le 5 novembre, et M. Somerville avait lui-même sort le 1er décembre. "Les suspensions étaient pour une période de deux mois", avait alors dit le ministre Jérôme Choquette, période nécessaire pour compléter l'enquête sur les événements qui s'étaient produits à l'institution.

En adressant sa demande, dans une lettre en date du 4 janvier, à la commission de la fonction publique, dans le but de faire congédier MM. O'Neil et Somerville, le ministre a également demandé de prolonger, sans traitement, à compter du 11 janvier 1971, la suspension de MM. O'Neil et Somerville, jusqu'à ce qu'une décision soit rendue.

Dans une conversation téléphonique, M. Stanley Somerville, a affirmé que

les raisons invoquées par le ministère de la Justice pour la destitution des trois gardiens et la recommandation de destitution de lui-même et de M. O'Neil "sont complètement fausses et injustifiées".

"Il est certain, a dit M. Somerville, que nous allons porter plainte devant la Commission de la Fonction publique."

"Au besoin, a-t-il ajouté, nous allons tenter des poursuites judiciaires en vue de rétablir nos droits".

Invité à dire quelles sont les raisons que le ministère invoque pour les décisions qu'il annonçait, jeudi, par voie de communiqué, M. Somerville a dit: "Seulement le comportement général" des personnes impliquées:

"Pendant les 15 années de mon service, comme agent de la paix, c'est là, la première tâche à mon dossier".

En outre, le ministre souligne, dans son communiqué visant à mettre fin aux rumeurs qui ont circulé, que M. Donald Berigan, détenteur d'une maîtrise en criminologie, a décliné l'offre qui lui avait été faite, d'occuper un poste au sein de l'équipe de traitement du Centre de détention de Québec.

**TAUX D'ESCOMPTE**

meilleurs clients, ramené de 6,75 à 6,25 pour cent.

Cette nouvelle réduction du taux d'escompte est la troisième en deux mois. Porté à 6 pour cent (record pour l'après-guerre) le 3 avril 1969, le taux n'avait en effet été abaissé, à 5,75 pour cent, que 19 mois plus tard, le 9 décembre 1970. Il avait été à nouveau réduit, à 5,50 pour cent, le 30 novembre.

La décision des autorités monétaires n'a guère surpris les milieux financiers. Des rumeurs circulaient en effet dès lundi à W Il Street selon lesquelles deux banques fédérales de réserve avaient déjà demandé une réduction de leur taux d'escompte. La lenteur avec laquelle les banques commerciales des grands centres financiers américains avaient réagi à l'initiative prise lundi par la First Pennsylvania Banking

and Trust, qui a été la première grande banque à abaisser son prime rate, était en partie attribuée à l'attente d'une réduction du taux d'escompte.

**DEUX CONSEILLERS**

Suite de la page 3

jusqu'au chemin Bates. Cette fermeture de la rue Dollard selon MM. Gladu et Dionne est inopportune surtout au moment où la ville de Montréal prolonge le boulevard Rosemont vers la rue Van Horne.

Ce nouveau débouché augmentera, font-ils remarquer, la circulation sur la rue Van Horne et par voie de conséquence sur toute la rue McEchran, notamment à l'intersection des rues McEchran et North où devraient s'engager les automobilistes désireux de franchir le viaduc Rokland. En somme, disent-ils, pourquoi fermer une rue alors qu'on peut prévoir de nouveaux problèmes de circulation?

Enfin, les conseillers soulèvent un problème à caractère sociologique au sujet de la centralisation des tennis. La ville, font-ils remarquer compte deux classes très distinctes: Un groupe très à l'aise autour du parc Joyce, un autre plutôt dénué autour du parc Saint-Viateur. Ramener les tennis à un seul endroit, c'est faire en sorte, ajoutent-ils, que les plus pauvres s'abstiennent, par gêne, de pratiquer ce sport.

MM. Gladu et Dionne notent qu'on pourrait tout aussi bien refaire les tennis du parc Saint-Viateur. — Il y en a déjà six — et installer d'autres tennis au parc Joyce. Ils n'en font pas nécessairement une proposition immédiate car, à leur avis, c'est précisément une étude d'ensemble et une politique globale qu'il faudrait d'abord adopter à l'hôtel de ville.

Quoi qu'il en soit, les citoyens pourront vraisemblablement étudier les thèses en présence lors de la réunion prévue à cette fin, mardi soir prochain, à l'école Sainte-Madeleine.

**Les 100,000 nouveaux emplois, promesse fausse et irréalisable?**

M. Bourassa a fait aux Québécois une promesse irréalisable et mensongère — celle des "100,000 emplois" —, estime M. Mario Beaulieu qui accuse l'actuel premier ministre québécois d'avoir usuré le pouvoir.

Voici quelques extraits du communiqué reçu hier, émanant du bureau de M. Beaulieu qui a déjà annoncé son intention de briguer le poste de chef de l'Union nationale:

"Le Godbout moderne, Robert Bourassa, vient d'affirmer qu'il a usuré le pouvoir en 1970, non seulement avec l'affaire Brinks et avec l'affaire Lafferty-Hardwood, mais aussi, avec une promesse... fausse, irréalisable et mensongère. C'est avec une hypocrite candeur que Bourassa a trompé le

peuple québécois, en affirmant à la télévision d'Etat, qu'il savait qu'il ne remplirait jamais son engagement des 100,000 emplois."

"Pour annuler le chômage au Québec, selon M. Beaulieu il faut créer durant les quatre prochaines années plus de 500,000 emplois, et seul, un marché commun avec les Etats-Unis pourra nous permettre de bâtir une économie forte, progressive et créatrice d'emplois. Ce marché commun "Québec, Canada, Etats-Unis" peut être réalisé en faisant comprendre aux dirigeants du Canada que ce pays n'a pas été bâti uniquement pour favoriser l'Ontario, que le commerce est-ouest sur une bande de quelques 100 milles de largeur et 3,000 milles de longueur."

**M. Solandt quitte l'Electric Reduction**

TORONTO (PC) — M. Ormond Solandt, président du Conseil des sciences du Canada, a démissionné de son poste de vice-président de l'Electric Reduction Co. of Canada Ltd (ERCO). Cette démission met fin à une longue controverse. M. Solandt, en effet, a été à plusieurs reprises accusé de conflit d'intérêt parce qu'il cumulait les fonctions de président d'un conseil fédéral chargé d'étudier notamment les questions relatives à la pollution, et de vice-président d'une compagnie accusée de causer la pollution de l'air et de l'eau.

ERCO produit un des phosphates utilisés dans les détergents. En outre, cette compagnie a été impliquée dans des querelles touchant la pollution de l'air et de l'eau, à Placentia Bay, à Terre-Neuve et à Dunville en Ontario.

M. Solandt, en démissionnant, a toutefois nié d'avoir fait à cause des accusations de conflits d'intérêt portées contre lui. Il a déclaré que l'ERCO avait tout simplement décidé que seuls les membres de la compagnie siègeraient désormais au conseil d'administration de sorte qu'il était obligé avec quatre autres administrateurs de l'extérieur de remettre sa démission.

**Les Antipropos de Jean Lévesque**



**Des saint Thomas, des collocrates et des cancrélats**

Dans une lettre publique à des "intellectuels retranchés", M. Jean-Paul Lefebvre, directeur-général pour le Québec du Parti libéral du Canada, recommandait, fin décembre de "revenir à la première règle de tout débat raisonnable, de bien identifier le sujet dont on veut traiter". Nous ne serons pas généreux comme le directeur du Devoir, nous serons soupçonneux comme saint Thomas, et nous allons tenter de suivre le conseil de M. Lefebvre.

Chacun sait qu'un groupe de huit intellectuels du pays a réussi à obtenir du Premier ministre une entrevue de quelque deux heures. Durant cette rencontre, il semble que tout le monde se soit montré préoccupé des problèmes découlant de la loi des pouvoirs d'urgence. Mais la s'est arrêtée la communauté d'idées. La preuve en est qu'après la rencontre, le Premier ministre a tenté d'isoler les "Huit" de l'opinion québécoise; les huit, eux, se sont montrés déçus des propos du Premier ministre à la presse, tenus après la rencontre.

Nous disions plus haut que nous ne serons pas généreux comme le directeur du Devoir. M. Ryan, en effet, après la rencontre, a écrit que "ce qui importe davantage pour l'homme d'action, c'est de déterminer si la raison principale qui a motivé la loi Turner est toujours aussi réelle à ce moment-ci qu'elle a pu l'être ou le sembler il y a deux mois". Et M. Ryan de laisser aux historiens le soin de savoir si le danger d'insurrection appréhendée a été réel ou pas. C'est là que nous allons manquer de générosité.

À notre sens, même si tout le reste est primordial, que l'on garde ou pas la loi d'exception longtemps encore, ou qu'on la remplace par une autre loi, il faudrait d'abord et avant tout savoir avec preuves en mains si oui ou non, il y eut danger réel d'insurrection appréhendée l'autome dernier. Nous ne le savons pas. On nous a dit ceci. On nous a dit cela. Ceci et cela ont rencontré certaine plausibilité. Mais il appartient, selon l'un des Huit, M. Charles Taylor, que même le Premier ministre, en secret dans son cabinet, "n'a pas réussi à démontrer qu'il y avait eu des raisons sérieuses de craindre une insurrection appréhendée. Il a invoqué la loi sur la foi de rapports de police dont il a lui-même reconnu la faiblesse". C'est ici qu'en plus de nous éloigner de la générosité du Directeur du Devoir, nous devenons soupçonneux comme saint Thomas.

Après tout, ce qui différencie les régimes totalitaires des régimes démocratiques, notamment, c'est que dans les premiers, les dirigeants font tout ce qu'ils veulent sans avoir de compte à rendre à personne, tandis que dans les seconds, les élus du peuple doivent expliquer leurs gestes, et notamment les gestes importants. Or, jusqu'ici, malgré tout ce qu'on dira, personne ne nous a prouvé ce danger réel d'insurrection appréhendée. Nous avons fait, comme tout le monde, un acte de foi. Maintenant, nous passons à l'autre vertu théologique, l'espérance. L'espérance qu'on nous prouve qu'on ne s'est pas servi de la turpitude de hors-la-loi pour tenter de discréditer toute divergence politique et sociale au Québec. Nous espérons donc.

Et pour rendre notre espérance plus douce, nous allons pratiquer la troisième vertu théologique, la charité. Comment? En ne qualifiant pas les huit intellectuels de "collocrates" et on n'appelant pas les commentateurs qui préfèrent les situations obscures, des cancrélats.

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission Le Point du Jour que M. Lévesque anime du lundi au vendredi à 13 heures sur les ondes de CKAC.

**"PERMIS DE BANQUET"**

- 1- Les requérants devront fournir tous les renseignements demandés à la formule émanant de la Régie
- 2- Les requérants devront fournir tous les documents nécessaires à l'appui de leur demande.
- 3- Toute demande de permis devra parvenir à la Régie au moins trois (3) semaines avant la date de l'événement pour lequel on veut un permis.

**RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC AVIS**

LES PERSONNES CI-APRÈS MENTIONNÉES ONT DEMANDÉ LE PERMIS SUIVANT:

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
BOISSELLE, Luc Edouard et Pierre Boisselle	4945 est, Notre-Dame, Montréal	S.A.M.-Bar
BOISSELLE, Luc Edouard et Pierre Boisselle	470, rue Viau, Montréal	Taverne
MÉNARD, Mme Monique	3901 ouest, St-Jacques, Montréal	Taverne
HUOT, Mme Théo	7005, Delorimier, Montréal	Épicerie
Bergeron, pour le bénéfice de: elle-même. Transfert de: CAMERON, Bernard pour le bénéfice de: lui-même.		
ULRICH, Jacques	3055, Cousineau, St-Laurent	Épicerie
pour le bénéfice de: lui-même. Transfert de: LACOSTE, Mme Jeannette pour le bénéfice de: elle-même.		
SCHREIBER, Louis	7700 Côte de Liesse, "United Grand Hotels Corp"	Cabaret
TONELLI, Evandro	5989 est, Bélanger, St-Leonard	Épicerie
BEAUCHAMP, Paul	2154, Augier, Montréal	Épicerie
Lui-même. Transfert de: PETRENKO, Pierre pour le bénéfice de: lui-même.		
YEE, Chee On	1025, rue Clark, Montréal	S.A.M.
pour le bénéfice de: lui-même. Transfert de: WONG, Tan Fee pour le bénéfice de: lui-même.		
LEFEBVRE, Jean-Louis	1250, Stanley, Montréal	2 Bars
es-qualité d'exécuteur testamentaire à la succession de feu A. R. Miller.		
RODAROS, Antoine	11810, Langelier, Montréal-Nord	Restaurant
"Montreal-North Restaurant Inc."		
LAUZON, Maurice	5674, de Normanville, Montréal	Taverne
"Les Entreprises Therge Inc."		
MALLET, Leo	1220, Crescent, Montréal	S.A.M.-Bar
"Restaurant La Mer Ltée"		
SICURO, Piero	5550, Boul. St-Laurent, Montréal	Taverne
pour le bénéfice de: lui-même. Transfert de: SICURO, Antonio pour le bénéfice de: lui-même.		
GOSSUIN, Mme Thérèse	3323, Evelyn, Montréal	Épicerie
elle-même. Transfert de: KONNING, Albertus pour le bénéfice de: lui-même.		
PHANEUF, Jacques	3281, boul. Cavendish, Montréal	S.A.M.-Bar
Emeri, pour le bénéfice de: "Le Cavendish Restaurant (1968) Inc." Transfert de: PEPIN, André pour le bénéfice de: lui-même.		
DE SENNEVILLE, Roland	5745 Delorimier, Montréal	Épicerie
pour le bénéfice de: lui-même. Transfert de: GUILBAULT, Jean pour le bénéfice de: lui-même.		
LEFEBVRE, Georges	3315, Chemin Reine-Marie, Montréal	S.A.M.-Bar-Cabaret
pour le bénéfice de: "Service-Campus". Transfert de: LEFEBVRE, Georges pour le bénéfice de: "Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal".		
PESANT, Roger	2205 ouest Ste-Catherine, Montréal	Taverne
pour le bénéfice de: lui-même. Transfert d'associé de: BOURGON, Robert pour le bénéfice de: lui-même et Roger Pesant.		
TSAMPASIS, Angelique	452, boul. Beaconsfield, Montréal	Restaurant
pour le bénéfice de: elle-même et Nicholas Zotos. Transfert de: MAKRYALEAS, Konstantino pour le bénéfice de: lui-même et Andreas Maravegias.		
CROCE, Mme Carmela	8737, 12e avenue,	

Informations

Internationales

U Thant et Paul VI intercèdent en faveur de Mgr Albert Ndongmo

(AFP) — Les condamnations à mort prononcées cette semaine contre Mgr Ndongmo et cinq autres accusés par des tribunaux militaires à Yaoundé (Cameroun), ont suscité hier les interventions discrètes du pape Paul VI et du secrétaire de l'ONU U Thant, tandis que la Commission internationale des juristes, qui était représentée aux deux procès, a envoyé un télégramme au président camerounais Ahidjo afin de solliciter la grâce des condamnés.

Paul VI souhaite infiniment que la grâce soit accordée aux six condamnés et effectuerait une démarche en ce sens. Le bulletin de presse du Saint-Siège soulignait de nouveau hier la peine profonde du pontife romain. "Nous comptons sur les sentiments d'humanité et la clémence du chef de l'Etat, disait le texte, et nous avons confiance que le président de la République camerounaise voudra bien accueillir les nombreux appels de grâce qui lui parviennent."

U Thant, pour sa part, ne veut pas commenter publiquement les six condamnations à mort, a déclaré hier son porte-parole, mais il a réitéré, comme il l'avait fait dans les cas de Burgos et de Leningrad, qu'il considère toutes les vies humaines comme "sacrées".

Le secrétaire général des Nations unies a reçu à ses bureaux le représentant du Cameroun à l'ONU, M. Michel Njine. Leur entretien a porté sur les verdicts de Yaoundé.

La Commission internationale des juristes, enfin, a adressé un télégramme au chef de l'Etat camerounais.



Mgr Ndongmo, évêque de Nkongsamba, condamné à mort pour complot contre le président du Cameroun. Seul celui-ci peut maintenant lui éviter le peloton d'exécution. (Téléphoto AP)

C'est toujours l'impasse

Les négociations de Paris entrent dans leur 3e année

PARIS (AFP) — Les négociations de Paris sur le Vietnam sont entrées hier dans leur troisième année, à leur 98e-me séance, sans que s'ouvre la moindre perspective de progrès.

Les quatre délégués des deux camps ont, tous, consacré leurs discours à

une analyse de la situation pour arriver, comme toujours, à des conclusions diamétralement opposées sur le sens des plans et propositions déposés de part et d'autre sur la table depuis l'ouverture de leurs travaux, le 25 janvier 1969. Leur tour de parole venant en pre-

mier, ce sont les délégués du Sud-Vietnam et des Etats-Unis, MM. Pham Dang Lam et David Bruce, qui ont commencé en rappelant leur "position de paix" sur les problèmes fondamentaux du retrait des troupes étrangères et de l'exercice du droit d'autodétermination par la population sud-vietnamienne. Le retrait doit être mutuel, c'est-à-dire concerner aussi bien les troupes nord-vietnamiennes que les troupes américaines, et le droit à l'autodétermination doit s'exercer par des élections libres dont les modalités doivent être discutées avec le gouvernement légal de Saigon. Le problème du retrait des troupes doit, d'autre part, être résolu au Laos et au Cambodge en même temps qu'au Sud-Vietnam. En n'acceptant pas de discuter ces points et en leur opposant des "principes fondamentaux" non négociables, "l'autre côté" pose en fait des "conditions préalables, incompatibles avec toute forme de négociation réelle".

Les délégués du gouvernement révolutionnaire provisoire sud-vietnamien et du Nord-Vietnam, Mme Mgyuen Thi Binh et M. Xuan Thuy, ont répliqué que l'analyse de leurs adversaires est "entièrement erronée" et que ce sont leurs propres propositions qui sont "logiques, raisonnables et flexibles". Celles-ci demandent le retrait inconditionnel des troupes américaines dans un délai rapide (la date du 30 juin 1971 est proposée) pour permettre l'organisation d'élections par un gouvernement provisoire de coalition issu d'un accord entre le gouvernement révolutionnaire provisoire et l'administration de Saigon sans Thieu-Ky-Khiem. Un cessez-le-feu interviendrait avec les troupes des Etats-Unis dès que ceux-ci auront déclaré qu'ils acceptent de partir. Ce cessez-le-feu s'étendra aux troupes de l'administration de Saigon dès que celle-ci, débarassée de ses dirigeants actuels, aura conclu un accord avec le GRP.

10 ans pour Vulf Zalmanson

MOSCOU (AFP) — Vulf Zalmanson, le douzième accusé de l'affaire de Leningrad, dont le cas avait été disjoint parce qu'il était officier de réserve, a été condamné à dix ans de prison par le tribunal militaire de cette ville, a-t-on appris hier de bonne source.

Vulf Zalmanson est, rappelle-t-on, le frère de deux des accusés du procès. Silva Zalmanson et Israel Zalmanson et le beau-frère d'Edouard Kouznetsov, qui avait été condamné à mort le 24 décembre et dont la peine a été commuée le 31 décembre en 15 ans de détention.

La peine infligée à Vulf Zalmanson paraît relativement modérée: en effet, sa condition de militaire pouvait être une circonstance aggravante, le code pénal militaire s'appliquant dans toute sa rigueur.

Les deux principaux accusés, Dymchitz et Kouznetsov, rappelle-t-on, ont été condamnés à quinze ans de camp, peine venant, pour le délit en question, immédiatement après la peine de mort.

Bombe H française d'ici 5 ans

PARIS (AFP) — La France disposera de bombes thermonucléaires opérationnelles dans un délai de cinq ans, apprend-on dans les milieux politiques français compétents.

De même source, on indique que c'est le président de la République lui-même, M. Georges Pompidou, chef des armées, qui vient de trancher le débat opposant les partisans de la constitution, vers les années 80-85, d'armes thermonucléaires très évoluées et fort coûteuses, à ceux, penchant pour la fabrication rapide d'une bombe "H" opérationnelle.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à re-

trouver la sveltesse de votre ligne: si les livres et les pouces redoublent de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Chaban-Delmas remanie son cabinet

PARIS (AFP) — Le gouvernement français a été remanié hier. Les décrets de M. Edmond Michelet, ministre des Affaires culturelles, puis de M. Raymond Mondon, ministre des Transports avaient rendu inéluctable une modification de l'équipe ministérielle formée en juin 1969 par M. Jacques Chaban-Delmas.

C'est un remaniement assez limité. Du point de vue politique, la nouvelle composition du gouvernement renforce un peu les positions de l'U.D.R. (gaulliste) par rapport au cabinet sortant.

En effet, pour un poste perdu — celui que détenait M. Michelet aux Affaires culturelles — elle voit trois des siens accéder à des responsabilités ministérielles: MM. Robert Poujade au nouveau ministère de l'Environnement, M. Michel Cointat au ministère de l'Agriculture, et M. Jean Taittinger au secrétariat d'Etat au Budget.

En outre, M. Jacques Chirac, qui détenait ce dernier poste, devient ministre "à part entière" chargé des relations avec le parlement, tandis que M. Roger Frey, qui reste ministre d'Etat, s'occupera dorénavant de la réforme administrative et régionale, ce qui est sans aucun doute une "promotion".

La représentation des Républicains indépendants (giscardiens) n'est pas numériquement modifiée. L'un d'eux, M. Jean Chamant, remplace aux Transports M. Raymond Mondon qui appartenait à cette formation. Rien de changé non plus du point de vue numérique pour le "Centre démocratie et progrès" (centristes) de M. Jacques Duhamel, celui-ci passant de l'Agriculture aux Affaires culturelles.

Ainsi, le dosage politique n'est-il plus tout à fait le même, à l'avantage de l'U.D.R. Mais celle-ci se plaignait précisément de n'avoir pas dans la précédente formule tous les "grands ministères" auxquels lui donnait droit sa force numérique et politique à l'Assemblée nationale. Le remaniement lui donne satisfaction sans nuire aux deux autres formations.

Notons que vient de la France, au poste qui venait d'être confié à M. Robert Poujade, est le deuxième pays au monde, après la Grande-Bretagne, à se doter d'un ministère de l'Environnement. De-

puis le 31 juillet 1970, il existait en France un haut comité de l'environnement auprès du premier ministre, chargé de mettre en oeuvre le programme des 100 mesures lancé par M. Chaban-Delmas le 10 juin.

Ce haut comité, qui ne dispose d'aucun crédit particulier pour l'année en cours, doit, selon le décret de création, proposer au gouvernement dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement économique et social, des lignes générales d'une politique de l'environnement et assurer la coordination des actions entre les ministères concernés principalement.

Sous un masque religieux

L'affrontement en Irlande est de nature économique

LONDRES (AFP) — Les cause véritables des dissensions qui opposent catholiques et protestants en Irlande sont beaucoup plus économiques que religieuses, telle est la conclusion d'une étude approfondie publiée aujourd'hui sous le titre "les deux Irlande" par le "groupe pour les droits des minorités". Il s'agit d'une organisation indépendante patronnée par des personnalités britanniques et étrangères, qui s'est donnée pour tâche d'attirer l'attention de l'opinion publique sur la situation de certaines minorités.

Le rapport rappelle tout d'abord qu'environ 30 pour cent de la population d'Irlande du Nord est catholique et que l'Irlande du Sud compte environ 5 pour cent de protestants.

En ce qui concerne l'Ulster, le rapport affirme que le problème est celui de la classe ouvrière. Après avoir souligné qu'aucun trouble n'est produit dans les quartiers résidentiels de Belfast, le rapport rappelle que les émeutes se sont déroulées dans les "véritables ghettos" de la ville où habitent les pauvres qui "réagissent immédiatement à tout ce qui peut menacer leur précaire stabilité". "Le chômage, indique encore le rapport, est sensiblement plus élevé qu'en Grande-Bretagne et atteint dans certaines localités (catholiques) de l'ouest de 12,5 à 23 pour cent de la population masculine.

"A bien des égards, souligne d'autre part le document, la situation des protestants en Irlande du Sud est l'inverse de celle des catholiques de l'Ulster. Dans ce pays, la constitution ne com-

porte aucune mesure discriminatoire contre les catholiques mais ce sont eux qui sont désavantagés. En Eire, où le catholicisme est religion d'Etat, la loi joue contre les protestants mais, en réalité, les restrictions discriminatoires ne leur sont pas appliquées."

L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun risque d'intensifier encore les difficultés économiques des deux Irlande, estime le rapport qui ajoute que la "seule façon d'y porter remède est l'assistance intercommunautaire dans tous les domaines".

Erotisme et politique

LONDRES (AFP) — On n'écarte pas, dans les milieux officiels britanniques, la possibilité que les manifestations soulèvent au Pakistan par le volume érotique publié à Londres et intitulé "L'art de l'amour turc en images" soient orchestrés par des éléments communistes soviétiques ou chinois.

Il s'agirait de déclencher une agitation générale dans les milieux étudiants du Pakistan et éventuellement de l'Inde, coïncidant avec le passage du premier ministre britannique, M. Edward Heath, dans ces pays, et de nature à envenimer le climat de la conférence des premiers ministres du Commonwealth qui s'ouvrira le 14 janvier à Singapour.

Nouveaux appuis pour Angela Davis

(AFP et AP) — Dix éminentes personnalités soviétiques du monde des arts et des sciences ont adressé hier une lettre ouverte au président Nixon afin qu'il sauve la vie d'Angela Davis, militante noire qui comparait devant la cour de San Rafael (Californie) sous l'accusation de meurtre.

Miss Davis, qui n'a jamais caché ses convictions communistes, est accusée d'avoir fourni les armes qui ont servi à tuer un juge lors d'une tentative ratée d'enlèvement; selon la loi californienne, elle serait alors coupable de meurtre au même titre que celui qui a tiré.

Parmi les personnalités qui ont signé la lettre ouverte, parue dans les Izvestia, figurent notamment les compositeurs Shostakovich et Khachatourian, le directeur des ballets Moiseyev, M. Igor Moiseyev, et le chef d'orchestre Kirill Kondrachine.

La presse soviétique rapporte d'autre part que des meetings populaires de protestation ont eu lieu dans plusieurs villes d'URSS, dont Leningrad, Kiev, Sverdlovsk. Des protestations se sont élevées aussi, note-t-elle dans d'autres pays socialistes de même qu'en France, en Suisse et en Italie.

En Belgique hier, l'Association internationale des juristes démocrates (qui a un statut consultatif auprès de l'Unesco et du Conseil économique et social des Nations unies) a appelé ses associations nationales à intervenir auprès des autorités américaines pour sauver Angela Davis et à protester contre leur politique "de discrimination raciale, contraire aux règles internationales adoptées à l'ONU".

Dans un communiqué publié hier, elle note que "depuis l'accession à la présidence des Etats-Unis de Richard Nixon, l'administration américaine pratique une politique de plus en plus raciste, tant par ses méthodes policières, violations et pillages de domicile, tir à vue, assassinats, que par l'attitude de la justice souvent scandaleuse, voire provocatrice, à l'égard des Noirs".

Jarring à Jérusalem

(AFP) — M. Gunnar Jarring, parti hier soir de New York, est attendu en fin de matinée à Jérusalem pour un bref séjour, a annoncé le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères. Le diplomate suédois regagnera directement New York sans faire d'autres escales au Proche-Orient, a-t-il ajouté. Le programme des conversations du Dr Jarring avec Mme Golda Meir, premier ministre, et M. Abba Eban, ministre des Affaires étrangères, n'a pas encore été rendu public.

Dans les milieux politiques de Jérusalem, on estime que les entretiens de l'ambassadeur Jarring avec le ministre israélien ne signifient pas que le représentant de M. Thant ait opté en faveur de la thèse israélienne selon laquelle les négociations doivent se tenir au niveau des ministres des Affaires étrangères.

Toutefois, on souligne à Jérusalem que la position israélienne est inchangée et que le gouvernement de Mme Meir n'a pas abandonné sa demande que les négociations se tiennent à ce niveau. D'autre part, on envisage avec peu d'enthousiasme le déroulement de ces négociations à New York. "arène internationale de débats publics", selon l'expression même de M. Eban, et "trop loin du Moyen-Orient pour que des directives précises puissent être données très rapidement aux négociateurs".

L'affaire Bucher:

Quatre nouveaux noms

RIO DE JANEIRO, (AFP) — Les ravisseurs de l'ambassadeur de Suisse, M. Giovanni Enrico Bucher ont fait parvenir hier soir aux autorités, une nouvelle liste de quatre noms pour compléter jusqu'à 70 le nombre de détenus politiques dont ils réclament la libération, apprend-on de bonne source.

Bien que le gouvernement, dans sa dernière note, ne leur avait pas donné la possibilité de remplacer les quatre derniers éliminés, les ravisseurs ont voulu maintenir le nombre total de 70 détenus à libérer en échange de la vie de l'ambassadeur.

Inquiétude sur la sécurité des ressortissants américains

Le torchon brûle à Moscou

MOSCOU (AFP) — Une détérioration des rapports entre les diplomates américains en poste à Moscou et les autorités soviétiques — pouvant aller jusqu'à l'organisation d'une manifestation devant l'ambassade américaine — pourrait intervenir prochainement, estime-on avec quelque inquiétude dans les milieux socialistes étrangers de Moscou.

Ce nouveau climat, qui succéderait à une période de calme remarquable qui s'était établi ces dernières années, est lié aux manifestations anti-soviétiques aux Etats-Unis, et semble des maintenant devoir beaucoup aux réactions sionistes qui ont suivi le procès de Leningrad. Toutefois, il s'inscrirait dans un contexte plus général, tendant à montrer que si, aux plus hauts échelons, la concertation forcée américano-soviétique se poursuit, à Moscou, les rapports quotidiens entre les diplomates américains et les autorités soviétiques se sont aigris.

De même source, on indique que certaines manifestations de l'état d'esprit des diplomates américains en poste à Moscou, auraient irrité les dirigeants soviétiques. Certains "conseils" donnés

à Washington par l'ambassadeur américain, M. Jacob Beam — et rapportés par la presse américaine — demandant que la propagande américaine, et notamment "la Voix de l'Amérique", devienne plus militante, n'auraient pas échappé à l'attention des autorités soviétiques, remarque-t-on.

Deux manifestations concrètes du durcissement soviétique sont apparues depuis deux jours. Mercredi, six ouvriers représentant deux usines ont pénétré dans l'ambassade américaine avec l'accord évident des fonctionnaires soviétiques — afin de remettre aux diplomates des lettres de protestation contre "le traitement des citoyens soviétiques aux Etats-Unis". On apprenait hier que trois individus ont quelque peu malmené à la sortie d'un théâtre, mercredi soir, M. Robie Palmer, deuxième secrétaire de l'ambassade américaine, en développant les mêmes griefs.

Ces deux actions, dont le caractère spontané est inconcevable, font suite, selon toute logique, à la note remise le 5 janvier à Washington. Ce document avertissait les autorités américaines que l'URSS ne garantirait plus pleinement la sécurité des résidents améri-

cains sur le sol soviétique si les manifestations anti-soviétiques se poursuivaient aux Etats-Unis.

Une manifestation de masse devant l'ambassade américaine à Moscou ferait sensation, et l'on n'en exclut pas la possibilité dans un délai assez proche, dans les milieux socialistes étrangers de Moscou: ce serait la première de ce genre depuis cinq ans. La dernière manifestation devant le haut immeuble situé au 19 de la rue Tchaikovsky, remonte au 4 mars 1965. Organisée par les étudiants soviétiques et étrangers — notamment chinois — elle avait été décriée après le déclenchement des bombardements américains sur le Nord-Vietnam.

A Washington, le porte-parole du département d'Etat a indiqué hier que les inquiétudes du gouvernement américain concernant la sécurité des ressortissants américains en Union soviétique ont été à nouveau communiquées au Kremlin mercredi. Le porte-parole a déclaré d'autre part que Washington n'avait pas encore reçu de réponse au sujet de son invitation à ce qu'un groupe d'observateurs soviétiques assiste au procès, à Los Angeles, de l'activiste noire Angela Davis.)

**ÉDUCATION PERMANENTE**  
**COLLÈGE DE ROSEMONT**  
**SESSION D'HIVER 71**  
 du 1er février 1971 au 25 mai 1971  
**COURS OFFERTS**

BIOLOGIE	301	921			
CHIMIE	002	101	201	202	
Français	302	331	402	502	924
MATHÉMATIQUES	153	101	103	111	203
PHILOSOPHIE	101	201	225	301	
PSYCHOLOGIE	900	901	903	911	
SCIENCES SOCIALES	920	941			

TECHNIQUES ADMINISTRATIVES: Comptabilité 101  
 ÉDUCATION PHYSIQUE: Tir à l'arc, Yoga

\*GRATUITE possible pour les adultes  
 \*BOURSES D'ÉTUDES offertes par le Collège aux étudiants à temps partiel

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION**  
**27 janvier 1971**

Pour de plus amples renseignements:  
 ÉDUCATION PERMANENTE  
 Collège de Rosemont  
 6400, 16ème Avenue  
 Montréal (408e)  
 Tél. 376-1620

TABLE LAQUÉE BLANCHE AVEC ALLONGE . . . . \$135<sup>00</sup>  
 CHAISE LAQUÉE BLANCHE ET TISSU . . . . . \$ 29<sup>95</sup>

**ROCHE-BOBOIS**  
 666 OUEST, RUE SHERRROOKE, MONTREAL 111 — 849-8354-5  
 48 MAGASINS DE PRESTIGE DANS LE MONDE

FRANCE  
 BELGIQUE  
 SUISSE

MARTINIQUE  
 NOUVELLE CALEDONIE  
 CANADA



On parle beaucoup de motoneiges ces temps-ci, du bruit que ces engins font, des dangers qui résultent de leur utilisation... Ces deux cow-boys de la région de Toronto, eux aussi, devaient parler de la motoneige en des termes peu flatteurs le jour où leur satanée machine les a lâchés. Les chevaux ont eu le dernier hennissement de l'histoire. (Téléphoto CP)

## Gérard Pelletier participera à la conférence de Lomé (Togo)

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA (par U.P.B.) — Le secrétaire d'Etat du Canada, M. Gérard Pelletier, participera à la conférence des ministres de la fonction publique des pays francophones qui se tiendra à Lomé au Togo du 17 au 24 janvier. La réunion a été convoquée dans le cadre des activités de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones qui a été créée l'an dernier à Niamey au Niger. Une somme de deux millions de francs (dfrs 500,000,00) a été affectée par l'agence à la création d'une école internationale des techniques modernes de gestion et c'est la manière d'utiliser cette somme aux meilleurs fins qui occupera principalement les ministres qui assisteront à la conférence dans dix jours. Les ministres, qui se rencontreront pour la première fois, en profiteront pour fai-

re connaissance. Les organisateurs de la conférence voient à un autre but important.

On ne sait pas encore officiellement de quelle manière le Québec participera à la conférence des ministres du fonctionnarisme, on sait seulement que le ministre québécois M. Jean-Paul L'allier, se rendra à Lomé lui aussi. Des sources autorisées disent par ailleurs que le Québec a d'ores et déjà accepté d'être un membre de la délégation canadienne et qu'il n'occupera pas le siège autonome à la table de conférence.

Une autre conférence du même genre aura lieu subséquemment, du 25 au 28 janvier. Il s'agit de la conférence des ministres de l'éducation qui se tiendra en République Centre-Africaine. Un journal de Québec a annoncé le 31 décembre

dernier que le ministre de l'éducation du Québec, M. Guy Saint-Pierre, ferait lui aussi partie d'une délégation canadienne à cette occasion et qu'il en occuperait même la présidence.

On apprend aussi que les gouvernements du Canada et du Québec devraient entreprendre des négociations en mars sur la façon de partager leur représentation aux réunions et aux travaux de l'agence. La conférence de Niamey avait prévu que les deux gouvernements devaient régler ce problème entre eux.

La deuxième conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique doit avoir lieu l'automne prochain. Le gouvernement du Canada a déjà manifesté son désir d'être l'hôte de cette assemblée mais rien n'est encore réglé à ce sujet.

## Un jury du coroner

# L'usage de la motoneige devrait être plus sévèrement réglementé

L'Ontario s'éveille aux dangers et aux ennuis de la motoneige, comme en font foi la décision d'une petite municipalité d'interdire l'usage de ces véhicules la nuit sur son territoire et le verdict d'un jury du coroner qui préconise des restrictions plus sévères sur l'usage des motoneiges et le port obligatoire d'un casque de sécurité pour les pilotes de ces appareils.

Depuis le début de l'hiver, 46 Canadiens ont perdu la vie dans des accidents de motoneige.

Chargé d'étudier les circonstances d'un tel accident mortel, un jury du coroner de Keswick, près de Barrie, composé d'amateurs de motoneige, a recommandé que tous les conducteurs de ces véhicules ne détenant pas un permis de conduire soient obligés de suivre un cours de conduite de motoneige. Le jury a aussi recommandé que les personnes désirant fermer leurs terrains à la circulation des motoneiges le fassent à l'aide de clôtures de couleurs et non à l'aide de fils de fer.

Le jury a également proposé que toutes les motoneiges soient équipées de phares doubles à l'avant, que leurs feux arrière et leurs feux de freinage soient également doubles et que tous ces feux soient alimentés par un accumulateur et non par un générateur.

Les cinq membres du jury ont aussi recommandé l'imposition d'un couvre-feu sur l'utilisation des motoneiges dans les régions habitées après 23h et la publication d'une brochure sur la sécurité en motoneige.

L'idée du couvre-feu a déjà été adoptée par les autorités du canton de Pickering, à l'est de Toronto, où il est dorénavant interdit d'utiliser les motoneiges entre 22h et 8h. Durant la journée, l'usage de ces véhicules est sujet à des règlements sévères: interdiction de circuler sur les trottoirs, sur certaines routes, sur les terrains privés sans autorisation préalable du propriétaire, etc. Les infractions à ces règlements sont punissables d'amendes allant de \$20 à \$300.

Un amateur de motoneige du canton a déploré cette décision en soulignant qu'elle signifiait la mort du sport de la

motoneige dans la région. La validité du règlement a d'ailleurs déjà été mise en doute par des juristes.

A Toronto même, des amateurs de motoneige, au cours d'une rencontre avec des représentants de la ligue ontarienne de sécurité, n'ont pu tomber d'accord sur les moyens à prendre pour enrayer le nombre d'accidents mortels dus à ce sport.

Lors de cette rencontre, le président de la Fédération ontarienne des clubs de motoneige, M. Vic Waring, s'est vivement opposé à toute mesure restrictive et a proposé plutôt le lancement d'une campagne d'éducation des amateurs de motoneige.

Une réglementation plus sévère n'aurait pas d'effet, a soutenu M. Waring, puisque la police ne peut déjà surveiller le respect du code de la route.

Le secrétaire de la Fédération ontarienne des maires et conseillers, Mme Marie Curtis, a partagé son avis sur la

question en expliquant que plusieurs petites municipalités hésitent à interdire la motoneige parce qu'elles savent ne pouvoir faire respecter leur interdiction.

Un représentant de la Sûreté ontarienne a pour sa part souligné qu'il était très difficile d'arrêter le conducteur d'une motoneige qui avait enfreint la loi. Même si nos agents étaient munis de motoneige, a-t-il expliqué, nous ne nous lancerions pas dans des poursuites qui pourraient être dangereuses sur la neige.

Enfin, le président de la compagnie Bombardier, M. Laurent Beaudoin a révélé que des spécialistes de sa compagnie étudiaient les circonstances de chaque accident mortel afin de déterminer de quelle façon la sécurité des véhicules pouvait être améliorée.

Pour M. Beaudoin, la meilleure solution serait l'ouverture par les gouvernements provinciaux de sentiers spéciaux pour les amateurs de motoneige.

## Un sociologue:

# Le Québec ne restera qu'à la pointe du fusil

CALGARY (PC) — D'ici quatre ans le Québec se séparera du reste du Canada ou il faudra le maintenir au sein de la Confédération à la pointe du fusil.

Telle est l'opinion qu'a exprimée mercredi un sociologue de l'Université de Calgary, le professeur Richard Ossenberg.

Selon lui, le recours à la Loi des mesures de guerre pour maîtriser les terroristes québécois a sonné le glas de la Confédération. Et de tels bouleversements surviendront s'il faut garder le Québec uni aux autres provinces par la force qu'on pourra alors difficilement parler d'une Confédération.

Devant un club social de Calgary, le professeur Ossenberg a suggéré que le seul espoir de sauver la Confédération résidait dans le remplacement des Qué-

bécos anglophones dominant le groupe des Québécois francophones. Il a ajouté: "A mon avis, les Québécois anglophones n'accepteront jamais un tel abandon rapide de leur position".

Pour la première fois dans l'histoire du Québec, les groupements non privilégiés à maigres revenus s'unissent à la nouvelle classe moyenne francophone pour exprimer des sentiments séparatistes, a-t-il souligné. Or, ces sentiments sont loin d'être atténués; ils sont plutôt d'un radicalisme extrême.

Le professeur Ossenberg a expliqué qu'il pouvait exprimer un tel jugement après trois ou quatre voyages effectués chaque année à Montréal depuis les neuf dernières années et après des discussions sérieuses avec certains de ses collègues.

# CARRIÈRES ET PROFESSIONS

## CHEF DU CONTENTIEUX

### LE DÉFI...

Une institution financière de renom requiert les services d'un cadre supérieur qui prendra charge de son contentieux. Secondé par un personnel qualifié, le titulaire sera responsable des activités légales de l'entreprise et agira comme conseiller de l'administration sur le plan de l'exploitation. Entre autres fonctions, il rédigera et approuvera tous les contrats et documents de nature légale, s'occupera de recherches relatives à son domaine, posera des gestes légaux au nom de la compagnie et représentera celle-ci auprès de différents organismes.

### LE CANDIDAT...

Bilingue et licencié en droit, il a acquis une solide expérience soit au sein du contentieux d'une entreprise commerciale ou industrielle ou dans une étude légale spécialisée en droit corporatif. Dynamique, il est à la recherche de responsabilités accrues et il désire se joindre aux cadres d'une société qui offre l'occasion de participer aux décisions qui ont une influence sur la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Vous référant au dossier JP11-577F, veuillez adresser votre demande, qui sera traitée confidentiellement, à:

**P.S. ROSS ET ASSOCIÉS**  
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTRÉAL: Place Ville-Marie  
VANCOUVER • EDMONTON • WINNIPEG  
HAMILTON • TORONTO • OTTAWA  
QUÉBEC • SAINT JOHN

## ÉVALUATEUR

Pour assumer la direction d'un service d'évaluation dont les principales activités consistent dans la préparation de rôle d'évaluation municipale et de rapport d'expropriation.

Le candidat devra avoir un minimum de quatre ans d'expérience dans le domaine de l'évaluation municipale, avoir toutes les aptitudes voulues pour diriger un groupe de plusieurs employés dans la préparation de rôle d'évaluation municipale et de données d'expropriation.

Salaire: en fonction de la formation et de l'expérience.

BERTHIAUME, OUELLETTE, DAGENAIS & ASSOCIÉS  
Yvon Dagenais, Ing., E.A.  
1224 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 800, Montréal.  
Téléphone: 866-3823



LE CEGEP DE LIMOILOU

recherche les services de

## PROFESSEURS EN ASSISTANCE SOCIALE (problèmes sociaux)

à plein temps ou à temps partiel

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 13 janvier 1971, à:

M. Gaston Côté,  
C.P. 1400 (Terminus Postal)  
Québec 2, Qué.

## GÉRANT DE VENTE

Si vous êtes bon vendeur, si vous avez de l'autorité et le sens de l'organisation, si vous possédez une voiture et habitez près d'une grande ville, écrivez aux **Éditions Robert Laffont Limitée, 3333 chemin Queen Mary, bureau 294, Montréal 247**. Formation théorique assurée, prospects fournis, rémunération élevée selon expérience prouvée, bénéfices marginaux.

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES CAISSES POPULAIRES DES JARDINS



## Chef des relations de travail

### La fonction:

Sous l'autorité du directeur du personnel, le chef des relations de travail est responsable de la négociation des conventions collectives de travail dans les Caisses Populaires, effectue les recherches appropriées dans ce domaine, et conseille les Caisses Populaires quant à l'interprétation et à l'application des conventions collectives de travail.

### Les exigences:

Le candidat recherché a une formation universitaire en relations industrielles ou en sciences de l'administration, et doit avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine des relations de travail.

### Les conditions de travail:

Ce travail exige de nombreux déplacements. Le salaire initial peut atteindre \$15,000.00 selon l'expérience et les qualifications. Avantages sociaux coutumiers.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:  
Service du Personnel  
Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins  
150, avenue des Commandeurs  
Lévis, Québec.

## La Commission Scolaire Régionale Le Gardeur

demande

## UN ORTHOPHONISTE

à temps partiel

- A. **Emploi du temps:** À déterminer selon les disponibilités.
- B. **Tâches:** - Examens individuels d'élèves  
- Consultation auprès des enseignants

Adresser les demandes au:

Directeur du Personnel,  
777 boul. Iberville,  
Repentigny, Qué.  
Tél.: 581-1320

## LE SERVICE SOCIAL DU CENTRE DU QUÉBEC

recherche les services

## D'UN COORDONNATEUR DU SERVICE DE CONSULTATION CONJUGALE ET DE PLANIFICATION FAMILIALE

Le titulaire de ce poste est responsable de la mise sur pied de ce nouveau service. Il aura à travailler avec des comités et des groupes de citoyens intéressés. Il aura à coordonner les efforts investis afin d'ajuster continuellement les services d'information, d'éducation et clinique aux besoins de la population.

Le candidat devra avoir une formation universitaire en sciences sociales. Une expérience pertinente en organisation communautaire serait appréciée.

### D'UN ANIMATEUR SOCIAL

Le titulaire de ce poste doit par l'animation promouvoir le regroupement des citoyens autour de problèmes sociaux communs afin d'en analyser les composantes et de travailler à leurs résolutions. À ce titre, il agit comme agent d'information et conseiller technique selon une méthode d'intervention définie. Il aura à travailler en équipe.

Le candidat devra avoir une expérience pertinente. Une formation en sciences sociales serait appréciée.

Ces postes sont disponibles immédiatement.

S'adresser à:

Côme Bergeron, Directeur Général,  
Service Social du Centre du Québec,  
C.P. 1330,  
Nicolet, Qué.  
Tél.: (819) 293-4431

## SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

Direction du tourisme

DEMANDE

Un préposé aux événements spéciaux.

FONCTIONS: sous l'autorité du directeur du tourisme, le titulaire du poste devra:

1. par la prospection et la promotion, inciter divers groupes à visiter l'Outaouais québécois et à y séjourner;
2. attirer dans l'Outaouais québécois des congrès, séminars, colloques, réunions d'étude, d'affaires et autres activités semblables en tenant compte des accommodations existantes;
3. collaborer à l'organisation de visites, circuits touristiques, événements spéciaux à l'intention de délégués ou de groupes de visiteurs de passage dans la région;
4. établir des liens étroits avec les établissements d'hébergement en vue d'assurer des séjours agréables aux visiteurs dans la région;
5. apporter la participation de la direction du tourisme de la Société à certaines manifestations régionales;
6. organiser la dispensation de cours de perfectionnement à l'intention des administrateurs et du personnel des établissements qui tirent des affaires du domaine touristique.

### EXIGENCES:

Le candidat devra avoir au moins 25 ans d'âge à la date d'inscription au concours. Le candidat devra posséder une bonne connaissance de la langue anglaise et au moins 5 années d'expérience dans un domaine se rapportant aux fonctions décrites.

TRAITEMENT: selon qualifications et expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre par écrit le ou avant le 20 janvier 1971 au directeur de l'administration, case postale 666, Hull, P.Q.

## VENTES BIO-MÉDICALES

Cet excellent poste dans la vente sera votre si vous:

- êtes couramment bilingue
- avez acquis une grande habileté dans la vente
- possédez un diplôme B.Sc. ou l'expérience équivalente

Le candidat choisi deviendra un spécialiste dans la vente d'une ligne limitée d'instrumentation aux laboratoires d'hématologie et de biochimie d'hôpitaux et de cliniques commerciales.

Un salaire alléchant et d'excellents bénéfices marginaux seront offerts à la personne que nous embaucherons.

Faire parvenir un curriculum vitae détaillé à:

Directeur du Personnel  
Fisher Scientific Co. Limited  
8555 Chemin Devonshire  
Montréal 307, Qué.



## Vérificateurs internes

POSTE NUMÉRO: 71-2-J-1

L'Hydro-Québec offre des postes à des comptables agréés et à des diplômés en Commerce ou Administration, possédant plusieurs années d'expérience dans la vérification externe ou interne.

La fonction présente un intérêt particulier, notamment au niveau de l'évaluation indépendante des méthodes et des contrôles comptables, financiers et opérationnels.

La variété et l'envergure du travail exigent de la part des candidats beaucoup d'initiative, de maturité, d'imagination et de facilité à rédiger des rapports avec clarté et concision.

Les titulaires pourront être appelés à voyager dans la province.

## Délégué à l'information

POSTE NUMÉRO: 71-3-J-1

Fonctions: Assurer la coordination de l'information générale vers l'extérieur, coordonner les efforts faits dans ce domaine par les autres unités administratives de la région concernée et participer à la formation des employés qui sont régulièrement en contact avec les abonnés.

Exigences: Posséder un B.A. ou l'équivalent et une expérience d'au moins trois (3) années en relations publiques ou en journalisme.

### Lieu de travail:

Montréal (pour les 2 postes)

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae, aussi complet que possible, avant le 23 janvier, en mentionnant le numéro de poste concerné sur l'enveloppe adressée comme suit:

Hydro-Québec  
Embauchage 10e  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal 128 (Québec)



arts

et

spectacles

Télévision

Le sigle c marque une émission en couleur

VENREDI

Table of TV programs for Friday, including CBFT, CBMT, CFTM, and CFCF channels with program titles and times.

SAMEDI

Table of TV programs for Saturday, including CBFT, CBMT, CFTM, and CFCF channels with program titles and times.

DIMANCHE

Table of TV programs for Sunday, including CBFT, CBMT, CFTM, and CFCF channels with program titles and times.

Le spectacle Commedia dell'Arte

Une expérience nouvelle à la NCT

par Michel Bélaïr

Tout le monde le sait: l'oisiveté est la mère de tous les vices. Même au niveau des compagnies de théâtre, qui pendant la période des Fêtes ne nous ont certes pas gâtés à ce chapitre, cette vérité est toujours facilement vérifiable. Tout revient pourtant à la normale après cette grande période d'acclimaté qui fut le dernier mois de décembre; un peu partout, on prépare la rentrée. Parmi tous les spectacles annoncés et qui doivent prendre l'affiche d'ici quelques jours, il en est toutefois un qui, au départ, me semble être d'un intérêt tout particulier: il s'agit du spectacle Commedia dell'Arte que la Nouvelle Compagnie Théâtrale doit présenter dès le 11 de ce mois. Ce choix est sans doute fort arbitraire, mais il se justifie quand même à plusieurs titres: tout d'abord parce que, à divers niveaux, cette production de la NCT ne manquera pas de créer une foule de précédents, et ensuite, la NCT étant une des compagnies les plus stables que la scène montréalaise ait connue depuis fort longtemps, parce que les spectacles que l'on y présente sont toujours (ou presque) d'un intérêt certain. Au départ donc, pas beaucoup de chance de se tromper! A ma grande surprise, Marc Favreau, Yves Canuel et Gilles Pelletier ont toutefois tenté de me prouver le contraire...

Une création

"Ce spectacle Commedia dell'Arte représente pour nous un gros risque. Gilles Pelletier n'étant pas le genre d'homme à paniquer facilement, cette affirmation n'a pas manqué de me surprendre. "C'est la première fois à la NCT que nous nous risquons à créer un texte original puisque nous nous consacrons habituellement au théâtre de répertoire. Il faut savoir en effet que ce spectacle est une oeuvre originale écrite par Marc Favreau à partir de certains canevas de la Comedia dell'Arte."

Comment procédez-vous exactement? Le spectacle retracera les grands moments de la Commedia dell'Arte? Vous parlez surtout des personnages ou...?

"Oui et non, de dire un Marc Favreau un peu nerveux. Ce spectacle se veut une sorte de réflexion sur les formes théâtrales à partir de la Com-

media dell'Arte: non pas que nous voulions faire une historique du théâtre. Disons plutôt que nous avons voulu, Yves Canuel (qui s'occupe de la mise en scène) et moi, montrer la permanence, à travers toute l'histoire du théâtre, de certaines constantes propres à la Commedia dell'Arte. Cela ne semble par très clair n'est-ce pas? Bon. Prenons, si vous voulez, un exemple plus précis: celui des personnages. Si l'on pense aux principaux personnages de la Commedia dell'Arte, Pantalon, le Docteur, Arlequin, Pierrot, Colombine... il est facile de voir qu'ils incarnent des types de personnages très fortement caractérisés et que ces mêmes personnages se retrouvent à toutes les époques, à chacune des phases de l'évolution du théâtre. C'est un peu ce que nous avons voulu montrer. Ce que la Commedia dell'Arte découpe des types de fonctionnements dramatiques qui existent encore aujourd'hui."

"Pour être un peu plus précis, note Yves Canuel, disons que nous avons tenté de mettre en relief l'évolution, la transformation des personnages de la Commedia dell'Arte à travers les époques les plus marquantes de l'histoire du théâtre. En passant par le théâtre classique, le romantisme et le mélodrame, ces personnages existent encore, comme types, dans le théâtre que nous connaissons aujourd'hui; considérablement transformés par chacune des étapes du passage, ils n'en continuent pas moins de nous servir de la preuve de leur universalité. Il y a toujours par exemple des vieux marchands avares comme Pantalon, sauf qu'aujourd'hui ils apparaissent comme des pères autoritaires et comme des hommes d'affaires conservateurs et réactionnaires qui ne comprennent jamais rien aux jeunes et qui se méfient de tout progrès. De même, le Docteur de la Commedia dell'Arte prend aujourd'hui l'allure des professionnels, des universitaires sentencieux qui se gargarisent de lieux communs. Idem pour Arlequin, Pierrot et Colombine dont les caractères se sont également développés dans un sens bien précis. C'est d'abord là ce que nous avons voulu faire."

Vous parlez tout à l'heure d'une réflexion sur les formes théâtrales: comment cette mé-

me réflexion s'orchestrera-t-elle? Sur quoi sera-t-elle fondée? Quelle sera la situation dramatique qui vous permettra cette "réflexion sur les formes"?

"Nous avons voulu poser comme point de départ la situation même du comédien, indique Marc Favreau. Cette réflexion sur les formes est finalement celle qui aboutit à la définition du rôle du comédien et qui quantifie d'une certaine façon son engagement théâtral. Concrètement, même si cela paraît un peu ambitieux, c'est une espèce de quelle des anciens et des modernes qui nous servira de toile de fond. J'ai pensé mettre en scène des comédiens "jeunes" et d'autres plus "vieux" qui ensemble tentent de "monter" un spectacle: c'est de là, c'est de ce conflit potentiel et permanent qu'on génère l'action dramatique du spectacle. Les "jeunes" voudront faire un théâtre fondé sur l'improvisation et sur les formes nouvelles alors que les "vieux" prétendront que ce type de théâtre existe déjà depuis longtemps et qu'il remonte même à la Commedia dell'Arte. De péripéties en péripéties, le canevas se compliquera, chacun

essayant de "tirer la couverture" de son côté. C'est donc ce conflit à la fois contemporain et presque éternel de la définition du comédien et des formes théâtrales dans lesquelles il s'incarne qui sera la principale motivation du texte."

Didactisme

On reprochera peut-être à la NCT d'avoir des visées didactiques le spectacle Commedia dell'Arte se présentant, en gros, comme une brève

historique du théâtre. Il faut pourtant admettre qu'étranger donné le type de public que touche la NCT, cette approche historique risque de n'avoir que des conséquences positives. Qui, en fait, connaît la Commedia dell'Arte? La technique du canevas revenant de plus en plus à la mode et les incidences de certains types de personnages se faisant de plus en plus persistantes.

c'est là un genre dont il importe de connaître les données les plus fondamentales. Si, en plus de tout cela, c'est à la NCT l'occasion de se mettre à prendre des "risques" en se lançant dans une politique de création qui ne peut avoir que des effets bénéfiques, il ne reste plus qu'à se féliciter de l'initiative. Et à attendre impatientement les résultats.



En vedette: José Molina Bailes Espanoles

Jusqu'au 9 janvier Orchestre de Nick Martin Dance continueuse Pour réserver: 861-3511 Pas de frais de spectacle du lundi au vendredi. Le samedi: 54.00 seulement Salle Bonaventure du Reine Elizabeth

à l'affiche!

Advertisement for 'Le Lauréat' by Verdi, featuring a portrait of a man and text about the opera's performance.

Advertisement for 'L'Étalon' by Bourvil, Francis Blanche, and En Couleurs, featuring a portrait of Bourvil and performance details.

Advertisement for 'L'aveu' by Costa Gavras, Yves Montand, and Simone Signoret, featuring a portrait of Gavras and performance details.

Advertisement for 'Les choses de la vie' by Eastmancolor, featuring a portrait of a man and performance details.

Advertisement for 'Le Gendarme en balade' by Louis de Funès, featuring a portrait of de Funès and performance details.

Advertisement for 'L'Orbaba' by Anthony Quinn, featuring a portrait of Quinn and performance details.

Advertisement for 'Philosophie Dans Le Boudoir' by Marquis de Sade, featuring a silhouette of a woman and performance details.

Advertisement for 'la modification' by Maurice Ronet and Sylva Kosina, featuring a portrait of Ronet and performance details.

Advertisement for 'Il faut l'avoir vu pour y croire' by Le Nouvel Observateur, featuring a portrait of a man and performance details.

Advertisement for 'L'Eden & Après' by Catherine Zouan, Pierre Zinner, and Lorraine Rainer, featuring a portrait of Zouan and performance details.

Advertisement for 'Love' by D.H. Lawrence, featuring a portrait of a man and performance details.

Advertisement for 'Le Chef-d'oeuvre de Sergio Leone' by Clint Eastwood, featuring a portrait of Eastwood and performance details.

Horaire des théâtres

Table listing theatre performances including Centaur Theatre, Théâtre du Rideau Vert, and Centre du Théâtre d'aujourd'hui.

Horaire des cinémas

Table listing cinema showtimes for various venues like Alouette, Arlequin, and Cinéma Cote-des-Neiges.

McLaren, le Dauphin, Renoir, Beaujeu, 47-945, 245-5-109-40

# famille et société

Le temps des mots est révolu

## Les associations féminines veulent passer à des actions concrètes en 1971

par Renée ROWAN

Au début de l'année 71, nous avons voulu connaître les projets de diverses associations féminines et familiales dans différents champs d'action pour les prochains mois. Nous avons donc fait un rapide sondage téléphonique auprès de quelques dirigeantes.

Ce qui nous a frappés dans l'ensemble: le temps des grands mots est révolu, on passe à l'action et souvent par des moyens très concrets. Voici les témoignages recueillis.

**Fédération des femmes du Québec:** 66.000 membres.

A la suite de la publication du rapport sur la situation de la femme au Canada, la Fédération des femmes du Québec a préparé un guide de discussion de 48 pages, nous dit la présidente, Mme Yvette Rousseau. Ce guide sera utilisé à l'occasion de colloques, tables rondes, à l'assemblée annuelle, en un mot servira d'instrument de travail pour les associations tant membres que non-membres afin de les stimuler et de promouvoir une action positive en regard des recommandations de la commission. Le guide sera officiellement lancé au cours de la dernière semaine de janvier. On pourra alors se le procurer au coût d'un dollar aux Editions du jour et dans différents kiosques à jour-

naux ainsi qu'après de la Fédération, 45 est, rue Jarry, à Montréal. Rédigé sous la responsabilité de Mme Denise Deschênes par un comité spécialement formé à cet effet, le guide est concis et écrit dans un vocabulaire à la portée de tous.

La Fédération n'en est plus au stade de ne travailler qu'à l'intérieur de comités; elle entreprend une action concrète concernant les garderies et les centres de jour. Cela pourra être le parrainage d'une expérience pilote par exemple.

Au niveau de la parité de salaire, la Fédération compte revenir à charge en présentant un nouveau mémoire au gouvernement actuel, l'ancien n'ayant pas donné suite à celui présenté l'an dernier. Nous poursuivons notre lutte contre la discrimination dans l'emploi et l'admission des femmes aux universités ainsi qu'à leur avancement, nous dit Madame Rousseau. La Fédération entend exercer des pressions pour obtenir un Bureau québécois de la main-d'œuvre féminine qui n'existe pas encore.

Si nous voulons obtenir une participation des femmes, ajoute la présidente, il faut aller les chercher à la base et étudier avec elles les besoins de leur milieu. En ce sens, la Fédération accentuera de plus en plus l'organisation de comités régionaux (Montréal, Québec, Sherbrooke, Hull, etc.).

**Association féminine d'éducation et d'action sociale:** mouvement urbain et rural de plus de 36.000 membres.

Nous avons déjà en 1970 déposé un mémoire auprès du cabinet des ministres sur l'importance de l'action sociale féminine, nous dit la présidente, Mme Azilda Marchand. Un autre mémoire a été présenté à la direction générale de l'éducation permanente où sont décrits la situation et les besoins des femmes en éducation populaire. Les recommandations de ces mémoires anticipent déjà plusieurs des recommandations du rapport de la commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. Nos divers comités étudieront plus en profondeur les différentes tranches du rapport qui les intéressent et continueront à exercer les pressions qui s'imposent.

Nous avons cinq objectifs immédiats en 71, précise madame Marchand. Première, la promotion des centres d'information familiale; deuxièmement, un projet d'é-

tude d'une loi cadre d'assistance aux familles à revenus modiques où il y aurait place pour une plus grande protection financière de la femme au foyer et la reconnaissance des services qu'elle rend à la communauté; troisièmement, nous appuyons les recommandations relatives aux conditions de travail de la femme à l'extérieur; quatrièmement, un programme de cours d'aides-familiales répondant aux exigences actuelles, l'organisation et la protection de la profession; cinquièmement, nous nous opposons à la légalisation de l'avortement et de la stérilisation sur demande. Nous demandons toutefois que la loi actuelle sur l'avortement thérapeutique soit appliquée avec plus de célérité.

**Association des consommatrices du Canada** (section Québec): près de 10.000 membres.

L'ACC compte surveiller plus étroitement que jamais la législation pour la protection du consommateur tant sur le plan provincial que fédéral, nous dit la présidente pour le Québec, la sénateur Thérèse Casgrain. Nous sommes la seule province où il n'y a pas encore de loi en ce sens. Nous ferons tout ce que nous pourrions pour rendre la population davantage consciente de la nécessité de légiférer le plus tôt possible: il n'y a pas de loi qui soit parfaite et le bill 45 doit être adopté dès la présente session. L'ACC se présentera d'ici quelques semaines devant le comité parlementaire chargé d'étudier ce bill afin de faire connaître son point de vue.

L'ACC compte également surveiller de très près la loi fédérale sur l'étiquetage.

A l'occasion de la semaine du consommateur qui aura lieu cette année du 1er au 7 mars, la section Québec de l'ACC compte conduire une campagne de publicité et d'information auprès du public afin de le sensibiliser davantage aux problèmes des consommateurs. Même s'il y a eu beaucoup de progrès accomplis au cours des dernières années, nous dit madame Casgrain, il reste encore beaucoup à faire pour éduquer le consommateur.

**Association des femmes diplômées d'universités** (Montréal): 200 membres actifs.

L'Association des femmes diplômées des universités du Montréal métropolitain a créé tout récemment un comité spécialement chargé d'étudier le rapport sur la situation de la femme au Canada. Il est encore trop tôt, précise la présidente honoraire, Mme Monica Matte, pour dire quel mode d'action nous envisageons.

L'Association a terminé son enquête sur les possibilités de retour aux études des adultes à l'université de Montréal et compte remettre son rapport au Conseil supérieur de l'université de Montréal et à la Commission des études au début du mois de février. Elle prévoit également l'organisation d'ici la fin de l'hiver d'un colloque dont on n'a pas encore arrêté le thème. Cela pourrait être la "publicité", prolongement du colloque organisé l'an dernier sur le même sujet et qui avait connu un grand succès, ou "Les recommandations du rapport sur la situation de la femme au Canada". Une décision sera prise prochainement.

**Les femmes membres de la Chambre de commerce de Montréal**

Elles sont environ 300. La Chambre compte au total 4.000 membres.

membres coopératifs et individuels.

Devançant une des recommandations du rapport Bird, les femmes, la plupart jeunes patrons chefs d'entreprises et professionnelles, s'intègrent de plus en plus aux activités des hommes membres de la Chambre de commerce, nous dit Mme Anne Ballestrazzi, directeur du Conseil des femmes membres de la C. de C. Ce qui ne nous empêche pas, dit-elle, d'adopter nos propres moyens d'action concernant la législation et le travail féminin.

Le rapport sur la situation de la femme au Canada est à l'étude et nous prendrons sûrement position d'ici quelque temps. Madame Ballestrazzi souligne que 71 est une année exceptionnelle pour les femmes membres de la C. de C.: nous célébrerons notre 15e année d'existence au sein de la Chambre.

**Fédération des unions de familles:** 18 unions locales regroupant quelque 12.000 membres.

Le thème à l'étude cette année sera: "familles dans la société", nous dit la présidente Mme Gertrude Langlois. Notre action se situera à cinq niveaux: politique, scolaire, social, économique et socio-culturel.

La Fédération poursuivra sa lutte pour obtenir la représentation des familles au niveau du gouvernement en collaboration avec les treize organismes familiaux avec qui elle a déjà travaillé en décembre dernier.

Nous encouragerons nos membres à accepter des postes à différents paliers: commissaires d'écoles, animateurs des loisirs, etc. Au niveau des comités familles-écoles, notre travail cette année, poursuit madame Langlois, va consister à mieux définir la participation de la famille à l'école.

La présidente de la Fédération souligne la création d'un comité d'étude sur les allocations familiales en tenant compte des rapports Bird, Benson et Munroe sur le sujet.

On travaille en outre à organiser un cours de formation à l'intention des cadres de la Fédération. Ce cours sera permanent. Les couples inscrits aux cours dispensés par Sérena, S.O.S. et le S.P.M. seront invités à fonder de nouvelles unions de familles ou à grossir les effectifs de la Fédération à titre individuel.

La Fédération se propose en outre de développer les services directs aux familles: faire évoluer les expériences en cours, en particulier celles concernant la garde des enfants, les cantines scolaires, le service de gardiennes à domicile, etc; poursuivre l'expérience Survie commencée à Notre-Dame de Grâce auprès des jeunes qui s'adonnent à la drogue.

A plus long terme, la Fédération tentera de mettre en place l'expérience d'un village vacances-familles et de développer le projet voyages échanges-familles.



Le retour de la ligne empire se fait nettement sentir dans les défilés de modes printemps-été qui ont lieu cette semaine à New York. Des imprimés de soie, des crêpes assez lourds dans des coloris de marine et blanc, abondent dans la collection Teal Traina. On retrouve de plus en plus de grands cols crantés et d'encolures en rond. (Photo PA)



Le tailleur-pantalon n'est pas mort. Il revient au printemps dans une version plus vapoureuse comme on peut le voir sur notre photo. A droite, les knickers remplacent les pantalons dans un ensemble consacré cette semaine par le Groupe de couture de New York lors des défilés de modes printemps-été 71.

## Pas d'avortement au-delà de 20 semaines, demande Rockefeller

ALBANY, N.Y. (PA) — Le gouverneur Nelson Rockefeller a demandé, hier à la législature de l'Etat de New York, de ramener à 20 semaines après la conception des délais réglementaires dans lesquels un avortement peut être pratiqué à la demande de l'intéressée.

voit un délai de 24 semaines, au-delà duquel l'avortement n'est autorisé que si la vie de la mère est en danger.

Cette nouvelle proposition, cependant, ne satisfait ni les évêques catholiques qui demandent l'abolition pure et

simple de la loi sur l'avortement, ni de nombreux législateurs qui proposent de réduire le délai à 12 semaines et de limiter l'application de la loi aux résidents de l'Etat.

Le gouverneur a également soumis une nouvelle législa-

tion instituant le régime universel de l'assurance-maladie pour les ouvriers et les nécessiteux. Selon ce projet, les employeurs seront tenus de couvrir une partie de la prime qui incombe actuellement, dans sa totalité, aux travailleurs.

## Se mettre à table

La ville de Montréal est reconnue pour sa bonne table. Bien des visiteurs d'outre-frontière viennent spécialement dans la métropole pour y faire la tournée des bons restaurants.

Deux d'entre eux, l'Auberge Le Vieux Saint-Gabriel située dans le Vieux-Montréal où l'on sert des mets typiquement québécois, et Ruby Foo's, restaurant bien connu pour sa cuisine américaine et ses spécialités chinoises, figurent dans le nouveau livre de cuisine de l'American Express, "Specialty of the House", par Sandy Lesberg, publié à New York par Prentice Hall.

Ce livre inusité contient plus de 450 recettes communiquées par des restaurateurs du monde entier dont les établissements ont été jugés comme les meilleurs à cause de l'excellence de leur cuisine. On y trouve des recettes fournies par les chefs du restaurant de La Scala, à Beverly Hills, le Four Seasons, à New York, le Tiberio à Londres, Fouquets à Paris, La rôtisserie à Manille, etc.

Sandy Lesberg est l'auteur de plusieurs livres et chroniques culinaires. Toutes les recettes de ce nouveau livre sont, assure-t-il, "traduites" dans un langage compréhensif, car tout le monde ne peut être cordon-bleu. Dommage toutefois que le livre ne soit pas traduit en français!

**LA COUTURE CHEZ-SOI**

Un modèle d'allure vraiment féminine. Faites-le de longueur régulière ou de longueur midi et vous porterez une petite robe vraiment confortable.

Patron no: 9405

## PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.

### APPARTEMENTS A SOUS-LOUER

CREMAZIE près métro, 2 1/2 meuble et fermé \$135, ou non meublé \$120. 9e étage, sous-louer février à août. Tél.: 381-4381. 10-171

**LE CARTIER**  
24e étage, suite pour exécutif à sous-louer immédiatement. 2 grandes chambres, 2 salles de bains complètes, très grand salon bien éclairé 22' x 16', spacieuse salle à manger, espace disponible pour cabinet. Complètement climatisé. Porter 24 heures par jour. Loyer \$520.00 par mois. Tapis mur à mur et draperies peuvent être achetés. Pour visiter rendez-vous au: LE CARTIER, Sherbrooke et Peel ou appelez: 845-0422. 18-171

**AUTO A VENDRE**  
CHRYSLER: Le Baron, Imperial, 1969, 4 portes, fenêtres électriques, AM-FM stéréo, air climatisé, servo-direction, complètement équipé, un seul conducteur, privé. Tél.: 861-3792 ou 486-4337. 12-171

**CHALET A VENDRE**  
Autoroute région Ste-Adèle "Petit Westmount", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski \$15,900, terrain compris \$98.50 par mois. Tél.: 731-3501 J.N.O.

**CHAMBRE ET PENSION DEMANDEES**  
TRAVAILLEUSE désire chambre et pension, endroit tranquille, service d'autobus facile, entre Pie IX et Lacordaire (central). Tél.: 526-0728 11-171

**CHAMBRE ET PENSION**  
Dans famille privée, pour monsieur qui travaille. Références exigées. Tél.: 482-4102 9-171

**DEMANDE D'EMPLOI**  
Secrétaire bilingue d'expérience cherche travail-translation. Considérerait également travail temps partiel. Ecrire Case 2 Le Devoir. 9-1-71

**FEMMES DEMANDEES**  
SECRETAIRE-BILINGUE, 75% français, steno dactylo. Salaire selon expérience. S'adresser à 526-0837 9-1-71

**RECEPTIONNISTE - TELEPHONISTE** avec expérience pour bureau d'avocats. Atmosphère agréable, salaire suivant compétence. Tél. 288-4241 11-1-71

**LOGEMENT DEMANDE**  
PROFESSEUR féminin désire logement, 4 pièces, meublé ou semi-meublé, paroisse Marie Reine des Coeurs ou Nouveau-Rosemont. Ecrire Case 3 Le Devoir. 11-1-71

**LOGEMENT A LOUER**  
Clanranald 5833, bas de duplex, endroit très attrayant, 5 pièces, pour adultes \$155. Occupation immédiate. Tél.: 489-6096 6-2-71

**PERSONNEL**  
Ne restez pas seul (e). Célébataires, veufs (ves), séparés (es). Pour information: 384-7605 9-1-71

**RENCONTRES** but amical, matrimonial, personnes seules, veufs (ves). Venez vous inscrire à l'Agence du BONHEUR ENRG. 6365 Delorimier. Pour rendez-vous 729-0680 9-1-71

**PROPRIETES A VENDRE**  
600 à 604 De Lasalle près Ste-Catherine, 3 x 6 pièces, 220. Prix \$24,000. Tél.: 255-6101 ou 259-4298. 15-1-71

**BELOEIL Hyp.-6%**  
Bungalow, 8 pièces, 4 chambres, foyer, magnifique terrain 36,000 p.c. près Rivière Richelieu, piscine communautaire. Valeur marchande - \$32,000. Prix demandé - \$23,500. Comptant minime. Première hypothèque \$14,500, à 6%, solide sous forme de loyer. Rens.: Daniel Howard JEAN-GUY DECARIE & ASS. 273-1509 11-1-71

**COMMERCES A VENDRE**  
Fonds de commerce seulement. Dans bel immeuble situé dans le nord-ouest de Montréal, près des grandes voies rapides. Inventaire comprend: meubles de salon - salles à manger - chambres à coucher - carpettes - lampes - accessoires - ainsi qu'un échantillonnage complet de tapis et draperies.

• Bail d'une durée de 2 ans.  
• Superficie: 12,500 p.c. sur 2 étages.  
• Facilité de stationnement  
Prix à discuter

Ecrire Case 4, Le Devoir 9-1-71

### HOMMES DEMANDES

**MÉDECIN DEMANDÉ**  
\$16,000 par année.

Pour clinique communautaire à Pointe St-Charles. S'adresser à: André Cardinal 937-8488 11-1-71

Êtes-vous intéressé à l'automatisation? Si oui, Poste de TECHNOLOGISTE MÉDICAL éligible dans une grande chaîne de laboratoires privés. Travail captivant et possibilité d'avancement pour candidat dirigé vers la biochimie. Faire parvenir curriculum vitae à: C.P. 233, Montréal 114 9-1-71

**LOGEMENT DEMANDE**  
Locataire sérieux cherche logement 7-9 pièces, 2 salles de bain, hauteur chemin Ste-Catherine, dans les \$200. Possibilité de garer 2 autos (intérieur ou extérieur), d'installer laveuse à vaisselle, lessiveuse-sècheuse, cuisinière 220. Bail 3-5 ans. Recommandations. Tél.: soir 334-7313 11-1-71

**PROPRIETES A VENDRE**  
N.D.G.: district Loyola, bungalow semi-détaché, construit 1955, 10 pièces, 4 chambres, 2 1/2 salles de bains, salle de séjour avec bar, foyer naturel, tapis, draperies, garde-robe en cèdre et c. Aubaine: \$39,500. Propriétaire tél.: 486-1878 9-1-71

**LONGUEUIL**  
Votre maison pour le 1er mai 1971. Il est plus que temps d'y penser car les meilleures occasions partent toujours très vite. Appelez Michel Malacort IMMEUBLES VALVER courtiers 288-6121 - 845-9911 11-1-71

**RIVE SUD**  
Votre maison pour le 1er mai 1971. Il est plus que temps d'y penser car les meilleures occasions partent toujours très vite. Appelez Michel Malacort IMMEUBLES VALVER courtiers 288-6121 - 845-9911 11-1-71

**NOUVEAU-BORDEAUX: GRANDE MAISON**  
7 chambres, salon, salle à manger, cuisine modernisée, boudoir, sous-sol complet, garage, terrain 121' x 108', 2 entrées principales. Idéale pour famille nombreuse, communautaire ou professionnelle. Surplus de terrain revendable. PRIX DEMANDÉ: \$52,000. Conditions de paiement avantageuses. JEAN-GUY DECARIE & ASS. INC. courtiers 273-1509 11-1-71

**OUTREMONT**  
Maison à atmosphère chaude, propice à une vie familiale de détente, située sur le Mont-Royal.

• 5 chambres à coucher.  
• Grand salon avec foyer.  
• Salle à manger avec salle familiale attenante.  
• Cuisine moderne.  
• Sous-sol agréablement aménagé.  
PRIX DEMANDÉ: \$48,500. Conditions de paiement faciles. Personnes à la recherche d'une maison agréable, communiquez à: 273-1509 JEAN-GUY DECARIE & ASS. INC., courtiers 11-1-71

**ROUSSILLE TRANSPORT**  
ROUSSILLE TRANSPORT déménagement local. Longue distance. Emballage, entreposage. 725-2421 11-1-71

**TRAVAIL DEMANDE**  
Copie de manuscrits, thèses, correction d'épreuves, rédaction de textes et conférences. Prix raisonnable. Tél.: 486-4928. 12-1-71

Dame sérieuse irait garder vos petits enfants l'après-midi ou le soir, dans Outremont ou Côte-des-Neiges. Tél.: 522-1795 11-1-71

## les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

**Horizontalement**

- Ouverture pratiquée dans le toit d'une maison. - Abréviation de accumulateur.
- Honte, ignominie. - Genre de légumes.
- Usages - Russeslet. - Faite de vive voix.
- Qui appartiennent à l'homme. - A lui.
- Porter de bas en haut. - Filament ou cellule allongée, constituant certains tissus animaux et végétaux ou certaines substances minérales.
- Crier, hurler.
- Tumeur du canal médullaire des os. - Feuilles du théier.
- Oiseau passereau d'Australie. - Obtenu.
- Envré - Construire.
- Epoque. - Dérange la coiffure de.
- Confession. - Mammifère ruminant des forêts d'Europe.
- Sans valeur. - Mélanges.

**Verticalement**

- Chasse au loup.
- Lettre grecque. - Réel.
- Canadien Pacifique. - Ville des Etats-Unis (Nevada). - Songe.

**Solution d'hier**

1. EFFROYABLE  
2. MALE BRALAL  
3. BLEME BRICANE  
4. LOTERIE ORALE  
5. ATTRACTEUR  
6. VECTRIEUR  
7. UN ID RENOVI  
8. RIXE RI LENA  
9. EVERTONZALM  
10. EN ONZALIN  
11. PAONNE I SOLE  
12. DIUNE STILENE

### DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

**LAURENT BÉRUBÉ**  
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER  
8240 AIMÉ-RENAUD  
ST-LÉONARD Md. 38  
3 2 4 - 2 5 8 0

**LAURENT LAMY**  
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER  
788, Wilder  
Montréal 8 - 737-1955

**ARCHITECTES**  
**LOUIS CARRIER**  
ARCHITECTE  
2785 boul. LAURIER  
QUÉBEC 10 - P.Q.  
TÉL.: 651-0982

**DAVID & BOULVA**  
ARCHITECTES  
3 Place Ville-Marie  
MONTRÉAL - 866-9854

**Les architectes** LONGPRÉ  
MARCHAND  
GOUDREAU  
DOBUSH  
STEWART  
BOURKE

### Thomcliffé

Rossmers, P.Q. Route 11  
Un véritable restaurant de grande classe.

Seulement à 15 minutes de Montréal par:  
L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES  
Vers le nord: Sortie 9  
Vers le sud: Sortie 13

Table d'hôte, \$4.00 jusqu'à la fermeture.

Le patron imprimé no 9405 est offert pour les tailles 8-18 (nouvelle classification des tailles). Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très soigneusement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

Pour réservations Appelez 625-2434.

La bourse

Les transactions à Toronto atteignent un niveau élevé

La Bourse de Montréal était irrégulière, hier au cours d'une séance modérément active. Les industriels ont gagné plus d'un point pendant que les banques perdaient environ un point.

Permanent Mortgage de 5-8 à \$12, Massey-Ferguson de 5-8 à \$11 5-8, Asbestos Corp. de 1-2 à \$32 1-2 et Placer de 1-2 à \$31 3-4.

les pertes par 136 à 104, avec 88 titres inchangés. Dans les services publics, Island Telephone a monté de 5-8 à \$14 5-8, Canada Hydro de 1-4 à \$16 1-2 et Canadian International Power de 1-4 à \$24 3-4.

les indices

Table with columns for MONTREAL and TORONTO indices, showing changes and values for various sectors like Industriels, Serv. publ., Banq., Comb., and Papiers.

DOW JONES table showing changes and values for Industriels, Transport, Services publics, and Ensembles.

Les obligations municipales et scolaires

Le ministère des Affaires municipales annonce l'adjudication cette semaine de 4 émissions d'obligations municipales au montant total de \$1,671,500. Voici le détail de ces émissions:

au comptoir

Table listing various stocks and bonds available at the counter, including titles like Acan MNS, A.G.F. Special, and others.

L'émission du Trésor à 4.50% de rendement

OTTAWA P.C. - Nouvelle émission de billets du Trésor à échéance de 90 jours annoncée hier: \$165 millions, à un taux et un rendement moyens de 98.903 et 4.50 pour cent, au regard du même montant, à 182 jours, à un taux et un rendement moyens de 98.893 et 4.44 pour cent la semaine dernière.

les dividendes

Craigmont Mines Ltd., 25 cents, le 29 janvier, inscription le 15 janvier. Aimo Industries Ltd., \$250,118, soit 31 cents l'action, pour le trimestre terminé le 31 octobre 1970, au regard de \$368,976 et 48 cents l'action en 1969.

les cours du dollar

MONTREAL P.C. - Le dollar américain, en termes de devises canadiennes, a gagné 11-32, hier, à \$1.01 9-16. La livre sterling a gagné 3-4 à \$2.43 3-8.

cours des changes

Table showing exchange rates for various countries including Afrique du Sud, Allemagne, Angleterre, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, France, Hollande, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle Zélande, Suède, Suisse, and France.

Aux actionnaires du TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Le projet de fusion entre Trust Général du Canada et Société d'Administration et de Fiducie sous le nom de Trust Général du Canada a pleine force de loi et les actions de la nouvelle société sont maintenant inscrites à la bourse de Montréal. Il faut noter que la cote actuelle reflète la nouvelle capitalisation de 900,000 actions; auparavant les actions en circulation de Trust Général du Canada et celles de Société d'Administration et de Fiducie étant au nombre de 300,000 pour chacune des deux sociétés.

Cours de l'or

LONDRES (Reuter) - L'once d'or fin cotait \$37.39 US hier sur le marché européen de l'or, comparativement à \$37.50 mercredi.

Le Canada continuera d'être exempté

Nixon maintient les limites aux sorties de capitaux des E.-U.

WASHINGTON (AFP) - Malgré sa promesse électorale d'éliminer "aussi rapidement que possible" toutes les mesures de contrôle sur les mouvements de capitaux introduites par ses prédécesseurs, le président Richard Nixon a décidé de maintenir à peu près intégralement cette année le programme de soutien de la balance des paiements.

Le programme américain de soutien de la balance des paiements comporte trois séries de mesures destinées à limiter les sorties nettes de capitaux des Etats-Unis. 1) Le contrôle des investissements directs des entreprises, c'est-à-dire des investissements financés par des sorties de dollars. A part quelques modifications techniques, le programme est maintenu dans les mêmes conditions qu'en 1970. Le plafond des investissements directs dans les pays auxquels il s'applique sera relevé d'environ 20 pour cent par rapport aux 3,6 milliards de dollars autorisés en 1970.

L'Université du Québec émet pour \$7,600,000 de débetures

QUEBEC - L'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec vient d'autoriser l'émission de débetures générales pour un montant de \$7,600,000, remboursables en 1982 à un taux d'intérêt de 9 1/2% par année. Le produit de ces débetures servira à couvrir les dépenses d'investissement 1969-70 et 1970-71 des universités constituantes, écoles supérieures et instituts de recherche du réseau de l'Université du Québec.

de l'Education, un plan consolidé de leurs investissements universitaires, en conformité avec la loi des investissements universitaires. Ce plan consolidé a été approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil le 10 septembre 1970. Rappelons que le plan quinquennal d'investissement de l'Université du Québec s'élève à \$71,700,000. Une forte partie de cette somme sera consacrée à la construction et à l'aménagement de nouveaux édifices rendus nécessaires par le développement rapide des six unités constituantes de l'Université du Québec.

new york

Table showing New York stock market data: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. for various indices and sectors.

Table showing New York stock market data: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. for various indices and sectors.

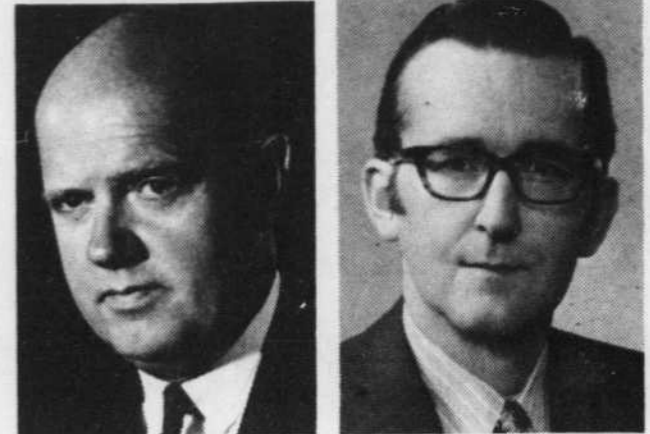
fonds mutuels

Table listing mutual funds with columns for FONDS, OFF, DEM, and values.

new york

Table showing New York stock market data: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. for various indices and sectors.

GENSTAR LIMITEE



Genstar Limitede annonce les nominations de Monsieur George W. Rutledge au poste de Vice-Président et Contrôleur. Monsieur Rutledge entra à la Compagnie en 1969 comme Trésorier après plusieurs années d'activités financières similaires. Monsieur Sinclair était Secrétaire-Trésorier de la Division Inland Cement avant son transfert à Genstar en 1965 et occupait le poste de Contrôleur de la Société au moment de sa nomination.

montréal

Table showing Montreal stock market data: Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE, Bourse de Montréal, Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. for various indices and sectors.

Bourse canadienne

Table showing Canadian stock market data: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. for various indices and sectors.

Table showing Canadian stock market data: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. for various indices and sectors.

LE CENTRE D'ORGANISATION SCIENTIFIQUE DE L'ENTREPRISE

Professeur animateur de cours de perfectionnement des cadres en sciences humaines et administratives et collaborateur à des travaux de recherche dans le domaine de la formation des cadres. Préférence sera accordée au candidat ayant les qualifications suivantes: Diplôme universitaire ou équivalent dans une discipline connexe au poste offert. Quelques années d'expérience dans un milieu industriel ou commercial et/ou dans le domaine de la formation. Capable de travailler dans les deux langues officielles.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE Marion, Robic & Robic ci-devant Marie & Marion 2100, rue DRUMMOND Montréal, 25 288-2152

MEUBLES DE BUREAU

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX STATIONNEMENT Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141

RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN

Avocats et Procureurs Tour de la Bourse 800 Square Victoria Suite 2104 - Montréal 115

LE CENTRE D'ORGANISATION SCIENTIFIQUE DE L'ENTREPRISE

Les postulants sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae détaillé à: C. Gilles Chénier, ing., Directeur général COSE - C.P. 1567, Succ. B, Montréal 110

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data including various indices like S&P 500, Dow Jones, and Canadian indices, along with individual stock prices and market movements.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS de la présente donnée que le contrat de vente en date du 25 décembre 1970, à CANADIAN FACTORS CORPORATION LTD., de toutes dettes et comptes recevables...

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE. Prenez avis que la compagnie DENBAR HOLDINGS INC. demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopération, la permission d'abandonner sa charte.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. DAME DANIELE ALEXANDROPOULOS, épouse séparée de biens d'ALEXANDROPOULOS, défendeur.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. DAME CAROL JEAN CRAIG, défendeur de la Cité et du District de Montréal, et présentement d'adresse inconnue.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR PROVINCIALE. VILLE DE LAVAIL, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la Cité de Lavail, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR PROVINCIALE. VILLE DE LAVAIL, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la Cité de Lavail, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. PASQUALE VICINOTTI, défendeur en la Cité de Hamilton, Province d'Ontario.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. ANATOLE LESKY, défendeur et résident à Verdun et H. DUBBY CLARKE, défendeur, domicilié et résident à Beauport.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. PASQUALE VICINOTTI, défendeur en la Cité de Hamilton, Province d'Ontario.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. ANATOLE LESKY, défendeur et résident à Verdun et H. DUBBY CLARKE, défendeur, domicilié et résident à Beauport.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. PASQUALE VICINOTTI, défendeur en la Cité de Hamilton, Province d'Ontario.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. ANATOLE LESKY, défendeur et résident à Verdun et H. DUBBY CLARKE, défendeur, domicilié et résident à Beauport.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. PASQUALE VICINOTTI, défendeur en la Cité de Hamilton, Province d'Ontario.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. ANATOLE LESKY, défendeur et résident à Verdun et H. DUBBY CLARKE, défendeur, domicilié et résident à Beauport.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. PASQUALE VICINOTTI, défendeur en la Cité de Hamilton, Province d'Ontario.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. ANATOLE LESKY, défendeur et résident à Verdun et H. DUBBY CLARKE, défendeur, domicilié et résident à Beauport.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. PASQUALE VICINOTTI, défendeur en la Cité de Hamilton, Province d'Ontario.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. ANATOLE LESKY, défendeur et résident à Verdun et H. DUBBY CLARKE, défendeur, domicilié et résident à Beauport.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. PASQUALE VICINOTTI, défendeur en la Cité de Hamilton, Province d'Ontario.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. ANATOLE LESKY, défendeur et résident à Verdun et H. DUBBY CLARKE, défendeur, domicilié et résident à Beauport.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. PASQUALE VICINOTTI, défendeur en la Cité de Hamilton, Province d'Ontario.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. ANATOLE LESKY, défendeur et résident à Verdun et H. DUBBY CLARKE, défendeur, domicilié et résident à Beauport.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. PASQUALE VICINOTTI, défendeur en la Cité de Hamilton, Province d'Ontario.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. ANATOLE LESKY, défendeur et résident à Verdun et H. DUBBY CLARKE, défendeur, domicilié et résident à Beauport.

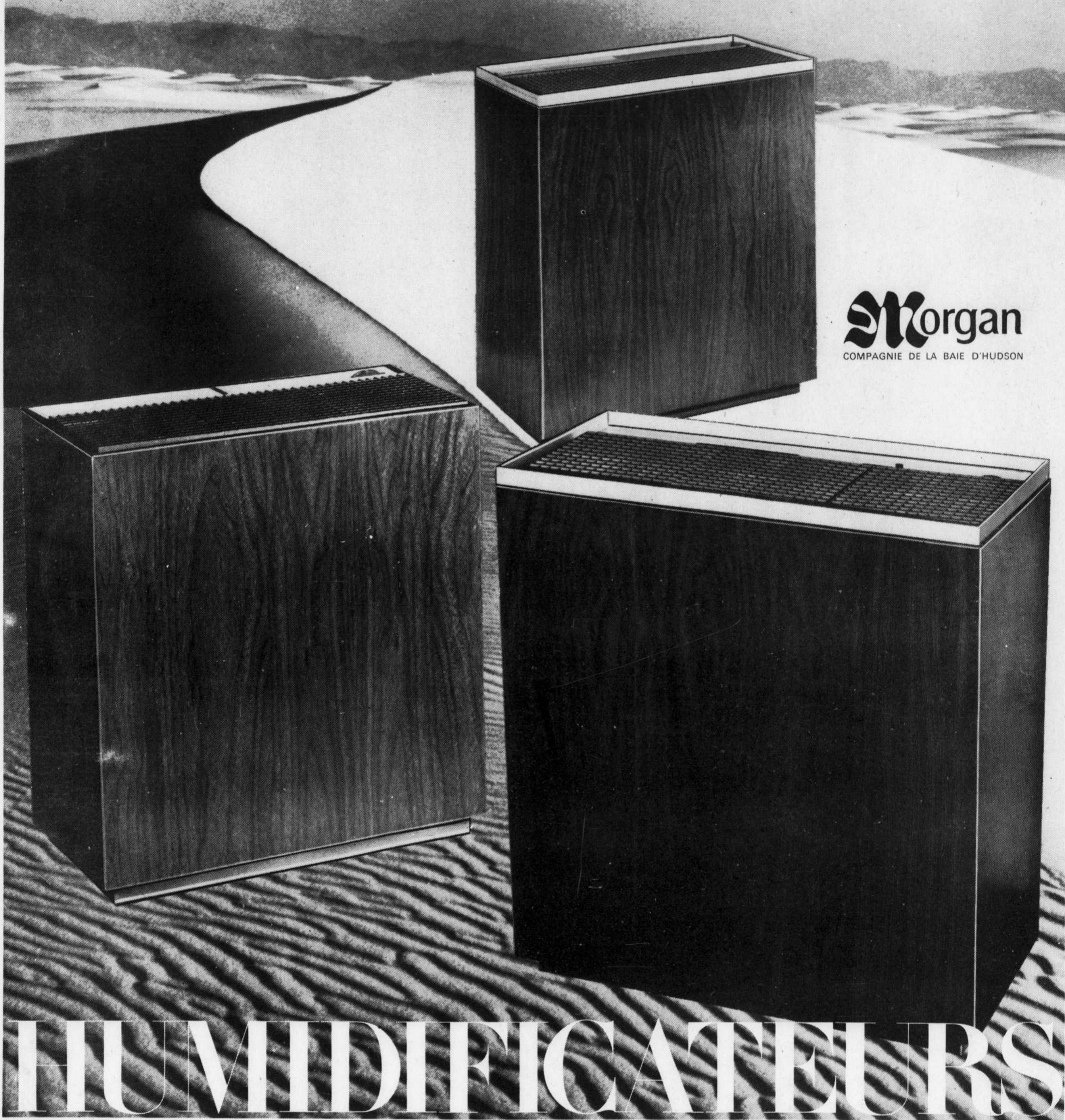
CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. MARGARET VERONICA GIBBEN, défendeur résidant en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. PASQUALE VICINOTTI, défendeur en la Cité de Hamilton, Province d'Ontario.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL. COUR SUPERIEURE. ANATOLE LESKY, défendeur et résident à Verdun et H. DUBBY CLARKE, défendeur, domicilié et résident à Beauport.

# CHAUD ET SEC?



**Morgan**  
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

# HUMIDIFICATEURS

## Un humidificateur Electrohome pour sûr

En effet... pendant les grands froids de nos hivers canadiens, nos maisons sont surchauffées, l'air est sec. Alors viennent les complications, les maux de gorge, les rhumes, la sinusite, l'épiderme devient sec... et l'air irrespirable. Les meubles, les boiseries, les parquets de bois s'abiment. Les plantes séchent, les tapis pleins d'électricité statique... vous ne pouvez plus toucher à rien sans prendre des «chocs». Ce qu'il faut? Un humidificateur efficace. Electrohome, le spécialiste a conçu l'appareil qui vous convient. Vous le trouverez chez Morgan. Chacun est équipé d'un réservoir doublé de «Plastisol» bleu d'entretien facile et à l'épreuve de la moisissure et de la rouille.

Téléphoner à 842-6261 — Humidificateurs, rayon 627, au quatrième, centre-ville — Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard

A) Modèle moderne, aux lignes sobres. Fini noyer. Caractéristique principale : roue «Mill Stream». Humidistat automatique; 22" de largeur 10 1/2" de profondeur et 25" de hauteur.

B) Modèle moderne, tableau de commandes vert mousse et noir. Coffret teint noyer. Roue «Mill Stream». Humidistat automatique. Évaporation de jusqu'à 9 gallons d'eau par jour, 22" de largeur, 10 1/2" de profondeur et 25" de hauteur.

C) Coffret teint noyer et ton or. Humidistat automatique assurant un degré constant d'humidité désiré. Indicateur du niveau d'eau. Vitesses variables. Roulettes douces. Contenance de 5.8 gallons, 22" de largeur, 10 1/2" de profondeur et 25" de hauteur.

D) Coffret teint noyer. Vitesse variable et voyant du niveau d'eau. Contenance de 5.8 gallons d'eau, 22" de largeur, 10 1/2" de profondeur et 25" de hauteur. **54.99**

E) Le modèle Electrohome le plus vendu. Coffret teint noyer. Trois allures de vitesses. Réservoir d'une contenance de 5.8 gallons d'eau, évaporation de jusque 4.8 gallons d'eau par jour. Arrivée d'eau par le dessus. Mèche de coton et courroie de pulvérisation, 22" de largeur, 10 1/2" de profondeur et 25" de hauteur. **44.99**

F) Coffret meuble en bois teint noyer. Moteur deux vitesses sans interférences. Évaporation de jusque 3.6 gallons par jour. Arrivée d'eau par le dessus. Parfait pour petites maisons ou appartements. Mèche de coton et courroie pulvérisante, 15" de largeur, 10 1/2" de profondeur et 23" de hauteur. **34.99**

G) Pour la chambre à coucher ou la salle de jeu des enfants. Modèle décoratif couleur sable blanc avec grille et tableau de commande verts. Réservoir de 3.5 pintes d'eau. En plastique robuste de grande résistance aux chocs et aux éraflures. Pèse moins de 6 livres, 12 1/4" de profondeur, 8 1/2" de largeur et 10 1/2" de hauteur. **16.99**

**84.99**

**69.99**

**64.99**

HEURES D'OUVERTURE:  
lundi à mercredi 9h.30 à 6h.  
jeudi et vendredi 9h.30 à 9h.  
samedi 9h. à 5h.

CENTRE-VILLE, Square Phillips,  
Rue Ste-Catherine, 844-1515

DORVAL, au Centre Commercial,  
631-6741

ROCKLAND, au Centre Commercial,  
739-5521

BOULEVARD, au Centre Commercial,  
728-4571

SNOWDON, 5343 Chemin de la Reine Marie,  
844-2811

COMMANDES  
TELEPHONIQUES  
**842-6261**

lundi à mercredi 8h.30 à 6h.  
jeudi et vendredi 8h.30 à 9h.  
samedi 8h.30 à 5h.